Note d'idée du Programme de Reduction des Emissions (ER-PIN) Republique du Congo

*Unité * Travail * Progrès*

Version soumise à la session du Fonds Carbone de Mars 2014

CN-REDD **Brazzaville, 14 Mars 2014**

Partenariat du Fonds de Carbone Forestier (FCPF)

Note de Projet du Programme de Reduction des Emissions Carbone (ER-PIN)

Pays: REPUBLIQUE DU CONGO

Programme ER : Programme de Reduction des Emissions de la Republique du Congo

Date de Soumission : 14 Mars 2014

Avertissement

La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données figurant dans les réductions d'émissions idée de programme Note (ER-PIN) soumis par un participant REDDREDD + Pays et n'assume aucune responsabilité quant aux conséquences de leur utilisation. Les frontières, couleurs, dénominations et autres informations figurant sur les cartes dans l'ER-PIN n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement concernant le statut juridique des territoires concernés ou l'approbation ou l'acceptation de ses frontières.

Lignes directrices:

1. Le Fonds Carbone (FC) du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF), livrera réductions d'émissions (RE) des activités qui réduisent les émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts, la conservation de la biodiversité, de promouvoir la gestion durable des forêts, et accroître les stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+) pour les participants au Fonds carbone.
2. Un pays participant au processus REDD + intéressé à proposer un programme d' ER au Fonds carbone doit se référer aux critères de sélection inclus dans le Formulaire du Fonds carbone disponible sur le site du FCPF (www.forestcarbonpartnership.org) et aux nouvelles orientations qui peuvent être communiqués par l'équipe de gestion du FCPF du Fonds (FMT) au fil du temps .
3. Le programme ER doit provenir des pays REDD+ participants FCPF signataires des accords de subvention de préparation, en utilisant le modèle de programme ER Note (ER- PIN).
4. Le Document ER-PIN ne devrait normalement pas dépasser 40 pages (y compris les cartes, tableaux de données, etc.). Si des informations supplémentaires sont nécessaires, le FCPF FMT les demandera.
5. S'il vous plaît soumettre le ER- PIN achevé: (1) au Directeur de la Banque mondiale de votre pays, et (2) au FCPF FMT (fcpfsecretariat@worldbank.org).
6. Conformément à la résolution CFM/4/2012/1, l'opportunité des participants au Fonds carbone d'inclure l'ER- PIN dans le pipeline sera fondée sur les critères suivants :

    i. **Progrès vers la préparation** : Le programme de réduction des émissions (Programme ER) doit être situé dans un pays REDD participant qui a signé un accord de préparation de subvention (ou l'équivalent) avec un partenaire de livraison dans le cadre du Fonds de préparation , et qui a préparé un calendrier raisonnable et crédible pour présenter un dossier pour le comité des participants;

    ii. **Engagement politique**: Le pays REDD participant démontre un engagement politique de haut niveau et intersectoriel au Programme ER, et à la mise en œuvre de la REDD + ;

    iii. **Cadre méthodologique**: Le programme de réduction doit être compatible avec le cadre méthodologique émergent, y compris les principes directeurs de l'ordinateur sur le cadre méthodologique ;

    iv. **Echelle**: Le Programme ER sera mis en œuvre soit au niveau national ou à grande échelle sous- nationale, et générer un grand volume de réductions d'émissions ;

    v. **Solidité technique**: Toutes les sections du modèle ER- PIN sont adéquatement traitées ;

    vi. **Avantages non-carbone** : Le programme de réduction générera des avantages considérables non-carbone,

    vii. **Diversité et valeur d'apprentissage** : Le Programme ER contient des fonctionnalités innovantes, tel que son inclusion dans le portefeuille qui ajouterait de la diversité et générer de la valeur d'apprentissage pour le Fonds carbone.

1. Entité responsable de la gestion du programme de réduction proposé

1.1 Entité responsable de la gestion du programme de réduction proposé

Prière, s'il vous plaît de fournir les informations sur les contacts des institutions et personnes responsables de la proposition et de la coordination du programme ER proposé.

Nom de l'organe de gestion	Coordination National REDD de la République du Congo
Type et description de l'organisation	National REDD Coordination (CN-REDD)
Principal personne de contact	Georges Claver Boundzanga
Titre	Coordonnateur National REDD
Addresse	Palais des verts, 1er étage Face Maternité Blanche Gomez B.P.: 14379 Brazzaville Coordination Nationale REDD, République du Congo
Telephone	+242 06 666 73 21
Email	bouzgege@yahoo.fr cnredd.repcongo@yahoo.fr
Site Web	Néant

1.2 Liste des agences et des organisations partenaires existants impliquées dans le programme de réduction proposé

Prière s'il vous plaît de fournir la liste des organismes et des organisations partenaires existants impliqués dans le développement du programme de réduction proposé ou qui ont des fonctions de direction dans le financement, la mise en œuvre, coordonner et contrôler les activités qui font partie du Programme ER proposé. Ajouter des lignes si nécessaire.

Nom du parténaire	Contact: nom, téléphone et email	Principale capacité et son rôle dans le programme de réduction proposé
Entités Gouvernementales		
Ministre de l'Economie Forestière et du Développement Durable(MEFDD)	**Henri Djombo** Ministre E.mail: henridjombo@yahoo.fr	Membre du Gouvernement qui a l'autorité de : • Engager le Gouvernement dans la mise en oeuvre du processus REDD+ • Signer les documents contractuels ou administratifs lies au processus REDD+
Coordination Nationale REDD	**Georges Claver Boudzanga** NationalCoordinator Tel: +242 06 666 73 21 E.mail: cnredd@yahoo.fr bouzgege@yahoo.fr	Entité désignée pour : • Assurer la coordination nationale de la mise en œuvre du R-PP • Contribuer à la mise en œuvre du développement durable en République du Congo • Informer les autorités nationales et les autres parties prenantes sur les activités et l'état de lieu de leur mise en oeuvre.
Direction Générale de l'Economie Forestière (DGEF)	**Joachim Kondi** Directeur Général Tel: + 242 06 978 44 47 E.mail: joachimkondi@yahoo.fr	Entité chargée d'élaborer et de faire appliquer la politique nationale en matière de conservation et de gestion durable des ressources forestières et fauniques. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA.

Directeur Général du Développement Durable (DGDD)	**Jean Ignace Tendélet** Directeur Général Tel: + 242 05 552 99 11 E.mail: jitendelet@yahoo.fr	Entité chargée d'élaborer et de faire appliquer la politique nationale en matière de développement durable. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA.
Directeur Général de l'Environnement (DGE)	**Benjamin Dzaba-Mboungou** Directeur Général Tel: + 242 06 661 04 41 E.mail: dzabadorl@yahoo.fr	Entité chargée d'élaborer et de faire appliquer la politique nationale en matière d'environnement. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA.
Centre National d'Inventaire et d'Aménagement des Ressources Forestières et Fauniques (CNIAF)	**Georges Claver Boudzanga** Director Tel: +242 06 666 73 21 E.mail: bouzgege@yahoo.fr	Organisme national désigné pour : • Mettre en œuvre le programme national en matière des inventaires et des aménagements des ressources forestières et fauniques • Organiser la Cellule MRV-REDD+ pour la rendre opérationnelle. Son rôle sera déterminant dans la mise en place du scénario de référence et le système MRV du ER-PA.
Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR)	**Rosalie MATONDO** coordinator Tel: + 242 06 621 35 96 / 05 553 13 15 E.mail: rosalie_mat@yahoo.fr	Organisme national désigné pour : • Assurer la coordination nationale des activités prévues dans le cadre de l'afforestation et du reboisement en République du Congo • Rechercher les parteniares technique et financier pour soutenir les initiatives des multi-acteurs (Etat, privés, populations) dans le domaine de l'afforestation et de reboisement. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre des activités d'afforestation, de reboisement et d'agroforesterie du ER-PA.
Prefecture Sangha	**Adolphe ELEMBA** Prefet Point Focal REDD Tel: + 242 06 661 46 85 E.mail: Elembaplacide@yahoo.fr	Entité départementale chargé d'élaborer et mettre en oeuvre la politique et la stratégie nationale de développement durable à l'échelle départementale. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA.
Prefecture Likouala	**Gilbert DJOMBO BOMODZO** Prefet Focal Point REDD Tel: + 242 06 662 61 06	Entité départementale chargé d'élaborer et mettre en oeuvre la politique et la stratégie nationale de développement durable à l'échelle départementale. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA
National School of Agronomy and Forestry (SCSTA) / University Marien Ngouabi	**AKOUANGO Paricce** Directeur Point Focal REDD Tel: + 242 06 669 85 15 E.mail: fulakril@yahoo.fr	Entité scientifique et technique chargée d'assurer la formation de l'élite dans les domaines de la foresterie et de l'agronomie. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA.
Civil Society		
CACO-REDD+/ Bureau National	**HANIMBA Maixent** Facilitateur ONG Tel: + 242 06 618 51 38 E.mail: maixentfort@yahoo.fr	Plateforme de la société civile chargée d'assurer la coordination des ONG impliquées dans la REDD+ en République du Congo. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA
	MOUSSELE Guy Facilitateur Populations autochtones Tel: + 242 06 611 38 76 E.mail: mousseledisekeguy@yahoo.fr	Plateforme de la société civile chargée d'assurer la coordination des ONG impliquées dans la REDD+ en République du Congo. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA

CACO-REDD+/Bureau Sangha	**AMPIEH Calvin** Coordonnateur Départemental Tel: + 242 05 532 52 08 E.mail: ampiehcalvin@yahoo.fr	Plateforme de la société civile chargée d'assurer la coordination des ONG impliquées dans la REDD+ dans le Département de la Sangha. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha
CACO-REDD+/Bureau Likouala	**NGOUAKA Emile (**ACNEL**)** Coordonnateur Départmental Tel: +242	Plateforme de la société civile chargée d'assurer la coordination des ONG impliquées dans la REDD+ dans le Département de la Likouala. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Likouala
Wildlife Conservation Society (WCS)	**TIM Rayden** Responsible du Programme REDD+ Tel: + 242 05 694 64 02 E.mail: trayden@wcs.org	ONG internationale impliquée dans la gestion des aires protégées en République du Congo. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.
Private Sector		
Congolese Industrielle des Bois (CIB)	**Christian Schwartz** Directeur Général Tel: +242 06 900 12 50 E.mail: christian.schwarz@olamnet com	Entreprise forestière qui gère les plus grandes concessions forestières aménagées et certifiées FSC dans la Sangha et la Likouala et qui a mis en place un projet REDD+ pour la génération des crédits de carbone dans l'UFE Pikounda Nord. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la sangha et la Likouala.
OLAM International Ltd (OLAM)	**Darshan Raiyani** Vice President secteur bois Tel: +65 6508 9602 E.mail:darshan@olamnet.co	Groupe d'actionnaires ayant racheté CIB dans l'optique du développement durable en République du Congo. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.
GreenLaw International LLC (GLI)	**Ralph Strebel** Director Tel: +1 303 476 3618 E.mail: ralph.strebel@gmail.com	Bureau d'étude sélectionné par la République du Congo pour appuyer la CN-REDD dans l'élaboration du ER-PIN et du ER-PA de la République du Congo.
Company Tanry Congo (STC)	**Séraphin BIKOUMOU** HomologouscellAménagementl Tel: 05 558 51 25 / 06 854 38 31 E.mail: ……..	Entreprise forestière qui gère les plus grandes concessions forestières aménagées et certifiées FSC dans la Sangha et la Likouala et qui a mis en place un projet REDD+ pour la génération des crédits de carbone dans l'UFE Pikounda Nord. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.
Industrial Society Forest of Congo (SIFCO)	**René MABOUNDOU** Homologouscell Aménagementl Tel: + 242 06 894 20 05	Entreprise forestière qui gère l'UFA Tala tala dont le plan d'aménagement en en cours de finalisation et qui s'engage à mettre en place la cogénération. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha.
Danzer Group (IFO)	**José QUARESNA** Directeur Général Tel: + 242 00305 775 29 71 E.mail: quarensma@yahoo.fr	Entreprise forestière qui gère l'UFA Tala tala dont le plan d'aménagement en en cours de finalisation et qui s'engage à mettre en place la cogénération. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha.
Congo Iron SA (Sundance Resource Group)	**YOKA Aimé Emmanuel** Directeur Général Tel: +242 22 281 0637 Email: eyoka@congoiron.net	Entreprise agro-industrielle qui s'engage à mettre en place une industrie minière dans la zone du programme. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA.

Likouala Timber	**BETITO Raphael** Contrôleur Général Tel: + 242 05 549 81 69 E.mail: betito.raphael@likouala.com Tel: + 242 05 549 81 69 Email: betito.raphael@likouala.com	Entreprise forestière qui gère les UFA Missa et Bétou qui disposent de plans d'aménagement. L'entreprise s'engage à mettre en place la cogénération. Son rôle sera déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Likouala.
Sponsors		
Forest Carbon Partnership Fund (FCPF)	Laurent Valiergue Chef d'équipe Tel: +1 202 458 0977 Email: lvaliergue@worldbank.org	- Le FCPF qui apporte l'appui technique et financier à la République du Congo dans le processus du plan de preparation à la REDD+.
FAO	**Saya Maba** Chef de programme Tel: 06 659 15 53 E.mail : marius.sayamaba@fao.org	Le FCPF qui appuit techniquement et financièrement la République du Congo dans la mise en place des outils stratégiques et techniques de la REDD+, aura un rôle déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.
UNDP	**Jean Félix Issang** Head ofprogram Tel: 06 660 85 76 E.mail : jean-felix.issang@undp.org	Le programme ONU-REDD, qui appuit techniquement et financièrement la République du Congo dans la mise en place des outils stratégiques et techniques de la REDD+, aura un rôle déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.
COMIFAC	**Martin Tadoum** Secrétaire Executif Adjoint Tel: + 237 222 13 511 E.mail: mtadoum@comifac.org	La Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) qui accompagne la République du Congo dans la mise en œuvre des projets REDD+, aura un rôle déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.
Congo Basin Forest Partnership (CBFP)	**Clotilde Ngomba** Coordonnatrice	Le FFBC qui appuit financièrement le CNIAF dans la réalisation de l'inventaire forestier national et l'élaboration du plan national d'affectation des terres, aura un rôle déterminant dans la mise en œuvre du ER-PA dans la Sangha et la Likouala.

2. L'autorisation du Point focal national REDD

Prière de fournir les informations de contact pour l'institution et la personne qui servira de point focal national REDD et qui approuve le programme de réduction proposé, ou avec qui des discussions sont en cours

Nom de l'entité	l'équipe de coordination nationale REDD du Congo
Principale personne de contact	Georges Claver Boundzanga
Titre	Coordination Nationale REDD
Adresse	Palais des verts, 1er étage, Face Maternité Blanche Gomez B.P.: 14379 Brazzaville, Republic of Congo
Téléphone	+242 06 666 73 21
Email	bouzgege@yahoo.fr cnREDD+@yahoo.fr
Site Internet	Aucun

2.1 Approbation du programme de RE proposé par le gouvernement national

Prière de fournir l'approbation écrite pour le programme de réduction proposé par le représentant autorisé du pays REDD (à joindre à cet ER-PIN). Expliquer si les procédures nationales pour l'approbation du programme par le point focal de la REDD du gouvernement national et / ou d'autres organismes gouvernementaux concernés ont été finalisés ou sont encore susceptibles de changer, et comment cela peut affecter l'état de l'approbation écrite jointe. Le programme ER) doit être situé dans un pays REDD qui a signé un accord de subvention de préparation (ou l'équivalent) avec un partenaire de livraison dans le cadre du Fonds de préparation, et qui a préparé un calendrier raisonnable et crédible pour présenter un dossier pour le comité des participants

La République du Congo (RC) s'est engagée dans le processus REDD + depuis 2008. La preuve de cet engagement est soutenu par:

- L'accord de participation avec le FCPF signé le 27 Novembre 2008;
- La convention de subvention (200.000 USD $) signée avec le FCPF pour la formulation de la préparation d'une demande de préparation signé le 21 Juillet 2009;
- L'approbation de la R -PP en Juin 2010 par le Comité des Participants du FCPF;
- La convention de subvention (3.400.000 USD $) signée avec le FCPF pour la mise en œuvre de la préparation d'une demande de préparation le 11 Janvier 2012 ;
- La convention de subvention (4.000.000 USD $) signée avec le Programme ONU-REDD en Octobre 2012 ;
- La signature d'un protocole de collaboration en Mai 2012 entre le Gouvernement et la CIB-OLAM pour le développement dans le Nord Congo du projet pilote REDD+ UFE Pikounda Nord ;
- La lettre de la MEFDD, autorisant CIB-OLAM d'engager des fonds pour finaliser le processus de développement du Programme de réduction des émissions (ER-PIN) ;
- La formulation des termes de référence par le CN-REDD pour solliciter l'appui financier du Projet Forêt Diversification Economique (PFDE) pour le recrutement d'un consultant pour aider la République du Congo dans le développement de l'ER-PIN ;

Depuis la Conférence nationale de 1991, qui a officialisé la démocratie multipartite en République du Congo, le processus de consensus est devenu le moyen d'adoption de décisions. Par exemple, la préparation du R -PP de la République du Congo a été inspirée par le processus de consultation pour la préparation du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP-1 en 2008 et DSRP-2 en 2012). Il est également basé sur les réalisations de l'AVP/FLEGT et le processus REDD+, au cours de laquelle de nombreux intervenants étaient totalement impliqués .

Une lettre de MEFDD, Ministre Henri Djombo, de soutien formel de l'ER- PIN est fixé et inclus dans l'annexe 1.

2.2 L'engagement politique

Prière de décrire l'engagement politique au programme de ER, y compris le niveau de soutien au sein du gouvernement et si un engagement intersectoriel existe pour le programme de réduction et de REDD+ en général.

L'engagement politique de la République du Congo au programme ER-PA qui n'est autre qu'un programme de développement durable à travers l'économie verte, trouve sa consolidation dans les grandes orientations de la conservation et de la gestion durable des écosystèmes naturelles, de la gestion participative et de la lutte contre la pauvreté, à travers :

- Le Plan d'Action Forestier National (PAFN en 1992) ;
- Le Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE en 1994) ;
- Le Schéma National de Développement Rural (SNDR en 1997) ;
- Le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT en 2005) ;
- Le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP I en 2008 et DSP II en 2012) ;
- Le Plan d'Action National (PAN en 2008) ;
- L'Accord de Partenariat Volontaire (APV-FLEGT en 2009) ;
- Le Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP en 2010).
- Le Plan de Développement du Secteur Agricole (PDSA département Sangha en 2012)
- Le Plan de Développement du Secteur Agricole (PDSA département Likouala en 2012)
- Le Programme National de Development (PND et DSCERP 2012-2016)

Cet engagement se confirme aussi par la mise en œuvre du processus d'aménagement forestier durable, qui a démarré légalement à la fin de l'année 2000 et qui abouti aujourd'hui à l'aménagement de 5 millions d'hectares de concessions forestières dont 50% sont actuellementcertifiés FSC.

Des efforts importants ont aussi été faits en terme de :

- Reboisement avec 84.420 hectares de plantations, dont 12.450 hectares en forêt dégradée ;
- Conservation de biodiversité avec près de 4 millions d'hectares, soit 12% de la superficie totale du Congo, classés comme aires protégées.

L'engagement du Congo à la conservation et à la gestion durable des ressources naturelles se traduit également par son adhésion à de nombreux Accords internationaux dont : (i) la Convention cadre des nations Unies sur les Changement Climatique (CCNUCC) et le Traité relatif à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale et instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

3. CONTEXTE STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION DU PROGRAMME ER

3.1 Bref résumé des principaux résultats des activités de préparation dans le pays à ce jour
Prière de fournir brièvement une mise à jour sur les activités de préparation à la REDD, en utilisant les catégories des composants de la R-PP comme guide. Si l'information publique est disponible sur ce progrès, prière de se référer à ces informations et fournir un lien.

Le processus de préparation REDD+ (de la mise en œuvre de la RPA, adoptée en 2010) a commencé avec la signature de l'accord de subvention avec le FCPF en 2012 et la signature de la convention du Programme ONU-REDD en 2013.

Le véritable travail pour le processus n'a commencé qu'en Janvier 2013 après la mise en place de :

- La Coordination Nationale REDD (CN-REDD);
- La plate-forme de la société civile sur la REDD+ (OCCA-REDD) et ;
- Points focaux REDD+ dans les Ministères.

La mise en place du Comité national REDD+ (CONA-REDD) et Comités Départementaux REDD+ (CODEPA-REDD) continuent d'être les travaux en cours.

En l'an 2013, la priorité était l'alignement des deux activités soutenues par le FCPF et le Programme ONU-REDD. En date d'aujourd'hui, il y'a un grand ajustement entre les activités en relation avec le processus REDD+ qui assureront une mise au point rapide de la trousse de préparation.

En Juillet 2013, le plan de consultation et de communication a été validé en ouvrant la voie vers une consultation bien structurée, la communication et le processus participatif qui couvre tous les composants de la proposition de préparation REDD+ adoptée en 2010.

Dix-sept (17) ateliers (cf annexe 3 pour une liste complète et la portée des ateliers) ont été entreprises pour sensibiliser le processus REDD+ avec toutes les parties prenantes qui sont les plus susceptibles d'être touchées par les activités REDD+ et qui acquièrent un large éventail de réactions. Ils ont été menés dans tout le pays à partir d'Avril 2013 à Mars 2014. Quatre des dix-sept ont été en grande partie consacrés au processus de sauvegarde des instruments, avec un accent sur la présentation de la méthodologie de travail adoptée, qui vise à produire de l'évaluation sociale et environnementale stratégique (SESA) et ses cadres connexes. Ils ont eu lieu dans les départements de Pointe-Noire, Sibiti, Madingou, et Dolisie. Trois des dix-sept étaient liés spécifiquement au programme ER afin de sensibiliser et de solliciter les commentaires des parties prenantes. Ils ont eu lieu à Brazzaville et à Impfondo dans le département de la Likouala.

Les ateliers restants étaient liés à la promotion de la diffusion de la RPP en langues locales de lingala et Kituba, et s'étaient aussi engagés à la promotion et la sensibilisation générale de la REDD+.

Les consultations pour l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ est bien avancée. L'étape clé était entreprise par le Forum national sur le développement durable, qui a réuni plus de 1000 délégués de toutes les composantes nationales appropriées.

D'autres ateliers ont eu lieu avec l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en ce qui concerne le scénario national de niveau de référence, le système MRV, et les projets pilotes REDD+ pour poursuite de la consolidation dans le cadre de la stratégie nationale REDD+.

Quatre études principales ont été identifiées pour le processus de préparation REDD+:

(i) **"Les promoteurs spatiaux de la déforestation et de la dégradation des forêts avec des options pour la stratégie nationale REDD+"** Cette étude approfondie est en cours et en cours d'exécution par les entreprises de "BRL Ingénierie» et «C4 Ecosolutions." Plus précisément les annexes 3 et 4 fournissent des extraits du rapport intérimaire pour les deux départements de la Sangha et de la Likouala, en date du Février 2014.

(ii) «**Projet de futurs investissements dans les départements de la Likouala et Sangha concernant la réduction des émissions dues à la déforestation et la dégradation des forêts."**

Le contrat avec IDEA CONSULT INTERNATIONAL & AED CONSULTER est actuellement en cours de négociation avec une date de début prévue en mai 2014. Cette étude sera un apport important pour la phase de conception du programme ER.

(iii) **«Options pour le développement du cadre national REDD+ de la mise en œuvre"**
Le contrat a été attribué à la société AGRER et avec une date de début de l'étude prévue en Avril 2014.

(iv) **"Évaluation stratégique de l'environnement social"**
Le contrat pour l'étude est en cours de négociation avec le consortium de BRL Ingénierie et ONF International et le démarrage anticipé est mai 2014.

Pour chacune des principales études les entreprises qui ont reçu les offres techniques proposées précisent la méthodologie de travail pour produire les résultats escomptés au moment opportun.

3.2 État actuel de la trousse de préparation et la date prévue de soumission au Comité (y compris le REL / FRL, stratégie REDD, système de surveillance nationale REDD et CGES) des participants du FCPF

Actuellement, la proposition de préparation REDD+ (R-PP) est sur la bonne voie et n'est pas confronté à des défis importants reconnus.

Le tableau figurant à l'annexe 1 résume les dates prévues d'achèvement de chacun des composants identifiés dans le R-PP de la République du Congo.

Dans le cadre du processus REDD+, une auto-évaluation en utilisant la préparation du Cadre d'évaluation FCPF basé sur les 34 indicateurs établis par la Remarque FMT 2013-1 rev: Le Cadre d'évaluation du dossier des Réductions a été achevé en Février 2014 et est présenté ci-dessous:

i. Vert: Progres substantial	
ii. Jaune: En bonne progression, developpement requis	
iii. Orange: Developpement requis	
iv. Rouge: Aucun progres pour l'instant	

Nombre	Indicateurs	Score
	1. Organisation et Consultation	
1a. Arrangement institutionnel et gestion du processus REDD+		
	1) Responsibilite et transparence	
	2) Mandat et budget pour les operations	
	3) Mecanisme de coordination multi-sectorielle et collaboration inter-sectorielle	
	4) Capacite de supervision technique	
	5) Capacite de gestion des fonds	
	6) Feedback et mécamisme de gestion des plaintes	
1b. Consultation, Participation, et Sensibilisation		
	7) Participation et engagement des parties prenantes	
	8) Processus de Consultation	
	9) Partage et acces aux Informations	
	10) Mise en place du mécanisme de partage et des resultats des consultations	

2. Preparation de la strategy REDD+		
2a. Evaluation de l'utilisation de terrain, des precurseurs des changements dans l'utilisation des terrains, lois forestieres et gouvernance		
	11) Evaluation et analyse	
	12) Prioritisation des causes/barrieres directes et indirectes de l'amelioration des forets	
	13) Liens entre les causes/barrieres et les activites REDD+	
	14) Plans d'action pour remedier aux droits aux resources naturelles, droits fonciers et la gouvernance	
	15) Implications pour les lois forestieres	
2b. Options des Strategies REDD+		
	16) Selection and prioritisation des strategies REDD+	
	17) Etudes de feasiblite	
	18) Implications des options strategiques sur les lois sectorielles existantes	
2c. Cadre de mise en œuvre		
	19) Adoption and implementation des legislation/regulations	
	20) Guide pour l'Implementation	
	21) Mechanism de partage des benefices	
	22) National REDD+ registry and system monitoring REDD+ activities	
2d. Impacts socio-environnementaux		
	23) Analyse des problemes de la preservation socio-environnementale	
	24) Creation de la strategie REDD+ strategy en rapport avec les impacts	
	25) Cadre de la gestion socio-environnementale	
3. Niveau de Reference des Emissions		
	26) Demonstration de la methodologie	
	27) Utilisation des donnees historiques, ajustees aux circonstances nationales	
	28) faisabilite technique de l'approche methodologique avec l' UNFCCC/IPCC	
	Guide et directives	
4. Systeme de controle et de sauvegarde des Forets		
4a. Systeme de controle des forets nationales		
	29) Documentation du systeme de contrôle	
	30) Demonstration d'un draft de systeme d'implementation	
	31) Arrangements et capacites institutionnelles - Forets	
4b. Systeme d'information pour les differents benefices, les autres Impacts, la Gouvernance, et la preservation		
	32) Identification des aspects non carbone importans, et des problemes socio-environnementaux	
	33) Controle, rapport et partage de l'information	
	34 Arrangements et capacites institutionnelles – benefices multiples et preservation	

L'auto-évaluation sur les progrès indique qu'il reste un travail considérable pour finaliser le dossier de préparation pour soumission au Comité des participants du FCPF. Néanmoins, l'année 2013 a été consacrée à l'alignement entre les programmes (FCPF et du Programme ONU-REDD) et la préparation des éléments clés pour l'accélération du

processus de préparation REDD+ en 2014. Sur la base de cette solide fondation, la République du Congo est dans une situation où elle est capable de finaliser le dossier de preparation dans un délai relativement court au plus tard Décembre 2015. C'est parce que les bureaux d'étude ont été sélectionnés et se préparent à commencer le travail sur les principaux aspects des activités de préparation REDD+ (conducteurs de la déforestation et la dégradation des forêts, stratégie nationale REDD+, National REDD+ Cadre de mise en œuvre et SESA). En même temps, il doit être noté que la FAO coopère étroitement avec la République du Congo à accélérer le développement de la composante 4 (Suivi et sauvegardes).

La République du Congo est convaincue que le développement d'une stratégie nationale REDD+ pertinente n'est possible que par le développement simultané du processus SESA. Pour cette raison, ces deux études seront néanmoins en mesure de s'informer mutuellement comme elles sont menées en parallèle. En fait, la République du Congo sera en mesure de tirer les leçons qui peuvent être observées dans la République démocratique du Congo pour accélérer encore son propre processus.

3.3 Cohérence avec la stratégie nationale REDD et d'autres politiques pertinentes
Priere de décrire:

a) *Comment les activités prévues et en cours dans le programme de réduction proposé se rapportent à la variété des interventions proposées dans la stratégie nationale émergents) REDD.*
b) *Comment le programme de réduction proposé est pertinent au plan stratégique pour le développement et / ou la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD (y compris les politiques, le cadre national de gestion et de la législation).*
c) *Comment les activités du programme de réduction proposé sont conformes aux lois nationales et les priorités de développement.*

Comme il est stipulé dans la section 3.1 ci-dessus, une importante étude sur les "Pilotes spatiaux de la déforestation et de la dégradation des forêts avec des options pour la stratégie nationale REDD+» est en cours et le rapport intérimaire qui a été achevé en Février 2014 a confirmé que les options adoptées par la République du Congo R-PP en 2010 demeure pertinentes et seront la base de la stratégie nationale REDD+ qui devrait être validé au cours du 1er trimestre 2015 en même temps que les instruments de sauvegarde. Le tableau ci-dessous est un résumé des options stratégiques qui ont été présentées au niveau national.

Options stratégiques proposées dans le R-PP de la République Congo		**Sous-Options Stratégiques proposes dans le R-PP de la République du Congo**		**Activités liées ER- programme (voir section 5.3 ci-dessous)**
Option stratégique 1	**Renforcer la sécurité foncière**	SO1.1	Mettre en place un Plan National d'Affectation des Terres (PNAT)	Pas de lien direct
		SO 1.2	Renforcer le réseau des aires protégées	Conservation des zones de mise en jachère.
Option stratégique 2	**Gérer durablement les ressources forestieres**	SO 2.1	Lutter contre l'exploitation forestière illégale	Renforcement de la gouvernance par les activités d'aménagement forestier durable améliorées.
		SO 2.2	Renforcer l'aménagement durable des forêts de production	Promotion des activités d'exploitation forestière à faible impact supplémentaires.
		SO 2.3	Impliquer les communautés locales et les peuples autochtones dans la gestion forestière	Communautés et les peuples autochtones seront les principaux acteurs dans les activités de cacao en particulier dans les zones de développement agricole de la concession.

		SO 2.4	Promouvoir la certification forestière	Renforcement de la gouvernance par les activités d'aménagement forestier durable améliorés
		SO 2.5	Améliorer les techniques en matière d'exploitation et de transformation du bois.	Promotion de l'utilisation accrue de l'exploitation forestière réduit l'impact et de l'utilisation domestique des espèces secondaires
Option stratégique 3	**Ameliorer les systemes de production agricole**	SO 3.1	Favoriser l'accès des petits producteurs au micro-crédit	Agriculture composants liés de carbone (cacao et biochar) permettra d'améliorer les moyens de subsistance financiers
		SO 3.2	Soutenir l'organisation de la profession agricole	Pas de lien direct
		SO 3.3	Renforcer la recherche et la vulgarisation agricoles	La composante biochar permettra une technique agricole à l'essai
		SO 3.4	Promouvoir les systèmes agroforestiers.	Communauté de l'agroforesterie et des plantations de cacao soutiendront le renforcement des stocks de carbone
Option stratégique 4	**Rationaliser la production et l'utilisation du bois énergie**	SO 4.1	Améliorer l'offre en structurant les filières bois de feu et charbon de bois	Haute efficacité pyrolyse permettra de réduire la quantité de bois nécessaire pour produire la même quantité de bois-énergie
		SO 4.2	Promouvoir l'afforestation et le reboisement, à travers le Programme National d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR), notamment pour améliorer l'offre en bois énergie	Communauté agroforesterie appuiera le renforcement des stocks de carbone
		SO 4.3	Diminuer la demande en bois-énergie, par l'amélioration de l'efficacité de l'utilisation du bois énergie.	Haute efficacité fourneaux de cuisine et une grande efficacité pyrolyse permettra d'améliorer l'efficacité de la production et de l'utilisation du bois-énergie .

Les activités du programme ER appuient toutes les options stratégiques qui ont été identifiées, et presque toutes (sauf deux) les sous-options.

La stratégie nationale REDD+ est un document évolutif qui doit prendre en compte les enseignements tirés des activités pilotes et programmes REDD+. En conséquence, la variété des activités du programme ER relatif à toutes les options stratégiques sera l'occasion de modifier et de confirmer la stratégie nationale REDD+ dans le cadre de la mise en œuvre du programme. La stratégie de développement de la REDD+ sera en mesure de s'appuyer sur les activités du programme pour soutenir les politiques existantes et aider à l'élaboration du cadre de gestion sous-jacent en cours.

Toutes les activités du programme dans le ER proposé (voir section 5.3) , sont compatibles avec les lois nationales et les priorités de développement de la République du Congo . Elles sont également compatibles avec les politiques sectorielles actuelles qui ont été prises en compte dans le Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP I et II), et dans le Programme national de développement 2012-2016 (PND).
En ce qui concerne les composantes du programme de foresterie, la législation relative aux forêts qui suit ne sera pas seulement respectée, mais les activités elles-mêmes promouvoient la gestion durable des forêts et la protection de la biodiversité de la forêt :

- la loi n° 16-2000 du 20 Novembre 2000 sur le Code forestier ;
- la loi n° 003-91 du 23 Avril 1991 relative à la protection de l'environnement ;

- la loi n° 37-2008 du 28 Novembre 2008 sur la faune et les aires protégées ;
- Décret d'application n ° 2002-437 du 31 Décembre 2002 fixant les conditions de gestion et d'utilisation des forêts ;
- l'ordonnance no 5053/MEF/CAB du 19 Juin 2007 fixant les lignes directrices nationales en matière de gestion durable des forêts naturelles au Congo ;
- l'ordonnance no 103 du 30 Janvier 1984, fixant les dispositions pour l'exportation de produits de la faune et de la flore sauvages ;
- Loi n° 114 du 24 Juin 1991 interdisant l'abattage des éléphants en République du Congo ;
- L'ordonnance n° 3772 du 12 Août 1972 fixant l'ouverture et la fermeture des périodes de chasse ;
- l'Ordonnance n ° 3863/MEF/SGEF/DCPP du 18 mai 1984, fixant entièrement ou partiellement protégées ; des animaux protégés par la loi 48/83 de la conservation et de l'exploitation de la faune 21 Avril 1983 ;
- L'ordonnance n° 3282 du 18 Novembre 1991 relative à la protection absolue de l'éléphant sur l'ensemble de la République du Congo.

En ce qui concerne les priorités de développement validés de la République du Congo, les activités proposées sont en ligne avec les propositions de développement durable qui sont énoncées non seulement dans le Plan national de développement, mais aussi le plan de la Sangha et de la Likouala départements développement du secteur agricole. Ces études ont identifié les recommandations suivantes :

1. Contribution accrue des secteurs forestiers et environnementaux au PIB grâce à la gestion durable des forêts, l'augmentation de traitement et la transformation du bois, et une augmentation de la valeur des biens et services (séquestration du carbone, produits forestiers non ligneux, écotourisme , etc) de l'environnement ;
2. Amélioration de la protection, la conservation et la gestion des écosystèmes forestiers, de la faune, de la marine, les eaux côtières et intérieures et des zones protégées;
3. Participation des populations rurales et autochtones à la gestion des ressources et,
4. Développement d'une agriculture écologiquement viable, la promotion de l'agriculture sédentaire, l'agroforesterie et la foresterie communautaire.

Les activités du programme, à la fois individuellement et collectivement, appuient fortement les recommandations identifiées ci-dessus.

4- Location and Duree du Programme ER

4.1 Echelle et emplacement du Programme ER proposé

Priere de présenter une description et une carte de l'emplacement proposé du programme ER, les régions avoisinantes, et sa signification géomorphologique par rapport au pays. Indiquez l'emplacement et les limites de la zone proposée du programme ER, par exemple, la juridiction administrative.

Description de la zone du projet - départements de la Sangha et de la Likouala

La limite du programme ER est composé de deux juridictions administratives composées des départements de la Sangha et de la Likouala. (Voir la carte ci-dessous)

La Sangha couvre une superficie de 5,78 millions d'hectares, soit 57 800 km2, a une population totale estimée en 2014 d'environ 109 000 personnes (RGPH, 2007), principalement concentrée autour de la capitale Département de Ouesso. La forêt couvre 99% (FACET, 2013) de la superficie totale et se compose de:

- 6 concessions forestières (déjà accordées aux concessionnaires) et
- Trois zones protégées: les parcs nationaux de Nouabalé-Ndoki, Ntokou-Pikounda et Odzala Kokoua-.

Le Département de la Likouala, qui couvre une superficie d'environ 6.570.000 hectares soit 65.700 km2, a une population totale estimée en 2014 d'environ 196 000 habitants (RGPH, 2007), principalement concentrée autour de la ville de Impfondo, la capitale du département.

La zone de forêt qui couvre 6.271.966 hectares, soit 99% (FACET, 2013) de la superficie totale du département de la Likouala se répartit entre:

- Les 9 unités de gestion forestière (UGF) pour l'exploitation industrielle;
- Les deux aires protégées à savoir: la Réserve du Lac Télé communautaire et parc national de Nouabalé-Ndoki, dont une partie se trouve dans la Sangha.

Ainsi, la zone du programme couvre une superficie de 12,35 millions d'hectares, soit 123 500 km2 (Facet, 2013).

La zone du projet est très riche en biodiversité et plus de 60 espèces d'animaux continue à prospérer, dont 13 grands mammifères protégés qui sont connus pour être dans le Nord du Congo (Poulsen et Clark, 2005), comme indiqué à l'annexe 2.

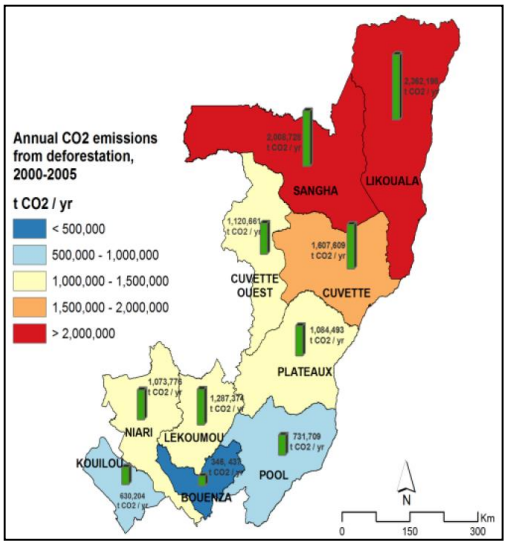

Le climat dans les départements de la Sangha et de la Likouala est équatorial caractérisé par:

- Une pluie de 1500 avec seulement 1 ou 2 mois de précipitations de moins de 50 mm (février et décembre);
- Une température mensuelle moyenne varie entre 25 ° C et 38 ° C, et
- Une humidité moyenne comprise entre 70% et 90%.

Les premières estimations approximatives indiquent que les deux départements impliqués dans le programme, ont plus que les émissions de carbone en moyenne dans le domaine de la foresterie dans le pays. Il est connu que l'exploitation de la production de bois est d'environ:

- m3 de bois de 2000 -2010 dans la Sangha, et,
- 3.291.000 m3 de bois entre 2000 et 2010 dans la Likouala

L'ER-programme aura lieu dans les départements de la Sangha et de la Likouala.

4.2 Durée de vie prévue du programme de réduction proposée

S'il vous plaît décrire sur le nombre de mois / années, le programme de réduction proposé sera:

a) préparé et

b) *mise en œuvre (y compris la date prévue de début du Programme ER proposé).*

Le programme est prévu pour le début de 2015, la phase de conception du projet, qui devait durer 6 à 12 mois et le processus de génération de crédits pourraient commencer à la fin de 2015.

Ainsi, les premiers crédits carbone pourraient être disponibles en 2016. Ces crédits seront établis sur une base annuelle à partir de 2016 à la fin de 2020, qui est de 6 ans ou 72 mois.

La fin de ER-programme de Fonds carbone de la Banque mondiale est prévue pour 2020, sauf prorogation par accord mutuel de la République du Congo et le Fonds carbone.

Pour la République du Congo, le programme global de réduction des émissions, durera jusqu'en 2050. Qui établit la durée du programme pour 30 autres années supplémentaires ou 432 mois supplémentaires.

Il est reconnu que l' ER- programme de la Banque mondiale ne peut pas être financé par le Fonds Carbone du FCPF - delà de 2020. Toutefois, dans l'intérêt de poursuivre cette initiative et de contribuer à la lutte contre le changement climatique, la croissance économique et la réduction de la pauvreté, la République du Congo chercherait à poursuivre ce programme jusqu'en 2050. Pour ce faire, il est nécessaire d'examiner les méthodes et les normes qui favorisent le bon fonctionnement du programme. Par conséquent, le programme pourrait suivre les lignes directrices et la certification VCS juridictionnelles nationales REDD+ en vertu de ce programme en prévision d'une future transition vers un système réglementé de la CCNUCC dans un environnement post 2020. Dans tous les cas, le programme ER suivra en priorité le cadre méthodologique actuellement prescrit par le Fonds carbone en tenant compte des modifications ou des changements qui peuvent convenir à l'avenir. Après le succès du programme et après 2020, le programme a travers des mesures diplomatiques et des succès techniques poura demander l'inclusion de ses resultats dans un autre programme de GES réglementé (à savoir la Chine ou d'autres programmes de GES régionales avec un volet forestier) de sorte que la République du Congo pourrait continuer à avoir un marché pour ses crédits de carbone dans l'avenir .

5- Description des activités et interventions prévues dans le cadre du programme de réduction proposé

5.1 Analyse des conducteurs et des causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts, et les tendances de conservation ou d'amélioration

Prière de présenter une analyse des facteurs, causes sous-jacentes et les agents de la déforestation et la dégradation des forêts. Décrire également les politiques et les tendances qui pourraient contribuer à la conservation et à l'amélioration des stocks de carbone. Priere de faire la distinction entre les pilotes et les tendances dans les limites du Programme ER proposé, et tous les pilotes ou les tendances qui se produisent en dehors des frontières, mais affectent l'utilisation des terres, la couverture terrestre et les stocks de carbone dans la zone proposée du Programme d'ER. S'appuyer sur l'analyse produite pour la proposition de la préparation de votre pays (R-PP) et / ou documents de préparation (R-Package).

L'analyse détaillée des causes et des facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts tels qu'ils sont énoncés dans les pilotes spatiaux de la déforestation et de la dégradation des forêts avec des options pour l'étude de la Stratégie Nationale REDD+ " dans le département de la Sangha et de la Likouala, qui a été produite pour la préparation du dossier REDD+.

Likouala

Les principales causes directes de la déforestation et la dégradation des forêts dans la Likouala pour la période de 1990-2010, en ordre de grandeur décroissant, sont :

- L'exploitation forestière
- Agriculture et
- Infrastructure (y compris le développement urbain)

Prière de se référer à l'Annexe 3 et 4 pour l'analyse sommaire (en langue française) des conducteurs et les causes sous-jacentes, ainsi que les tendances dans la limite de la Likouala et Sangha.

Sangha

les principales causes directes de la déforestation et la dégradation des forêts dans la Sangha pour la période de 1990-2010, en ordre de grandeur décroissant, sont :

- L'exploitation forestière ;
- Infrastructure (y compris le développement urbain) ;
- Agriculture et ,
- Les industries agricoles.

En ce qui concerne les tendances futures, le plan de développement du secteur agricole (PDSA) de Sangha définit une stratégie claire, qui a été établie en 2012 pour promouvoir le secteur de l'agriculture dans la Sangha, en particulier en ce qui concerne le soja , le manioc et le palmier à huile. En plus de la plantation ATAMA, qui est actuellement en place, il est prévu 133 513 ha plantation de palmiers dans le quartier Sembe. 200 398 ha supplémentaires de terres agricoles à grande échelle pour les cultures vivrières ont été délimitées au Nord de Sembe sur la frontière camerounaise. Le PDSA indique que ces zones seront en production d'ici 2035, ce qui rendra les industries agricoles et de l'agroforesterie, le principal moteur de la déforestation dans un proche avenir.

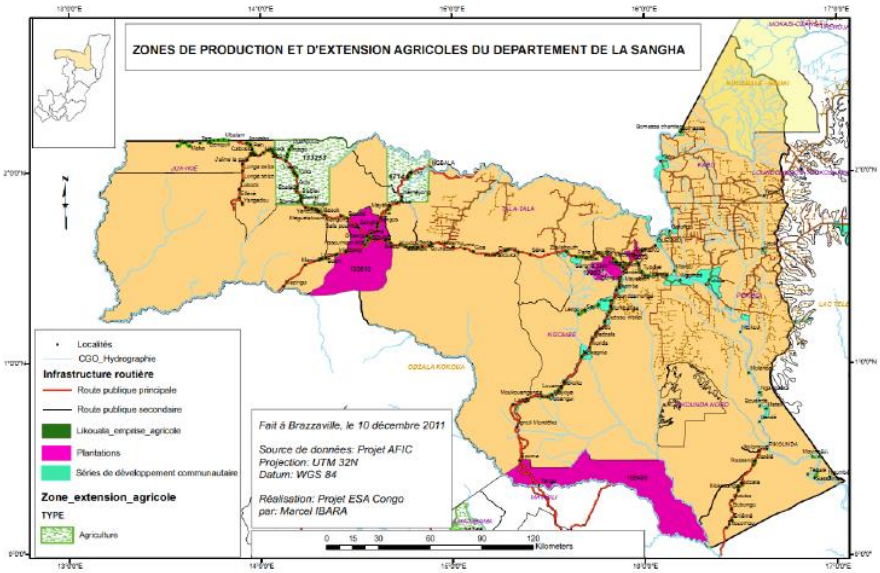

Zones de Macro Agriculture et d'huile de palme tels que determinees dans le PDSA, 2012)

En outre, le projet Congolais de Fer Nabeba dans la partie occidentale de la Sangha est bien avancée, et même si aucun avancement n'a été enregistre ou aucune vaste EIE n'a été réalisée, il est probable que les autorisations finales requises pour les opérations à grande échelle pourraient être reçues et le projet opérationnalisé avant 2020. Le projet Congo Fer Nambeba consistera en un investissement de 2 milliards de dollars américains et devrait produire 20 millions de tonnes de minerai par an. Il est prévu que 3.000 ha, seront déboisées pour la mine Congo Fer Nambeba. Le secteur Minier deviendra donc à l'avenir un important moteur supplémentaire.

Prière de se référer à l'annexe 4 pour l'analyse sommaire (en langue française) des conducteurs et les causes sous-jacentes , ainsi que les tendances dans la Sangha.

Les conflits externes dans les comtés voisins, entraînant l'afflux de réfugiés dans la Likouala pourrait devenir un facteur important et a l'avenir affecter l'utilisation des terres, la couverture terrestre et les stocks de carbone parce que ces personnes mettent une pression supplémentaire sur les forêts naturelles. En Décembre 2013, selon le Comité national d'assistance aux- Réfugiés (Marguerite Yourcenar), la concession forestière Betu compte 7258 réfugiés en provenance de la République centrafricaine, en plus des 2 516 familles qui y résident normalement. Ces nouveaux réfugiés Centrafricains complétent les réfugiés précédents qui sont arrivés de la RDC .

5.2 Évaluation des principaux obstacles à la REDD+
Prière de décrire les principaux obstacles qui empêchent actuellement les pilotes d'être abordés, et / ou empêchant la conservation et l'amélioration des stocks de carbone de se produire.

Les principaux obstacles qui empêchent actuellement les pilotes identifiés à traiter et / ou prévenir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone sont :

- **Les obstacles liés à l'exploitation forestière**
  - Faible application des lois et règlements ;
  - Le manque de respect des exigences de l'exploitation forestière à faible impact ;

- **Obstacles à l'agriculture**
  - **Le niveau de vie ou la pauvreté rurale** : La pauvreté de la plupart des populations rurales les empêche d'investir dans des moyens plus durables et empêche les risques liés à des changements dans les pratiques agricoles.
  - **La croissance de la population** : Avec 2,8% (RGPH, 2007) par an , le Congo est caractérisé par une croissance rapide de la population . Cette augmentation de la population a entraîné une demande accrue de produits alimentaires, ce qui entraîne une augmentation de la culture sur brûlis (besoin accru de terres et superficies) et / ou la réduction de la période de jachère ;

- **Les obstacles liés à l'infrastructure**
    - **La croissance de la population** : exigeant de nouvelles routes , l'expansion des villes, etc ;
    - **Connexion exploitation** : exigences pour les routes, les débarquements de grumes, les sentiers de débardage, camps, etc

- **Les obstacles liés à l'agro-industrie**
    - **Coûts d'opportunité** : la gestion durable des ressources naturelles ne génère pas un revenu suffisant pour correspondre à l'argent decoulant de l'huile de palme et de l'efficacité des grandes agro-industries .

5.3 Description et justification des activités prévues et en cours dans le cadre du programme de réduction proposé
Décrire les activités proposées et les interventions politiques dans le cadre du programme de réduction proposé, y compris celles relatives à la gouvernance, et justifier la façon dont ces activités porteront sur les conducteurs et les causes sous-jacentes du déboisement et de la dégradation des forêts et / ou soutiendront tendances des stocks de carbone de perfectionnement, pour aider à surmonter la obstacles identifiés ci-dessus (c.-à-, comment le Programme ER contribuera à inverser l'utilisation actuelle des ressources moins durable et / ou des motifs politiques?)

Le programme ER dans la Sangha et de la Likouala a été conçu pour que les activités se rapportant à la stratégie nationale REDD+ en cours. Les activités ont été également conçues pour surmonter les obstacles identifiés de la déforestation et de la dégradation forestière.

Secteur forestier

- Augmenter le nombre d'aires protégées ;
- Exploitation à faible impact (EFI) programmes :
    - optimisation du réseau routier;
    - Extension croissants de l'exploitation forestière ;
    - l'extension des périodes de rotation
    - Développement de 2e et 3e transformations (maisons en bois , meubles , etc) , et ,
- Renforcement des stocks de carbone au moyen de techniques de sylviculture, le reboisement et l'agroforesterie activité.

Agriculture et Agro - industrie :

- Relance de la culture du cacao;
- Développement de boisement et de reboisement à travers le Programme National d'Afforestation et de Reforestation (PRONAR) , qui vise à établir un programme de dix ans pour la création d' un million d'hectares de forêts et de plantations agro-forestières sur tout le territoire national ;
- Plantations agro- forestières communautaires ;

Développement urbain :

- Pyrolyse à haute efficacité pour la production de charbon de bois ;
- La cogénération à partir de bio déchets (forestier d'exploitation et les déchets agricoles, les déchets ménagers et autres), et
- Haute efficacité des cuisinières.

Les Activités du projet primaires et secondaires spécifiques

Activités primaires et secondaires du projet	Code d'activité
Activités du projet principal (PPA)	
1. La production de cacao en évitant la déforestation non planifiée de l'agriculture durable	**PPA-1**
2. Amélioration de l'efficacité de la production de charbon et de l'utilisation du biochar pour améliorer la fertilité du sol et le stockage du carbone	**PPA-2**
3 Gestion durable des forêts: l'exploitation forestière à impact réduit	**PPA-3**
4 Gestion durable des forêts: conversion de forêts exploitées en forêts protégées	**PPA-4**
5. Boisement / reboisement (y compris la communauté agroforesterie)	**PPA-5**
Activités du projet secondaires (SPA)	
1. Cuisinières a haute efficacité	**SPA-1**
2. Cogénération (en dehors de l'ER-programme)	**SPA-2**
3. Exploitation minière écologique (zones protégées, la réduction de l'impact sur l'exploitation minière avec les normes de l'EFI, replantation)	**SPA-3**

5.3.1-primaires activités du projet (APP)

Activité du projet primaire 1 (PPA-1): la production de cacao

Le rétablissement du secteur du cacao dans le nord du Congo, la Sangha et de la Likouala évitera la déforestation imprévue de la mosaïque et la dégradation en offrant une alternative aux moyens de subsistance de la production de cacao et d'autres cultures agro-forestières et agricoles, à savoir le café, les agrumes, etc Ces activités du Programme ER permettront de réduire la nécessité de mener l'agriculture de subsistance sur brûlis dans la Sangha et la Likouala. Ceci aura un impact social important parce que les agriculteurs de subsistance individuels auront un accès direct au marché international du cacao et potentiellement celui du café, des agrumes, etc À la suite de l'augmentation du gain financier, les populations pourront abandonner leur dépendance sur l'agriculture de subsistance.

L'activité du projet production de carbone a commencé en 2013, lorsque CIB-Olam en partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la MEFDD a réhabilité le marché du cacao au Congo en exploitant la position stratégique de OLAM sur le marché dans le secteur mondial du cacao. L'activité d'atténuation se concentre sur les points suivants:

- Le renforcement des capacités;
- Eviter la déforestation et la dégradation imprévue et causée l'agriculture sur brûlis;
- Introduction des cultures à haute valeur comme un autre moyen de subsistance.

La socialisation et l'amélioration des capacités a déjà commencé la où la population locale a été informée des séances d'opportunités de cacao et la ou les formations pour la culture du cacao ont commencé. Le renforcement des capacités et l'approvisionnement à l'avance d'un financement pour l'amélioration des plants hybrides fournira aux agriculteurs les meilleures chances de succès pour croître et produire un cacao de qualité qui peut être vendu sur le marché international. Actuellement 350 000 plants ont été préparés pour la distribution.

Le projet aidera des milliers de familles à avoir un accès direct à un produit de l'économie de marché qui est déjà familier à la culture locale. La République du Congo a fourni les installations de cacao CIB - Olam de l'ex- régime dans 6 districts distincts dans la province de Sangha pour lancer le projet. Ces installations seront utilisées pour la distribution, les tests et la surveillance des plaques tournantes pour le projet Cocoa et Carbone. Des installations appropriées dans la Likouala seront accessibles aussi. Le projet prévoit également être en mesure de cartographier la localisation des activités de plantation dans les différentes zones agro-forestières des concessions, pour être en mesure d'utiliser ces données comme la base de l'activité d'utilisation des terres pour créer des droits de propriété reconnaissables pour les participants aux projets . En outre CIB - Olam a obtenu un financement de l'Agence française de développement (20-40 millions de dollars américains) pour aider à la réhabilitation du secteur du cacao dans la Sangha et la Likouala .

Les avantages non - carbone sous forme d' un moyen de subsistance alternative viable dans le secteur du cacao pour les particuliers (le cacao paye environ USD $ 1,4 kg à un agriculteur local), mais avec les variétés hybrides qui sont introduites, un agriculteur pourrait gagner entre 980 $ US - $ 1120 par hectare et par récolte.

Activité du projet primaire 2 (PPA-2): Amélioration de l'efficacité de la production de charbon de bois et l'utilisation du biochar pour améliorer la fertilité du sol et le stockage du carbone

L'activité du projet implique à la fois la méthode de production de charbon de bois et son utilisation comme additif pour le sol et aussi comme un mécanisme de stockage du carbone.

La première composante est l'introduction de techniques de pyrolyse à haute efficacité dans la Sangha et la Likouala qui va diminuer la quantité de matières premières (bois) qui serait autrement nécessaire pour convertir le bois en charbon de bois . On estime que les taux de rendement de pyrolyse pourraient doubler, passant de 10-15% à 25-30 %, de sorte que seule la moitié du bois serait nécessaire pour la production de charbon de bois par rapport à la ligne de base. Les matières premières proviendraient des dechets de bois qui seraient autrement dans l'atmosphère tout en se décomposant.

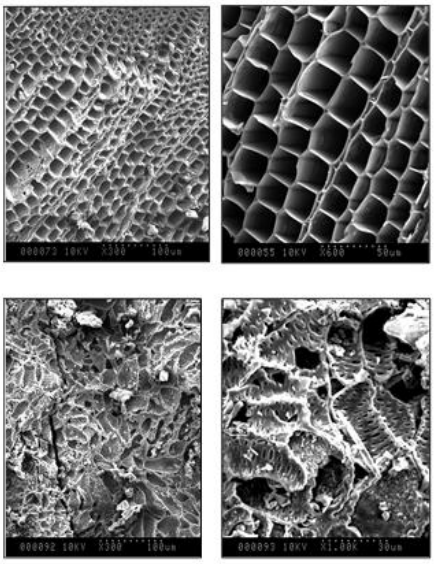

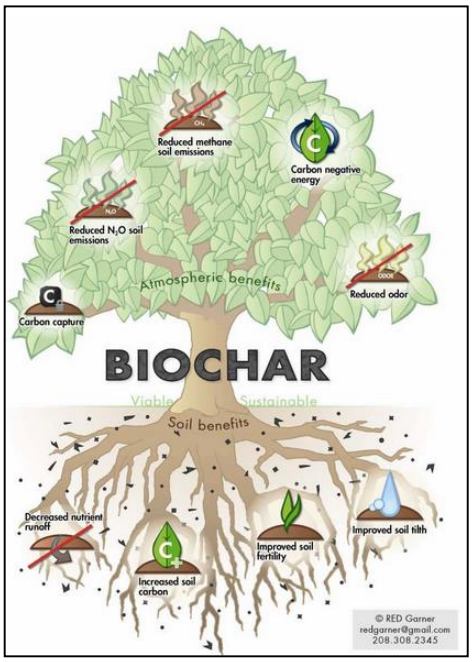

Le deuxième volet du PPA- 2 est l'utilisation du charbon de bois (biochar) comme additif de sol pour les agriculteurs de subsistance afin d'accroître les rendements, mais aussi pour être utilisé comme un mécanisme de stockage du carbone . L'introduction de biochar dans le sol, lorsqu'elle est faite à partir de matières premières considérées comme un déchet de l'industrie forestière, entraînera l'amélioration substantielle des rendements, offrant une réelle incitation pour les agriculteurs de subsistance, les populations autochtones et les communautés locales à se tourner vers l'agriculture sédentaire.

Du point de vue agricole, la caractéristique la plus importante du biochar est sa zone de très haute surface qui résulte de réseaux complexes de pores de diamètres différents. Un gramme de biochar a environ 850m2 (9000 pi2) de surface . La surface a une légère charge électrique, qui attire d'autres particules à lui-même). À leur tour ces pores offrent une vaste gamme de propriétés bénéfiques secondaires tels que l'hyper rétention d'eau, l'échange d'ions et l'absorption des nutriments. Des yests à travers le monde, y compris en Afrique ont montré que l'introduction de biochar au taux de 5 à 20 tonnes par hectare a augmenté le poids des cultures jusqu'à 50 %, ce qui est comparée à l'ajout d'engrais organiques et inorganiques dans le sol.

Une plus grande efficacité de la pyrolyse est facilement réalisable à faible coût, comme les techniques de production de charbon de bois en cours dans la Sangha et de la Likouala sont actuellement rudimentaires et très inefficaces.

La gestion durable des forêts sera en mesure de lutter contre l'exploitation forestière en tant que pilote dans la Sangha et de la Likouala. Les activités du projet seront en mesure d'être menés par une concession forestière qui est en mesure de démontrer l'introduction de l'activité de projet.

Activité principale du projet 3: Gestion durable des forêts: exploitation à impact réduit (PPA-3)

L'exploitation à impact réduit pourra être entreprise par tout concessionnaire qui est capable de montrer à travers la

mise en place d'activités d'exploitation forestière à impact réduit que les concessions ont diminué leurs émissions en raison des pratiques modifiées. Les pratiques changées incluraient des dommages réduits grâce aux techniques de récolte durables.

L'activité d'atténuation se concentre sur les points suivants:

- Renforcement des capacités
- Amélioration de la gestion des forêts - les techniques d'exploitation forestière à impact réduit
- Renforcement de la gouvernance des forêts et des capacités de surveillance

Activité du projet primaire 4 (PPA- 4) : Gestion durable des forêts: conversion de forêts exploitées en forêts protégées

L'objectif principal de l'activité du projet primaire 4 est de préserver la forêt qui, autrement, serait exploitée. L'activité de projet est disponible à toute concession dans la Sangha ou la Likouala qui est prête à mettre de côté tout ou une partie d'une concession à des fins de réduction des émissions. Au lieu de la récolte sélective mécanisée qui aurait eu lieu dans un scénario de status quo, la cessation des activités de récolte aura lieu .

Arrêter les activités d'exploitation sont les plus simples réductions d'émissions à appliquer, car une zone de concessions serait mise de côté, qui serait en mesure de récolter. Une base de référence de la récolte attendue peut être construite à partir du plan de gestion forestière (PGF) afin de déterminer l' économie de carbone atteint, puis un suivi également fondé sur la création de placettes permanentes d'échantillonnage et l'utilisation de données de télédétection aura lieu.

L'activité d'atténuation se concentre sur les points suivants :

- Renforcement des capacités
- Amélioration de la gestion des forêts - Connecté pour protéger la forêt
- Renforcement de la gouvernance des forêts et des capacités de surveillance

Projet Activité principale 5 (PPA-5): boisement / reboisement (y compris la communauté agroforesterie)

Le principal objectif de boisement / reboisement et l'agroforesterie communautaire est de garantir l'accès à long terme au bois durable pour l'énergie, la production de charbon de bois, et les produits agricoles.

En outre, comme chaque concession a non seulement un espace communautaire de l'agriculture, mais aussi une zone d'agro-foresterie communautaire, la replantation, en particulier sur les terres dégradées pourraient être menées par les communautés locales et les peuples autochtones.

Les principaux avantages de carbone augmentent les stocks de carbone dans la forêt où l'activité est mise en œuvre. Les avantages non-carbone comprennent un accès durable au bois de feu.

Activité de projet secondaire 1 (SPA-1): cuisinières a haute eficacite

Le programme REDD présentera à la population de la Sangha et de la Likouala un ou plusieurs foyers de cuisson à haut rendement, qui seront en mesure d'être fabriqués localement, distribués par des organismes communautaires locaux et qui utiliseront 50% moins de bois ou de charbon de bois minimum comparé à ce qui serait utilisé dans la cuisine au bois classique, la pratique de cuisson dominante en République du Congo. L'activité du projet viserait à réduire la déforestation et la pression de la dégradation de la forêt en diminuant la quantité de bois de chauffage nécessaire pour la famille moyenne.

En plus des avantages des reductions des émissions de carbone de chaque Poêle, les avantages non-carbone incluraient une réduction des coûts à long terme des ménages et une diminution de l'exposition à la fumée de bois qui correspond à une diminution du risque de problèmes de santé causés par l'exposition constante à la fumée de cuisson.

Activité Secondaire de Projet 2 : Cogénération (SPA - 2)

" L'activité Secondaire du projet 2 " est l'activité de cogénération. La réduction des émissions pour cette activité viendront d'un processus distinct (c.-à- VCS ou CDM) . Ce serait un projet de substitution de carburant où les bio-déchets disponibles des concessions forestière (ou autres déchets de la biomasse seraient substitués à des fins de production d'électricité. Les installations de cogénération permettraient la production combinée de chaleur et d'électricité par la combustion de la biomasse .

Plusieurs des sociétés concessionnaires forestiers sont intéressées à ce type d'activité et la République du Congo est désireuse d'être en mesure de soutenir cette activité comme une des réductions d'émissions de carbone pour le ER-programme.

Le concept de la cogénération fait partie de la Green Vision plus large de la République du Congo et l'on pense que par l'augmentation de la disponibilité de l'électricité pour les populations locales où il n'existe actuellement qu'un réseau électrique limité pourrait également réduire les besoins en énergie du bois dans les communautés locales. Les réductions d'émissions de cette activité ne sont pas prévus pour faire partie du programme ER.

Activité de projet secondaire 3 - exploitation minière écologique (SPA-3)

L'activité minière industrielle sera réalisée au sein de la Sangha et de la Likouala, mais l'activité d'extraction réelle n'a pas encore commencé. Il ya des gisements connus de fer, diamants , or , titane , etc L'activité d'exploitation minière écologique est active. l'impact réduit des mines est comparable à l'utilisation de l'activité de gestion durable des forêts , mais pour le secteur minier . L'Activité spécifique qui a été identifié avec le Congo de fer , est un moyen pour compenser le déboisement prévu de 3.000 ha avec l'achat d'une concession de bois à proximité qui pourraient être mis de côté pour des raisons de conservation et d'atténuation du carbone . D'autres activités pourraient inclure une planification minutieuse de toute conversion des forêts ; minimiser l'impact de la construction de routes , les résidus , et d'autres infrastructures de l'exploitation minière . En outre, la replantation possible de forêts pourrait être réalisée afin de reconstituer les stocks de carbone dans le processus de l'exploitation minière.

Les avantages non - carbone de mines vertes incluraient une industrie minière plus durable avec une diminution de l'impact sur le paysage naturel , un espace dédié mis de côté qui supporte le maintien de la biodiversité existante.

Le programme ER s'appuyant sur les Systèmes & Technologies in-situ

En raison de la nature de la taille et de l'ampleur des concessions, l' ER- P va chercher à renforcer les capacités et l'infrastructure REDD+ sur les systèmes existants et en place quand cela est possible. Le REDD+ connaît un chevauchement opérationnel substantiel avec l'industrie de l'exploitation forestière commerciale, en relation avec la technique de l'inventaire, la cartographie , la surveillance , etc Ceci est particulièrement le cas des concessions qui ont ou cherchent actuellement la certification FSC . Le nord du pays a été utilisé pour la première application de la Loi sur les forêts RoC 2002 (SFM) où il y a eu une application plus uniforme des lois AFD et le développement de plans de gestion forestière. Dans le sud du pays, les plans de gestion des zones ne sont pas aussi communs. En d'autres termes les niveaux de gouvernance forestières dans les deux départements du Nord sont déjà assez élevé et le secteur a déjà un cadre capable de travailleurs qui comprennent l'inventaire forestier et les techniques de surveillance (c.-à-échantillonnage , SIG, télédétection , cartographie du territoire, etc). Avec une formation supplémentaire sur le carbone, le programme ER facilitera le déploiement rapide d'un grand nombre de techniciens et spécialiste de l'inventaire carbone.

Les activités du projet seront menées grâce à l'infrastructure sociale et environnementale qui est établie par chaque concession forestière ou minière, dans un parc national ou une aire protégée . L'activité de projet peut également être effectuée par un district ou une municipalité dans la zone du projet mais tout projet se devra d'observer le strict respect des procédures normalisées d'exploitation en ce qui concerne le double comptage.

5.4 Analyse risque / bénéfice des actions et des interventions prévues dans le cadre du programme de réduction
Priere d'expliquer le choix et la priorisation des actions et des interventions prévues dans le cadre du programme de

réduction identifié en 5.3 en tenant compte des risques de mise en œuvre des activités et de leurs avantages potentiels, tant en termes de réductions d'émissions et d'autres avantages non-carbone.

Sélection et hiérarchisation des actions et interventions fournies

La sélection et la hiérarchisation des actions et des interventions visant à promouvoir au sein du programme ER dans les départements de la Sangha et de la Likouala trouvent leur fondement et justification dans le Plan national de développement (PND) 2012-2016 de la République du Congo ainsi que le plan de développement du secteur agricole (PDSA) de Sangha et de la Likouala pour 2012-2035 .

Il convient de rappeler que le PND 2012-2016 prend en compte les stratégies sectorielles et politiques de la République du Congo, afin de réaliser la vision du Président de la République, contenue dans son programme intitulé « Le Chemin d'avenir ". Ce programme met l'accent sur la modernisation de la société congolaise et de l'industrialisation de l'économie nationale.

Le Plan national de développement (PND) et l'EPSP indiquent clairement que dans le secteur non pétrolier, l'économie devrait engager :

- Une forte croissance grâce à la mise en œuvre des stratégies de développement de la sylviculture, l'exploitation forestière, la transformation du bois, l'agro-industrie;
- Un dynamisme dans l'agriculture (en raison des politiques rurales et le développement agricole) , l'exploitation minière , la construction et les services (tourisme et de l'hôtellerie , services financiers) .

Alors que dans le secteur de l'agriculture, les programmes sont orientés vers:

- Le développement de la culture de subsistance (le manioc, le maïs, le soja, les pommes de terre, la banane , l'igname , les haricots , le riz , etc)
- La revitalisation des cultures existantes pour les rentes et le développement de nouvelles cultures (cacao, café, huile de palme, le coton, la canne à sucre, tabac, etc) ;
- L'approvisionnement des agriculteurs en semences améliorées, le développement de sites macro - agro, la formation et le soutien technique et
- Le renforcement des fonds pour soutenir l'activité en milieu rural pour permettre aux petits producteurs de surmonter les difficultés d'accès au financement bancaire;

Le gouvernement, qui entend faire tous les efforts pour exploiter le vaste potentiel agricole et de la pêche qui attirent actuellement de grands investisseurs privés au capital étranger, va favoriser le développement du complexe agro-industriel et créer les conditions d'une expansion rapide du secteur agricole.

Le programme ER est un programme ambitieux qui intègre les préoccupations fondamentales du gouvernement du PND et EPSP, et permet la possibilité d'atteindre les objectifs à moyen terme dans le cadre de la série PND et EPSP et les plans de gestion du développement communautaire (SDC) , à savoir la lutte contre la pauvreté en terme de revenus et l'amélioration des conditions de vie des communautés autochtones et locales .

Chacune des activités du projet comporte des risques et des avantages :

activités du projet	Risques	Benefices
1. La production de cacao en évitant la déforestation non planifiée de l'agriculture durable	- La deforestation pourrait augmenter si la culture du cacao devient populaire - Risque de securité alimentaire lorsque la production des produits alimentaires diminue au bénéfice de la culture des especes plus rentables	- Culture à grande valeur (USD $1.4/kg) - Le cacao ne demande pas une attention importante et peut etre recolté deux fois par an - Le cacao est familié aux populations locales
2. Amélioration de l'efficacité de la production du charbon et de l'utilisation du biochar pour améliorer	- N'a pas été testé comme une activité de réduction d'emissions	- Requiert une technologie et un renforcement de capacité minimal - Favorise la durabilité et l 'agriculture sédentaire

la fertilité du sol et le stockage du carbone.	- Si la demande est trop grande, ceci pourrait causer une déforestation additionnelle	
3. Gestion durable des forêts: l'exploitation forestière à impact réduit	- Requierent des formations et des capacités complexes - la récolte peut se transférer vers d 'autres locations	- Favorise la certification des opérations - Augmente la durabilité des récoltes
4. Gestion durable des forêts: conversion de forêts exploitées de forêts protégées	- Accès non autorisé menant au braconnage	- Augmentation du nombre des aires protégées
5. Boisement / reboisement (y compris la communauté agroforestiere)	- Chere - peut être adoptée à grande échelle	- Peut être utilisé avec intercalaires - Réduit la dépendance sur les forêts naturelles
1. Cuisinières à haute efficacité	- nécessite un investissement initial par les ménages	- la production locale peut favoriser l'emploi local
2. Cogénération	- Les coûts élevés d'investissement	- L'énergie durable, en particulier sur une concession forestière
3. L'exploitation minière écologique (zones protégées)	- Le manque de capacités et le personnel	- aborder le rôle des secteurs des mines en tant que moteur

6. Partage de l'information, consultation et participation des parties prenantes

6.1 La participation des intervenants à ce jour sur le programme de réduction proposé
Priere de décrire comment les groupes des parties prenantes ont participé à la conception du programme de réduction proposé, et résument les questions soulevées par les intervenants, la façon dont ces questions ont été abordées dans le programme de réduction à ce jour, et les prochaines étapes possibles pour y remédier.

Après les réunions du Fonds Carbone du FCPF en Avril 2013 à Washington, les autorités nationales ont chargé le CN - REDD pour organiser une série de consultations avec les parties prenantes. Les consultations des parties prenantes ont commencé en Avril 2013 et ont continué jusqu'à Mars 2014, et la table des détails de ces réunions peut être trouvée dans l'annexe 5. Bien que tous les ateliers depuis Avril faisaient référence à la possibilité de conclure un accord de paiement de réductions d'émissions, trois en particulier ont porté entièrement sur la conception du programme ER.

Des réunions techniques, des groupes de discussion et des ateliers ont été organisées à Brazzaville et Ouesso. Ces réunions ont été caractérisées par une forte participation des autorités départementales (représentants de la Préfecture , Conseil Général, le Conseil municipal , les directions départementales) , la société civile , les communautés locales et les peuples autochtones .

Le programme ER et les concepts REDD+ ont été présentés récemment lors de la 3e édition du Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) (3 Mars to 7 2014), mais , en fait, la REDD+ est une préoccupation majeure des réunions . Le FIPAC , qui a eu lieu dans la capitale départementale de la Likouala a fourni à l'équipe CN - REDD l'occasion de mener des journées" Portes Ouvertes", " groupe de discussion ", " activités culturelles ", " ateliers et réunions techniques "

De nombreuses préoccupations ont été soulevées par les délégués . Ces préoccupations comprennent : (i) le niveau de mise en œuvre du Plan d'action sur la REDD+ + dans la République du Congo , (ii) le lien entre le processus REDD+ et le processus APV-FLEGT , (iii) la place de l'agriculture dans le national REDD+ , (iv) le problème de la culture itinérante , (v) la question de la formation et la sensibilisation des parties prenantes , (vi) la contribution des forêts à la stratégie de développement local (vii) la question de la propriété du carbone forestier , (viii) l'intérêt pour exploitants forestiers économiques , les mines, l'agro-foresterie et d'autres à se joindre à l' + processus REDD+ et de promouvoir le carbone forestier en général et de s'impliquer dans ER- programme en particulier , (ix) les risques que pourrait causer le programme ER par rapport aux difficultés des pays en développement dans la mise en œuvre du

programme d'ajustement structurel (PAS) avec la Banque mondiale dans les années 80 .

Une question spécifique soulevée par les communautés et les peuples autochtones au sujet des activités du projet programme ER était que les activités de cacao ou autres activités de plantation supplanteraient la production d'une agriculture basée sur les alimentaires, et que la sécurité alimentaire deviendrait un problème encore plus grave . Il convient de noter que le but de la composante de biochar proposé est spécifiquement conçu pour augmenter la production agricole de subsistance par des rendements accrus. D'autres préoccupations ont été soulevées au sujet du mécanisme de partage des avantages , en particulier en ce qui concerne la perception qu'il serait fondé sur les paiements en espèces , par opposition à des prestations qui se rapportent à la communauté et aux préoccupations des peuples autochtones, à savoir les soins de santé, l'éducation , la mise en valeur des capacités liées à l'agriculture , etc Il a été expliqué que le mécanisme de partage des avantages serait basé sur un processus consultatif , transparent et participatif avec les communautés , les peuples autochtones et les intervenants. Le résultat serait que le programme ER serait en mesure de répondre aux exigences des avantages monétaires et non monétaires identifiés par les communautés et les peuples autochtones , tout en se conformant aux exigences nationales ou d'autres obligations contraignantes .

Les explications ci-dessus ont été jugées satisfaisantes par les communautés consultées et les populations autochtones.

6.2 Processus de sensibilisation et de consultation Prévu
Décrire comment les groupes des acteurs participeront à la conception et la mise en œuvre du Programme ER proposé et comment les consultation libres, préalables et informées menant au soutien communautaire pour le programme ER et pour les caractéristiques clés associées, y compris le partage des avantages, seront assurées. Décrire la façon dont ce processus respecte les connaissances et les droits des peuples autochtones et des communautés locales, en tenant compte des obligations internationales pertinentes et des législations nationales.

Une fois que le programme ER est sélectionné dans le pipeline du Fonds Carbone du FCPF, le plan de communication et le plan de consultation adopté en Juillet 2013 seront mis à niveau pour prendre en considération les besoins spécifiques liés à la conception du programme ER. Ces consultations continueront à réunir des représentants de toutes les parties prenantes, y compris les communautés locales, les peuples autochtones, le gouvernement local, mais le plus important sera l'inclusion des acteurs potentiels du projet qui seront en mesure de réduire les émissions dans la Sangha et de la Likouala. Jusqu'à présent, le secteur privé et d'autres acteurs potentiels du projet n'ont pas répondu positivement à leur invitation à participer parceque les avantages monétaires potentiels étaient incertains. Le succès du programme ER dépendra de la capacité de la République du Congo d'être en mesure d'attirer les investissements nécessaires pour entreprendre les activités du projet avec succès.

Les consultations doivent être près du lieu où l'activité de projet sera entreprise. Elle seront composées d'une première réunion , au moins deux réunions durant la phase de conception , et une réunion finale de validation de l'activité de projet . Des réunions supplémentaires peuvent être nécessaires dans les langues locales (Linguala) si assez des membres de la communauté non francophone ou des peuples autochtones participent. Le but de ces consultations est d'encourager la participation locale dans la phase de conception de sorte que les activités du projet peuvent être adaptées aux circonstances locales. D'autres consultations seront menées lors de la phase de mise en œuvre à travers le management du programme ER pour trouver des moyens de faire participer les communautés locales et les peuples autochtones aussi profondément dans les activités de projet que possible.

Les consultations menées pourront répondre à des questions importantes dans le cadre du développement du programme ER pour s'assurer que les intérêts de toutes les parties prenantes seront pris en compte en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre en cours. Les questions abordées durant les consultations futures, feront en sorte que les parties consultées seront d'abord informés de sorte qu'elles peurront être assurées que leurs intérêts sont garantis avant de s'engager ou de refuser la participation dans les concepts proposés. En outre, il y aura une inclusion continue d'autres organisations (société civile, gouvernementale et secteur privé) afin qu'une large perspective soit atteinte en ce qui concerne le programme ER. Afin de garantir la transparence, les minutes et les documents écrits seront maintenus.
Une attention particulière sera accordée aux peuples autochtones et communautés locales. En outre, tous les outils disponibles et les techniques d'information et de communication appropriés, y compris l'utilisation des langues locales, seront utilisées (à savoir les CD-ROM , T-shirts, bannières , newsletters , etc.)

1. Planification opérationnelle et financière

7.1 Arrangements institutionnels
Décrire les modalités de gouvernance prévus ou en place pour gérer le programme de réduction proposé (comité, groupe de travail), et les arrangements institutionnels entre les parties prenantes du Programme ER (ie, qui participe à ce programme de réduction, et comment, y compris le rôle des organisations de la société civile et de la forêt des communautés dépendantes).

Gouvernance – l'ER- P suit les traces de la R -PP

La mise en œuvre de la proposition REDD+ préparation (R -PP) est sous l'autorité conjointe du Président de la République du Congo et du Ministère de l'Economie Forestière et du Développement Durable (MEFDD).

Le cadre juridique pour la REDD+ sera renforcé par la loi n ° 003 / 91 du 23 Avril 1991 relative à la protection de l'environnement . Ces améliorations seront apportées grâce à des modifications du cadre actuel de l'environnement et l'introduction des principes liés à la REDD+ , pour organiser tous les aspects de la mise en œuvre des activités REDD+ dans le pays . Dans ce contexte , un décret d'application publié par le Conseil des ministres en place, les fonctions , la composition et l'organisation de la mise en œuvre des organes de la REDD+ en République du Congo à savoir : le Comité National REDD+ (CONA -REDD) , 12 comités REDD+ ministériels (REDD+ CODEPA) représentant les 12 départements du pays et l'équipe nationale REDD+ de coordination .

Les fonctions de ces organes et leurs relations entre eux sont comme suit:

Comité national REDD (CONA-REDD):

- Déterminer la vision et les options stratégiques de REDD+;
- Soutenir le débat national REDD+ entre les plates-formes des autorités publiques, la société civile et le secteur privé (voir Composante 1b);
- Arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes dans le processus REDD+, et,
- Approuver le programme de travail et budget de CN-REDD.

Les décisions au sein dU Comité national REDD++ doivent être prises par consensus.

Ministère de la REDD (comités REDD+ CODEPA)

- Faciliter la mise en œuvre des décisions du Comité national REDD+ et le processus REDD+ au niveau départemental;
- Soutenir lE débat REDD+ + entre LES plates-formes départementales des pouvoirs publics, la société civile et le secteur privé (voir 1b composants);
- Arbitrer les conflits potentiels entre les parties prenantes en ce qui concerne la REDD+ au niveau départemental;
- Formuler des propositions pour le Comité national REDD+.

Coordination National REDD (CN-REDD)

- Exécuter (directement ou indirectement par l'intermédiaire de sous-traitance) les actions de RCONA-REDD
- Maintenir le contact avec les différentes plates-formes nationales et départementales à travers des consultations, (voir la partie 1b), et,
- Préparer les sessions pour CONA-REDD.

Les organismes ci-dessus seront responsable de l'entretien de l'infrastructure nationale REDD+, c'est à dire MRV, les systèmes d'information sur les sauvegardes, le registre, le mécanisme de règlement des griefs, etc qui est nécessaire pour tout accord de paiement de réductions d'émissions. Les institutions nationales suivantes joueront un rôle essentiel dans les activités de MRV.

Institution	Fonctions
CNIAF	MRV
CERGEC	MRV support
CNSEE	MRV support

La gestion journalière du programme ER sera effectuée par la gestion du programme de réductions d'émissions, qui sera composé du partenariat public-privé dirigé par CIB-Olam et la République du Congo. Cela comprend la gestion et le soutien:

- Aider les responsables de projets (collectivités, les petits exploitants, les peuples autochtones, les concessionnaires, etc) avec la conception du projet;
- Respecter (SESA) les instruments de sauvegarde;
- Mise en œuvre du plan de partage des avantages;
- Veiller à l'adéquation des exigences de MRV;
- Suivi et évaluation des activités du projet;
- Gestion des flux financiers;
- Etc

Afin d'assurer la reddition de comptes appropriée, la transparence et l'efficacité de la gestion du programme de réduction des émissions, un conseil national de la REDD+ de la mise œuvre, ainsi qu'un Conseil de mise en œuvre d'un Départemental REDD+ à la fois pour la Sangha et de la Likouala seront établis. Il seront composé de membres de la société civile (c.-à- COCA-REDD , les groupes communautaires , les peuples autochtones , les groupes de femmes , etc) , des responsables gouvernementaux et toutes les autres parties prenantes concernées . Le rôle des conseils d'administration sera de fournir une surveillance générale sur le programme ER et la mise en œuvre de ses activités .

Les pratiques de gestion et les structures de prise de décision seront menées dans un processus transparent et inclusif pour s'assurer que les procédures de due diligence nécessaires et la mise en œuvre d'une politique globale en matière de conflit d'intérêts.

Il est d'une importance cruciale que la structure des systèmes de gouvernance veille à ce que la direction soit assez transparente pour etre observée par les deux organes de contrôle , un au niveau national et l'autre au niveau local . En outre, les organes de contrôle doivent être indépendant de la direction et de la plus grande infrastructure nationale REDD+.

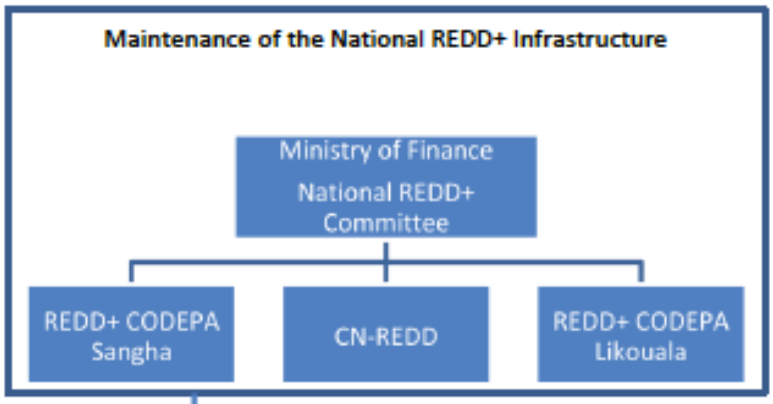

le maintien de la infrastructure nationale REDD +

Comité nationale REDD+ Ministère des finances

La surveillance de la mise en œuvre ER-programme au niveau national

Conseil national de mise en œuvre

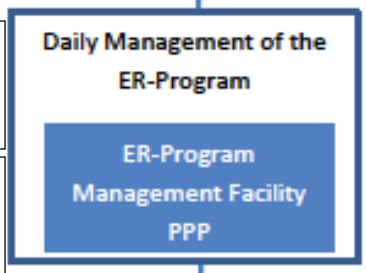

Installation de gestion quotidienne PPP

Installation du programme de gestion ER

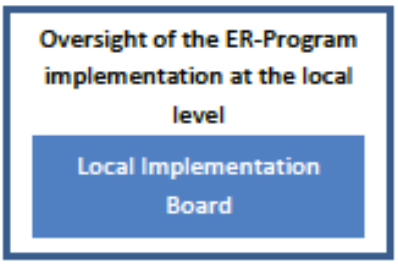

La surveillance de la mise en œuvre ER-programme au niveau local

Conseil local de mise en œuvre

Activité du projet

7.2 Lier les arrangements institutionnels du Cadre de mise en œuvre national de la REDD+
Décrire comment les arrangements institutionnels pour le programme de réduction proposé s'inscrivent dans la stratégie nationale REDD+ cadre de mise en œuvre.

Avec l'ajout de la direction du programme ER, la République du Congo aura désormais les organes nécessaires à la gestion et la mise en œuvre effective des activités du projet sur les sites. La direction sera en mesure d'assurer l'opérationnalisation des activités REDD+, via le mécanisme ER- P , de sorte que les avantages des activités des réductions des émissions peuvent être équitablement réalisés dans la Sangha et de la Likouala , par toutes les parties prenantes concernées . Le centre de gestion est conçu pour fournir l' appui au sol tout en étant en même temps supervisé par les structures institutionnelles existantes , ainsi que celles qui étaient envisionnées (dans le cadre de la R -PP) dans le processus initial de préparation .

La vision de la direction du programme ER est de tirer parti des compétences et capacités du partenaire dans le secteur privé CIB - Olam, qui a une expérience de gestion importante, non seulement dans le secteur de la foresterie en tant que premier concessionnaire de FSC dans la région , mais aussi comme un exécutant original REDD+ en République du Congo .

Il faut reconnaître que la conception du cadre de mise en œuvre de la REDD+ est un travail en cours, et que la possibilité d'entreprendre le programme ER en même temps permettra l'apprentissage spécifique sur le terrain pour pouvoir alimenter le processus de préparation à la REDD+. Il sera dans l'esprit de «l'apprentissage par la pratique» dans une phase des activités de préparation REDD+, même si la totalité de la stratégie nationale REDD+ n'est pas entièrement développée.

7.3 Capacité des agences et organismes impliqués dans la mise en œuvre du programme de réduction proposé
Discuter de la façon dont les organismes partenaires et les organisations identifiés dans la section 3.1 ont la capacité (technique et financière) de mettre en œuvre le programme de réduction proposé

parties prenantes	Capacité technique	Capacité financière
Entités publiques		
Ministre de l'économie forestière et du développement durable (MEFDD)	- La gestion forestière nationale	Budget national
REDD Coordination National (CN-REDD)	- Les activités REDD+ Gestion	Dépend de la communauté des bailleurs de fonds
Direction générale de l'économie forestière (DGEF)	- Surveillance des opérations forestières au niveau national, mais avec un accent particulier dans le nord du Congo	Budget national
Direction générale pour le développement durable (DMDB)	- Surveillance des questions de développement au niveau national, mais avec un accent particulier dans le nord du Congo	Budget national
Direction générale de l'Inventaire national durable et Centre de planification des ressources forestières et de la faune (CNIAF) Développement (DMDB)	- inventaire et suivi des capacités pour les Forêts et ressources naturelles	Budget national
Programme national d'Afforestation et de Reboisement (PRONAR)	- L'agroforesterie et la foresterie communautaire (pépinières, agronomes, développement de projets et maintenance)	Dépend de la communauté des bailleurs de fonds et du budget national
Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des forêts (ENSAF) / Université Marien Ngouabi	Agronomie et des forêts	Budget national
Civil Society		

CACO-REDD / Bureau national	Des liens étroits avec un large éventail de parties prenantes nationales et la capacité de diffuser des informations critiques	Dépend de la communauté des bailleurs de fonds
CACO-REDD+/Bureau Sangha & Likoual	Des liens étroits avec un large éventail d'intervenants départementaux et capacité à diffuser les informations critiques	Dépend de la communauté des bailleurs de fonds
WCS	Gestion de la planification et de l'exécution de la surveillance de la biodiversité et de la conservation	Dépend de la communauté des bailleurs de fonds
Secteur Privé		
Congolaise Industrielle des Bois (CIB)	- Tous les aspects de gestion durable des forêts certifiée FSC - Connaissance et expérience de la gestion des forêts profondes	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
OLAM International Ltd (OLAM)	- L'expertise pour la gestion globale des connaissances approfondies et une expérience profonde dans le secteur du cacao - Connaissance et expérience expansive dans les systèmes d'agriculture à petite porte	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
GreenLaw International LLC (GLI)	- Connaissance et expérience approfondie de la conception du projet et de la mise en œuvre REDD+, y compris au sein de la République du Congo - La conception du projet stratégique de la REDD+	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
Company Thanry Congo (STC)	- La gestion des forêts, SIG, cartographie, etc	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
Industrielle des forêts Société du Congo (SIFCO)	- La gestion des forêts, SIG, cartographie, etc	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
Bois et placages Lopola (BPL)	- La gestion des forêts, SIG, cartographie, etc	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
Congo Iron SA	Gestion des ressources naturelles,	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
Likouala Timber	- La gestion des forêts, SIG, cartographie, etc	Secteur privé à la dépendance des conditions du marché
Autres investisseurs Potentiesl de projets	Une fois que le programme ER a été sélectionné par le Fonds Carbone du FCPF, de nouveaux investisseurs seront intéressés à se joindre au Programme ER-Congo, car ils seront en mesure de placer une valeur spécifique sur les réductions d'émissions qui seraient originaires en vertu de leurs investissements.	

7.4 Prochaines étapes pour finaliser la conception proposée de la mise en œuvre du programme de ER (REL / FRL, système Programme ER de surveillance, le financement, la gouvernance, etc.) Établir un échéancier approximatif pour ces étapes.

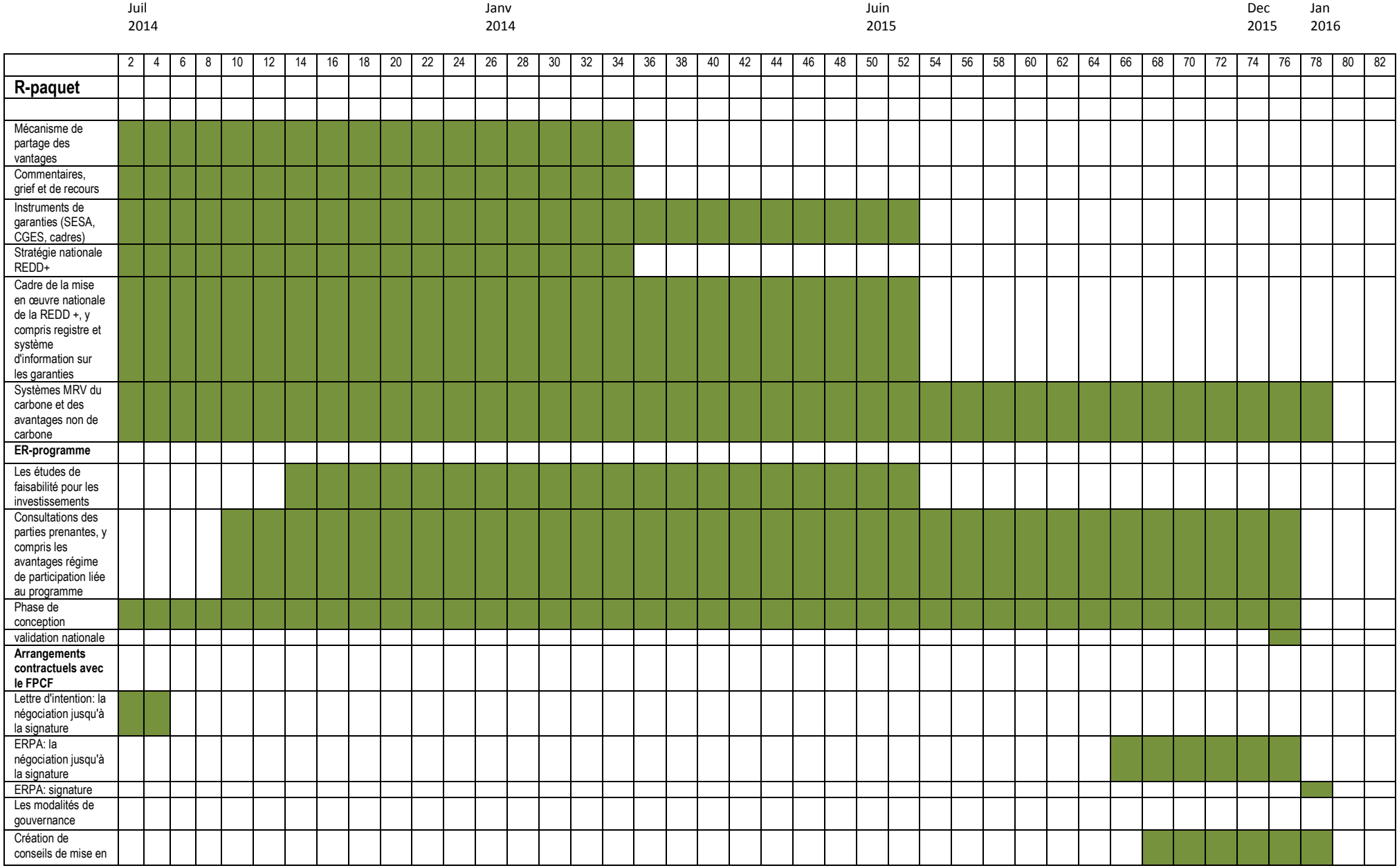
Juil 2014
Janv 2014
Juin 2015
Dec 2015
Jan 2016
2 4 6 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 34 36 38 40 42 44 46 48 50 52 54 56 58 60 62 64 66 68 70 72 74 76 78 80 82
R-paquet
Mécanisme de partage des vantages
Commentaires, grief et de recours
Instruments de garanties (SESA, CGES, cadres)
Stratégie nationale REDD+
Cadre de la mise en œuvre nationale de la REDD +, y compris registre et système d'information sur les garanties
Systèmes MRV du carbone et des avantages non de carbone
ER-programme
Les études de faisabilité pour les investissements
Consultations des parties prenantes, y compris les avantages régime de participation liée au programme
Phase de conception
validation nationale
Arrangements contractuels avec le FPCF
Lettre d'intention: la négociation jusqu'à la signature
ERPA: la négociation jusqu'à la signature
ERPA: signature
Les modalités de gouvernance
Création de conseils de mise en

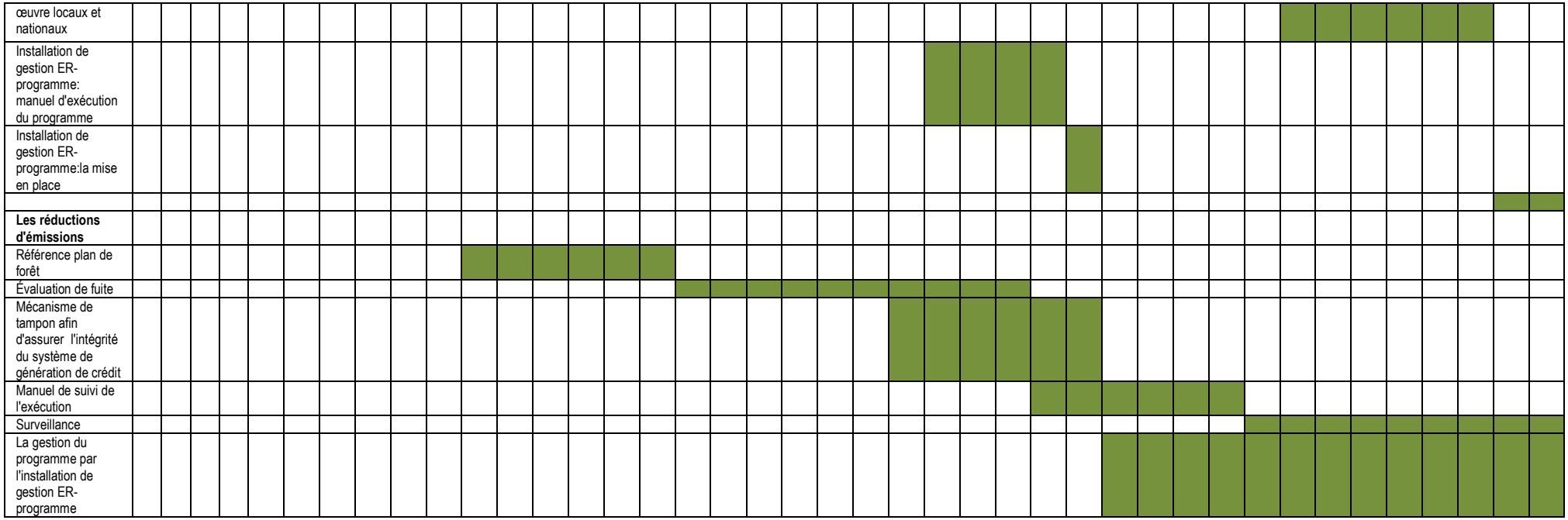
œuvre locaux et nationaux
Installation de gestion ER-programme: manuel d'exécution du programme
Installation de gestion ER-programme:la mise en place
Les réductions d'émissions
Référence plan de forêt
Évaluation de fuite
Mécanisme de tampon afin d'assurer l'intégrité du système de génération de crédit
Manuel de suivi de l'exécution
Surveillance
La gestion du programme par l'installation de gestion ER-programme

7.5 Plan de financement (en millions de dollars)

Décrire les modalités financières du programme ER proposé y compris les sources potentielles de financement. Cela devrait inclure à la fois des coûts à court terme de démarrage et de financement à long terme. Si le programme d'ER proposé s'appuie sur des projets ou programmes existants qui sont financés par les bailleurs de fonds ou des banques multilatérales de développement, fournir des détails sur ces projets ou programmes, y compris leur calendrier de financement. Utilisez le tableau de l'annexe I de fournir un résumé du plan financier préliminaire

Usages attendus de fonds	Descriptions	Répartition par an										
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Sous-total
Les coûts de développement du programme												
	Consultations auprès des intervenants											
	La conception du programme											
	Sous-total											
Les coûts d'exploitation et de mise en œuvre	Coûts national REDD + de maintenance de cadre de mise en œuvre (MRV, registre, système d'information sur les garanties, les informations grief et de recours, etc)											
	La gestion quotidienne de l'ER-programme (soutien aux exécutants du projet, le respect des instruments de garanties, la mise en œuvre du plan de partage des avantages, etc)											
	La supervision du programme par les conseils de mise en œuvre nationaux et locaux											
	Sous-total (coûts fixes)											
	Paiements fondés sur l'investissement et le rendement prévus par le plan de partage des avantages											
	Sous-total (coûts variables)											
	Sous-total											
Les coûts de financement	Intérêts sur prêts											
	Remboursement d'un prêt											
autres coûts	Marketing (vente à crédit)											
	Total des coûts											
Les sources de financement attendues	Description											
Subventions	La communauté des donateurs (à confirmer)											
	AFD pour le développement de la production des petits exploitants de cacao (à confirmer)											
Sous-total des subventions												
Prêts	République du Congo											
Les revenus provenant des activités REDD + (réduction des émissions vérifiées) $ 7,00	FCPF (paiements à la livraison)											
	FCPF (paiement initial: 10% de la valeur normale ERPA payé en 3 fois											
	autres marchés											
Sous-total Chiffre d'affaires de carbone												
Total des sources de financement attendues												
Revenus nets												

8. Niveaux de référence et réductions d'émissions attendues

8.1 Approche pour établir le niveau de référence des émissions (REL) et / ou des niveaux de référence des forêts (FRL)
Décrire brièvement comment le REL / RSF, le programme de réduction proposée a été ou sera mis en place. Décrivez comment l'approche pour établir la REL / FRL est compatible avec la CCNUCC conseils disponibles à ce jour et avec le cadre conceptuel émergent du Fonds Carbone du FCPF, et avec le (émergents) national REL / FRL (ou avec l'approche nationale pour établir le REL / FRL).

Le niveau d'émission de référence (REL) pour la République du Congo (RC) est préliminaire , car aucun REL formel n'a été adopté. La République du Congo n'a pas encore entreprise une étude spécifique pour déterminer son REL spécifique pour le but du programme ER (ER-PA) . Il a donc fallu que le REL préliminaire pour l'ER- PIN importe les données d'un certain nombre d'études menées dans le but de mesurer les changements du couvert forestier en République du Congo. Les analyses des stocks de carbone correspondants n'ont également pas encore été menées à partir de mesures de terrain. Les mesures préliminaires des stocks de carbone pour l' ER- PIN REL proviennent des études de télédétection menées dans les forêts, ainsi que les activités REDD+ dans le paysage de la Sangha.

Dans le cadre du REL (Niveau de Référence), la République du Congo va suivre un certain nombre de principes généraux de conception pour l' ER- P REL :

- Le REL sera basé sur une analyse historique;
- Le REL doit être conçu pour fonctionner de façon transparente dans le cadre du système national MRV RoC ;
- Chaque juridiction administrative (c.à.d les départements) qui font partie de l' ER- P utilise une approche cohérente qui est établi au niveau national;
- Le cadre conceptuel approuvé par le FCPF sera respecté; et
- GES international des normes comptables et les principes directeurs de la CCNUCC seront respectés, y compris:
    - Précision;
    - Cohérence;
    - Exhaustivité ;
    - l'intégrité de l'environnement;
    - base empirique;
    - Objectivité ; et
    - Transparence.

Comme un couvert forestier haute, pays de déforestation faible, RoC cherchera à ajuste sa REL vers le haut afin de mieux refléter ce que l'on croit être conforme à ses circonstances nationales particulières. C'est Conformément à la décision de la CCNUCC à la COP 13 à Bali, annexe 2/CP.13, qui stipule que les niveaux de référence "... devrait être basé sur les émissions historiques, en tenant compte des circonstances nationales." (CCNUCC document FCCC/CP/2007 / 6/Add.1). Ces circonstances sont énoncées dans le Plan national de développement ainsi que le Plan de Sangha et de la Likouala développement du secteur agricole.

La République du Congo envisage que comme il développe son REL formelle au cours de la phase de conception ER-P, qu'il sera en mesure d'intégrer les données de l'inventaire national pour atteindre les facteurs de niveau 3 sur les émissions au niveau de sa comptabilisation des GES. RoC comprendra également suivi spatialement explicite de la conversion de l'utilisation des terres pour obtenir des données Approche 3 d'activité de niveau.

8.1.1- Establishment of Historical Emissions

Periode de Reference

Le programme ER de la République du Congo calculera la moyenne historique des emissions basées sur les taux de déforestation dans les départements de la Sangha et Likouala entre les années 2000 et 2010.

Définition de la forêt

Comme une définition formelle de la forêt n'a pas encore été officialisée, la définition de la forêt énoncée dans la RoC R-PP sera utilisé aux fins de l'ER-PIN.

Définition des forêts de la République du Congo	
Item	**Valeur**
Couverture de la Couronne minimum (%)	10%
Superficie du terrain minimum (ha)	0,5
Arbre Hauteur minimum (m)	5

La définition de la foret validée en atelier nationale

Définition des forêts de la République du Congo	
Item	**Valeur**
Couverture de la Couronne minimum (%)	30%
Superficie du terrain minimum (ha)	0,5
Arbre Hauteur minimum (m)	3

Classification des forêts

Le REL preliminaire stratifiera les classes de forêts dans le but de l'ER-PIN dans les types d'occupation du sol suivantes:

Types de couverture du sol:
Forêt primaire
forêts secondaires
Terres humides / marais Forêts
Non-Forêt

Au fur et à mesure que les phases de creation du ER-P avancent, et un travail de REL plus détaillé est entrepris et des données supplémentaires deviennent disponibles, le classement de la forêt sera élargi .Le REL preliminaire - divisera également le paysage en quatre types d'activités: les changements sur l'utilisation des terres qui seront en mesure d'être entreposées sur les types de forêts et aideront à une stratification plus détaillée du paysage ER- P dans la Sangha et de la Likouala.

Les activités de changement d'utilisation des terres sont:

1. La déforestation non-planifiée
2. Le déboisement prévu
3. Dégradation imprévue
4. Dégradation prevue

Ce système de stratification pour le REL préliminaire permettra à la République du Congo de fournir suffisamment de détails pour être en mesure de comprendre ce qu'est un REL réaliste tout en étant en mesure de cibler les endroits pour l'activité d'atténuation potentielle.

Facteurs de données sur les activités et les émissions

Pour déterminer les émissions de GES historiques qui ont résulté de, par example, l'activité de la déforestation “zone couverte” convertie à une zone non boisée » , les données d'activité et les facteurs d'émission doivent être développés et utilisés .

cadre méthodologique Fonds carbone FCPF - Annexe 2	
Les données d'activité	Les données sur l'ampleur de l'activité humaine (par exemple, l'utilisation des terres et les changements d'utilisation des terres liés aux forêts) entraînant des émissions ou des absorptions qui ont lieu pendant une période de temps donnée
Facteurs d'émission	Un coefficient qui quantifie les émissions ou les absorptions d'un gaz par unité d'activité.

La République du Congo, dans le cadre des Forêts du Bassin du Congo, a des activités et des études menées suffisantes en ce qui concerne ses écosystèmes forestiers pour être en mesure de tirer et d'identifier les données d'activité potentiels et les facteurs d’émission. Il convient de noter, qu'il existe une variabilité dans ces sources de données car la plupart des études ont généralement été légèrement différentes, avec desd approches méthodologiques differentes pour leur recherche individuelle. Cela a abouti à une certaine variabilité des données. Par exemple, même si un certain nombre d'études ont été menées dans le cadre de l'activité de préparation à la REDD+ afin de déterminer le stock de carbone forestier ou l’utilisation du sol de couverture dans les forêts de la République du Congo et la région du Bassin du Congo , en raison des différentes approches et en absence d'accord sur les facteurs fondamentaux tels que la définition de la forêt , combien de types d'occupation du sol ont été identifiés , etc , les résultats ne peuvent être compris dans une fourchette . Cependant, comme le processus ER- PIN avance dans la République du Congo, il est prévu que cette variabilité sera réduite et que les définitions de la forêt des modèles allométriques, des inventaires nationaux des placettes-échantillons permanentes (PEP) , et la classification des forêts seront formalisées et validées par le Ministère de l'économie forestière et du développement durable (MEFDD) . En outre, il est prévu que les futures études de REL, menées au cours de la conception ER- P et la phase de mise en œuvre procurent une précision accrue par rapport aux données d'activité et aux facteurs d’émission.

Les facteurs d'émission suivants pour la biomasse forestière de carbone ont été identifiés dans la littérature scientifique et les données disponibles forestières appropriées au sein de la République du Congo:

Classification de la couverture forestière	**Source**	Facteur d'émission **(tC/ha)**
Forêt primaire		
	Programme REDD+ Nord Pikounda (NPR+) Inventaire VCS (AGB seulement)	149,05
	Saatchi *et al* 2011 (AGB+BGB)	162,00
	Zapfak *et al* 2013 (AGB only)	123,76
Forêt secondaire		
	Zapfak *et al* 2013 (AGB only)	118,60
Terres humides / marais et forêt		
	Zapfak *et al* 2013 (AGB only)	88,49

Le Programme ER de la RoC, dans sa comptabilité REL, a choisi d'utiliser uniquement les valeurs de la biomasse aérienne (AGB). Ci-dessous la biomasse aérienne (BGB) en tant que réservoir de carbone a été exclue non seulement parce que c’est plus prudent, mais aussi parce que beaucoup de méthodes AFAT actuellement disponibles, ne comprennent que l'ABG.

En ce qui concerne les choix des facteurs d'émission qui ont été choisis pour la couverture de forêt primaire, la couverture de forêts secondaires et des zones humides / marais, les valeurs choisies peuvent représenter au mieux les forêts du nord de la République du Congo tout en étant conservateur.

Les valeurs de la couverture primaire de forêt fournies dans la littérature, par Saatchi et al 2011, n'ont pas été choisies pour les raisons suivantes:

1. Elles fournissent les valeurs de carbone à l'hectare qui comprenaient à la fois AGB et BGB;
2. Elles fournissent les valeurs de carbone à l'hectare fondamentalement basées sur des études de télédétection avec peu ou pas de placettes d'inventaire utilisées pour étayer les valeurs données;
3. Elles fournissent les valeurs de stock de carbone par hectare qui sont représentatives de l'ensemble du pays. Ce qui signifie que la structure de la forêt du sud du pays (où les forêts ne sont pas aussi dense) ont été incluses dans la valeur globale. Cela produit une valeur moyenne pour l'ensemble du pays et est moins représentatif des départements de la Sangha et de la Likouala.

Les valeurs de stock de carbone au dessus du sol dans Zapfack et al 2013 ont été considérées comme une option viable , car elles sont des valeurs qui ont été tirés de réelle des mesures in situ . La structure de la forêt des parcelles Zapfack sont les mêmes zones géographiques que le paysage de la Sangha et de la Likouala, à savoir:

1. la même zone de précipitations que la Sangha et de la Likouala (1500 mm par an) ,
2. le même régime phytogéographique que le département de la Sangha et de la Likouala , c'est une forêt de transition entre la forêt de conifères du Dja et la forêt semi décidue de Malvaceae et ulmacées (Letouzey, 1985) ;
3. Est situé dans le nord-ouest de la pente du bassin congolais, et est une partie du bassin du Congo , et
4. N'est pas séparée du paysage de la Sangha et de la Likouala par des barrières géographiques qui pourraient faire obstacle à la continuité écologique.

Toutefois , dans un souci de transparence , il convient de noter que le site du projet Libongo de Zapfack , où chacun des treize 2,5 km de transects ont été établis à des fins d'échantillonnage , étaient à la frontière du Cameroun , mais aucun par plus de 5 km. Il est donc maintenu que les données acquises par AGB Zapfack sont scientifiquement représentatives du paysage Sangha et de la Likouala.

L' ER- PIN a également choisi d'utiliser les valeurs AGB des VCS validées des projet Nord Pikounda REDD+ (NPR +) comme étant représentatives du paysage Sangha et de la Likouala. La forêt du Nord Pikounda peut être considérée comme représentative des forêts primaires dans le paysage car c'est une forêt mixte terra firma. La végétation est conçue comme un patchwork hétérogène dans les forêts semi-décidues de plaine, (et) est largement étendue dans le nord de la République du Congo (Gillet 2013) . Le projet NPR + a entrepris des activités détaillées d'inventaire des stocks de carbone validés non seulement par la République du Congo, mais aussi passer l'examen d'un tiers du processus de vérification indépendante de VCS. La forêt NPR + n'est également pas la plus dense des forêts primaires des concessions de la CIB dans le Sangha et de la Likouala, et peut donc être considérée comme une estimation prudente des forêts primaires dans le paysage de projet.

L' ER- PIN sera donc utilisé un mélange de NPR + et des valeurs Zapfack pour ses facteurs d'émission pour représenter le paysage de la nord du Congo dans le REL préliminaire pour l' ER- PIN.

Classification de la couverture forestière	**Source**	Facteur d'émission **(tC/ha)**
Forêt primaire		
	Inventaire REDD+Nord Pikounda (NPR+) (AGB only)	149,05
Forêt secondaire		
	Zapfak *et al* 2013 (AGB only)	118,60
Terres humides / marais et forêt		
	Zapfak *et al* 2013 (AGB only)	88,49

L'ER- PIN REL preliminaire a choisi d'utiliser les données du projet des Forêts d'Afrique Centrale Evaluées par Télédétection (FACET) (Patapov, Turubanova, Hansen et al, 2012)) . Le projet a été mené par l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) en collaboration avec l'Université du Dakota du Sud et l'Université du Maryland, et soutenu par l'USAID CARPE avec le soutien fourni par le World Resources Institute . Le projet FACET a été établi

pour déterminer le changement d'utilisation des terres entre 2000 et 2010. Bien qu'il ne peut pas être considéré comme une source de données optimales, en partie en raison de sa large définition de la forêt secondaire, ce qui signifie que la déforestation pourrait être sous-estimée, et aussi en raison de son utilisation d'ensembles de données composites. Cependant, son utilisation conduit à des estimations conservatrices, ce qui est souhaitable. L'ER-programme peut utiliser des bases de données différentes pour l'établissement d'un REL officiel dans le futur.

L'emplacement du programme dans la Sangha et dla Likouala, dans le cadre des travaux de FACET a été déterminé pour les superficies des terres et le couvert forestier suivants :

	Superficie Totale (ha)	Pourcentage de couvert forestier (2010)
Likouala	6.575.414	95%
Sangha	5.787.675	99%
Likouala & Sangha	12.363.089	97%

Forest Cover Loss Rate (2000-2010) from FACET for the preliminary REL:

	perte totale 2000-2010 (ha)	Taux de perte 2000-2010 (%)	Perte annuelle moyenne 2000-2010 (ha)	Facteur d'émission (tC/ha)	émissions annuelles (tC)	émissions annuelles (tCO2e)
Likouala	**30.697**	**0,49**	**3.070**		**391.969**	**1.438.524**
Forêt primaire	17.276		1.728	149,05	257.499	945.021
Forêt secondaire	5.294		529	118,16	62.554	229.573
Terres humides / marais et forêt	8.127		813	88,49	71.916	263.931
Sangha	**13.753**	**0,24**	**1.375**		**180.252**	**661.527**
Forêt primaire	7.575		758	149,05	112.905	414.363
Forêt secondaire	4.273		427	118,16	50.490	185.297
Terres humides / marais et forêt	1.905		191	88,49	16.857	61.866
Totals	**44.450**		**4.445**		**572.221**	**2.100.051**

Il est intéressant de noter que la tendance dans l'augmentation de la perte de couvert forestier dans les périodes mesurées entre 2000-2005 et 2005 et 2010 pour les deux départements est visible, de telle facon que l'augmentation de la perte de la forêt n'est pas linéaire, mais augmente fortement au cours des deux periodes de référence.

	perte totale 2000-2010 (ha)	Taux de perte 2000-2010 (%)	Perte annuelle moyenne 2000-2010 (ha)	Facteur d'émission (tC/ha)	émissions annuelles (tC)	émissions annuelles (tCO2e)
Likouala	**9.667**	**0,15**	**1.933,40**	**21.030,00**	**0,33**	**4.206,00**
Sangha	**5.595**	**0,10**	**1.119,00**	**8.158,00**	**0,14**	**1.631,60**

Les calculs de niveaux de référence

Les étapes de base de calcul d'un REL sont les suivantes, et doivent être respectées pour le Programme ER de la RoC Les départements de la Sangha et de la Likouala ont été calculés séparément tout comme la déforestation et la dégradation, ce qui est conforme aux pratiques comptables GES acceptées ainsi que le cadre méthodologique du

FCPF. Ils seront additionnés pour donner un REL total ajusté pour l'ensemble de la zone du programme ER.

Le calcul du REL du Congo en ce qui concerne la déforestation non planifiée (RELUPLDEF) sera effectué de la manière suivante.

1. Application de la période de référence historique approprié, selon le cadre méthodologique FCPF;
2. La stratification de la zone ER- P en fonction des types d'utilisation des terres et d'occupation du sol appropriées ;
3. Calculer les émissions historiques pour chaque type de couverture terrestre avec des données acquises à partir de systèmes de détection à distance sur la base de détection de changement de l'occupation du sol (lors de la conception et la mise en œuvre ;a vérification sur le terrain aura lieu à la création de PSP) ;
4. Application des facteurs d'émission choisis pour chaque type de couverture terrestre et calculer pour le CO2e par strate
5. Calculation des emissions de CO2e annuelles globales pour parvenir à une estimation unique pour les émissions de CO2e pendant toute la période de référence historique;
6. Calculer la valeur moyenne des émissions d'équivalent CO2 par an en divisant les émissions totales par le nombre des année**s** de référence**.**
7. Calcul de l'ajustement du REL sur la base de la direction dans le cadre méthodologique.
8. Ajouter les émissions moyennes de CO2e par an à l'ajustement de la REL pour donner un REL ajusté pour le programme ER.

Le calcul de la partie de la dégradation du programme ER sera effectué d'une manière similaire à celle ci-dessus, mais comprendra également la stratification des zones de concession forestière active, et sera modélisée à l'aide des données officielles de récolte de bois de la RoC, y compris les taux de transformation, les facteurs de recuperation du bois, la proportion de grumes exportées ou transformées ainsi que les facteurs d'émission appropriés. Les données spécifiques à la RoC seront utilisées lorsque cela est possible, et les valeurs par défaut du GIEC lorsque nécessaire. Toutes les valeurs de carbone sont pour AGB seulement.

Les données d'activité et les facteurs d'émission suivants ont été utilisés dans le calcul de la REL préliminaire de la dégradation prévue (RELPLDEG) dans le ER-PIN. Si des données plus pertinentes sont disponibles dans le futur, le programme ER utilisera ce genre de données dans son analyse de REL.

Concessions de la Sangha	**propriétaire**	**Taille (ha)**	**Volumes totale de récolte 2000-2010 (m3)**
Pokola	CIB	377.550	1.196.061
Pikounda Nord	CIB	92.530	0
Ngombe	IFO	1.351.600	2.179.971
Kabo	CIB	267.048	1.034.230
Tala-Tala	SIFCO	448.000	199.916
Jua-Ikie	SEFYD	671.336	191.180
Total		**3.208.064**	**4.801.358**

Concessions de la Likouala	**propriétaire**	**Taille (ha)**	**Volumes totale de récolte 2000-2010 (m3)**
Betou	Likouala Timber		
Missa	Likouala Timber	525.000	685.401
Mokabi-Dzanga	Mokabi	370.500	872.154
Mimbeli	ITBL	322.000	364.578
Lopola	BPL	199.900	456.365
Ipendja	Thanry Congo	461.296	328.937

Enyelle-Ibenga	Non disponible	Non disponible	Non disponible
Loundoungou-Toukoulaka*	CIB	552.676	1.085.253
Mobola Mbondo	Bois Kassa	105.000	19.969
	Total	**2.536.372**	**3.812.657**

Variable	valeur	Unité
Volume de bois extrait au cours de la période de référence	**8.041.199**	**m^3**
Valeur de la densité du bois	**0,6**	**la densité du bois - dimension**
Valeur de la fraction de carbone par défaut	**0,49**	**t / C**
Facteur de dégâts	**0,7**	**tC / m3 extrait**
Superficie totale de concessions forestières	**5.744.436**	**ha**
Carbone au facteur de CO2e	**3,67**	**Dimension**
Ajustement pour les produits ligneux récoltés en fonction des circonstances nationales		
grumes exportées	**40%**	**Pourcentage de bois ronds**
journaux transformées	**60%**	**Pourcentage de bois scié**
Facteur de récupération du bois d'oeuvre	**40%**	**Pourcentage du volume de bois ronds post-ransformation**
Les émissions de référence (2000-2010)	**4.069.114**	**tCO_2e**
Les émissions de référence (2000-2010)	**20.657.840**	**tCO_2e**
Total des émissions de référence 2000-2010	**24.726.954**	**tCO_2e**
Émissions de référence annuelles (REL_{PLDEG})	**2.472.695**	**tCO_2e**

Les détails des calculs sont fournis en annexe 4.

La République du Congo n'a pas effectué les calculs pour le REL préliminaire pour la dégradation imprévue, car il ya un manque de données fiables . Ce faisant, l' ensemble du REL devra rester conservatif. La dégradation imprévue sera incluse si possible pour le programme ER REL officiel.

Le REL pour la déforestation planifiée regarda les deux composantes majeures de la déforestation prévue dans la Sangha et de la Likouala, le développement des infrastructures, ce qui est principalement la construction routière et la déforestation à grande échelle causée par la re - création du secteur du palmier à huile. Le déboisement prévu pour le ER- P peut être étayé par des preuves formelles de la déforestation planifiée, tels que les plans de gestion, les plans de développement national , les plans de développement du secteur agricole , etc

Les estimations préliminaires des REL ER- P de la déforestation future prévue (RELPLDEF) sont calculées comme suit:

1. Application de la période de référence historique approprié, selon le cadre méthodologique FCPF
2. Estimer la superficie des terres pour chaque type à être déboisée pour l'infrastructure;
3. Calculer la superficie prévue de la déforestation par le facteur d'émission;
4. Les émissions globales estimées à partir des différents secteurs pour assurer le total des émissions dues à la déforestation prévu, et
5. Calculer les émissions totales de la zone à déboisér par la période de temps nécessaire pour l'achèvement de la déforestation planifiée;

Huile de Palme (ha)		
Sangha	58.000	Forêt secondaire
ATTAMA	189.489	Forêt primaire
Routes (km)		
Sangha	300	Forêt primaire
Likouala	200	Forêt primaire

Le gouvernement a conclu un contrat avec la société malaisienne Atama Plantations, en vue de la production à grande échelle d'huile de palme. Une zone de 480 000 hectares a été accordée à ATAMA, dont 189 489 sont situés dans la Sangha.

Les calculs à l'appui de la déforestation planifiée sont énoncées dans l'annexe 5.

Calculs incertains
Une analyse incertaine, en conformité avec le cadre conceptuel et les meilleures pratiques acceptées seront également entreprises pour tous les aspects appropriés de la comptabilité REL.

Agrégation REL
Les composants préliminaires du REL seront agrégés pour obtenir un seul REL pour les départements de la Sangha et de la Likouala en utilisant la formule suivante:

ER- programme REL Préliminaire = RELUNDEF + RELPLDEF + RELPLDEG

Réglage de la REL
C'est un concept bien compris qu'il devrait exister un ajustement du niveau d'émission de référence basé sur la considération des circonstances nationales, comme convenu lors de la COP 14 à Poznan , où il a été décidé dans la décision 4/CP.15 qu'il:

" Reconnaît que les pays en développement visant à établir des niveaux d'émission de référence pour les forêts et les niveaux de référence des forêts devraient le faire de façon transparente en tenant compte des données historiques, et de la situation nationale ... " CCNUCC document FCCC/CP/2009/11/Add.1

Pour les raisons ci-dessous, qui ne peuvent être capturés dans la forêt historique basé REL, la République du Congo exige que son REL pour l' ER- programme soit ajusté à la hausse pour capturer les pressions accrues qui seront placés sur les forêts de la Sangha et de la Likouala en raison de la croissance économique, la croissance de la population et l'expansion des secteurs des mines et de l'agriculture .

Le réglage de la REL serait autour de 0,1% du stock de carbone forestier de 2010, ce qui équivaut à 5,11 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an. Comme démontré ci-dessous, c'est en fait ce qui est effectivement prévu de se produire comme indiqué dans le Plan national de développement et le plan de développement du secteur agricole (PDSA) pour la Sangha et la Likouala.

Une croissance économique forte
Avec la fin de la guerre civile et la paix qui a suivi, la stabilité est revenue dans la République du Congo ainsi que la croissance économique. En termes économiques, les réalisations peuvent être caractérisées par une croissance soutenue de l'ordre de 7,0 pour cent, tandis que l'inflation est maintenue à un niveau raisonnable (~ 3 pour cent) . L'expansion économique a bondi de plus de 10% en 2013, alors que le pays est en course vers la croissance sur le plan économique. Ces réalisations ont permis à la République du Congo d'atteindre le point d'achèvement de l'initiative PPTE en Janvier 2010, qui a conduit à l'annulation d'environ 3000 milliards de FCFA de la dette du Congo, soit près d'un tiers de son PIB , ce qui contribuera davantage au développement rapide du pays .

Croissance démographique et Urbaine

La population de la République du Congo est en pleine croissance et est estimée être en expansion de 3,5 % (PND).

Annee	Likouala	Sangha
2007	154.115	85.738
2010	170.870	94.235
2015	202.940	110.309
2020	241.029	129.125
2025	286.266	151.150
2035	403.807	207.112

Ce type de croissance rapide de la population aura un impact important sur les forêts, car la population augmente et la nécessité d'accroître l'agriculture de subsistance se développe en parallèle. Compte tenu des méthodes actuelles sur l'agriculture de brûlis, et le manque absolu d'intrants agricoles, combiné avec le fait que, dans la Sangha et de la Likouala , les forêts représentent respectivement 99 % et 95 % du paysage , de plus en plus les forêts peuvent s'attendre à être converties à l'agriculture . Ceci est encore contrôlé par le Plan de secteur du développement agricole (PDSA) de la Sangha et de la Likouala qui indique qu'il y aura besoin d'augmenter sensiblement les espaces dédiés à la culture de subsistance de maïs et de manioc (les deux principales cultures agricoles de base) pour soutenir le doublement de la population prévu pour le début des années 2020.

Développement attendu de l'exploitation minière

Le projet Congo fer dans la partie occidentale de la Sangha est bien avancé, et même si aucun avancement n'a été enregistré et aucune vaste EIE n'a été réalisée, il est probable que les autorisations finales requises pour les opérations à grande échelle pourraient être reçues et le projet opérationnalisées avant 2020. Le projet Nabeba dans la Sangha sera composé d'un investissement de 2 milliards de dollars américains et devrait produire 20 millions de tonnes de minerai par an. Il est prévu que 3.000 ha, seront déboisés pour la mine Nabeba par le Congo de fer

De vastes ressources minérales supplémentaires ont été identifiées tout au long de la Sangha et de la Likouala comme indiqué ci-dessous.

Ressources	Emplacement
fer	Sangha
or	Sangha & Likouala
diamants	Sangha & Likouala
titane	Sangha

Afin de renforcer davantage le secteur minier, le gouvernement a , par décret , établi deux nouvelles institutions qui seront les principales actrices dans la gestion du secteur et qui permettra de développer le potentiel géologique et minier du Congo . Le premier est le Centre de Recherche Géologique et Minière (CRGM). Il est chargé de mener des recherches pour recueillir davantage de données pour améliorer la connaissance du sous-sol et de développer des cartes, conformément aux normes internationales. Le CRGM mettra en place la cartographie géologique et métallogénique du Congo en utilisant la géophysique aéroporté et les techniques spatiales et contribuera à l'élaboration des résultats d'exploration en vue de la promotion et du développement du secteur minier. Le gouvernement a également créé un Bureau d' Expertise, d' évaluation et de certification des substances Minérales Précieuses (Office pour l' expertise , d'évaluation et de certification des minéraux précieux). Sa mission est de répertorier les richesses minérales du pays et d'organiser le processus de certification pour développer et commercialiser cette richesse (Plan national de développement du Congo DSCERP 2012-2016).

À la suite de la zone minière connu ci-dessus, il est prévu que cela se traduira par une émission supplémentaire de 0,991 millions de tonnes d'équivalent CO2 entre 2015 à 2020, sur une période de trois ans.

Expansion du secteur de l'agriculture y compris le secteur du palmier à huile

Le gouvernement de la République du Congo a une stratégie claire qui a été énoncée en 2012 par le Plan de développement du secteur agricole (PDSA) pour faire avancer le secteur de l'agriculture dans la Sangha, en particulier en ce qui concerne le soja, le manioc et l'huile de palme comme en témoigne le plan de développement du secteur de l'Agriculture (PDSA) de la Sangha. En plus de la plantation ATAMA, un ha de plantation 133 513 est prévu dans le quartier Sembe. Alors que 200 398 ha supplémentaires de zones macro-agricoles ont été délimitées au nord de Sembe sur la frontière camerounaise. Le PDSA indique que ces zones seront en production d'ici 2035.

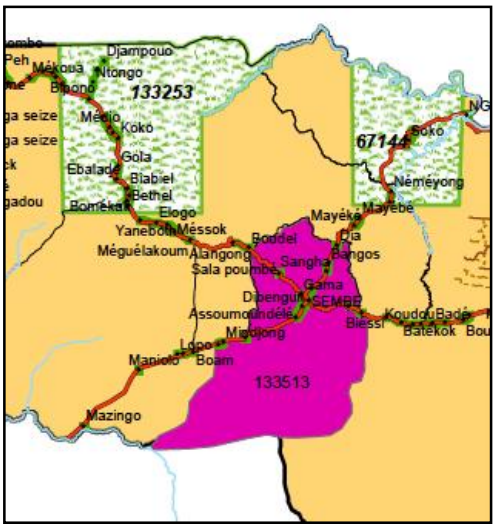

En conséquence des zones de palmiers à huile et macro-agriculture ci-dessus, il est prévu que cela se traduira par une émission annuelle supplémentaire de 5,5 millions de tonnes d'équivalent CO2 étant libérés chaque année entre 2015 à 2035.

Les calculs à l'appui à l'adaptation des REL de la déforestation dans le secteur de l'agriculture et l'exploitation minière sont énoncées à l'annexe 6.

8.2 REL / RSF prévus pour le programme de réduction

Fournir une estimation de la REL / FRL pour la zone proposée du Programme d'ER. Même une estimation très préliminaire serait utile.

La République du Congo, comme un pays ayant un grand couvert forestier et à faible taux de déforestation, ce qui signifie que sa déforestation historique à long terme a été minime dans l'ensemble du pays et que le couvert forestier a été maintenu. Dans les départements de la Sangha et de la Likouala, c'est 99 % et 95 % respectivement. Toutefois, comme indiqué à la section 8.1, les circonstances nationales sont en train de changer rapidement et le taux réel de la déforestation, si l'on devait utiliser uniquement la période de référence historique , ne seraient pas exacts . Comme la période de référence est limitée à la période de 2000-2010, et comme il n'existe pas de données plus récentes et des études de la déforestation au cours des dernières années, de nombreuses réalités sont exclus.

L'extension des champs de subsistance de manioc, soja et maïs pour répondre à la croissance de la population ;

- Le projet d'expansion des plantations agricoles et de palmiers à huile;
- Le doublement de la population d'ici à 2035 par rapport à 2010, et ,
- L'expansion du bois en raison de la demande accrue dans une économie post -2008
- Le projet d'expansion du secteur minier.

La République du Congo a le droit, selon le cadre méthodologique du FCPF, d'ajuster ses émissions annuelles historiques au cours de la période de référence allant jusqu'à 0,1 % des stocks de carbone. En fait, en regardant la Sangha seule, et en incluant juste l'expansion de l'industrie de l'huile de palme dans le disctrict de Senbe, les zones de macro agricultures à Sembe et la déforestation causée par le project Congo Fer à Souanké dont seulement l'expansion de l'industrie du palmier à huile dans la zone Sembe , les zones de macro-agriculture dans Sembe et l'activité de la déforestation Congo Fer à Souanké , l'ajustement serait à 5,56 milliards de tonnes par an .

Type de couverture forestiere et facteurs d'emission		
Likouala	% de la couverture forestiere	Facteur d'emission (tc/ha)
Foret Primaire	39%	149,05
Foret Secondaire	1%	118,16
Foret inondée	61%	88,49
Sangha		

Foret Primaire	59%	149,05
Foret Secondaire	2%	118,16
Foret inondée	39%	88,49

Les pourcentages départementaux du couvert forestier ont été utilisés comme un guide pour déterminer le type et la classification du couvert forestier dans un rapport afin de déterminer la rationalisation de l'ajustement à la REL. Il convient de noter que le Congo de fer devrait déboiser pendant les premières années du programme ER et que la déforestation de l'agriculture prévue se produira sur une période plus longue, mais avant 2035. Voir l'annexe 5 pour plus de détails au sujet de l'expansion de l'agriculture prévue.

Sangha							
Mines	Perte de la couverture forestiere	Foret primaire	Foret secondaire	Foret inondée	Cout Total	CO2e total jusqu'a 2015-2020	Emission annuelle de CO2e 2015-2035
Congo de fer (max 3 ans de deforestation avant 2020)	3.000	1.764	51	1.185	270.270	991.890	165.315
Agriculture							
Zone Agro 1	133.253	78.370	2.261	52.622	12.000.913	44.043.351	2.202.167,56
Zone Agro 2	67.144	39.489	1.139	26.515	6.047.107	22.192.883	1.109.644,15
Huile de palme sembe	133.513	78.523	2.266	52.725	12.024.329	44.129.287	2.206.464,35
TOTAUX	336.910					111.357.411	5.567.870,57

Cependant, le réglage maximum de la REL, de 0,1% du stock de carbone forestier en 2010, est égal à 5,11 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an. Il faut se rappeler que ceci n'inclut pas les taux de développement ajusté pour le département de la Likouala, qui signifie la valeur fournie est conservatrice.

La République du Congo ajustéra donc sa base par 5,11 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, en plus de la référence historique de 4,57 tonnes d'équivalent de taux historique de CO2 et le taux de déforestation prévu de 12.940.000 tonnes d'équivalent CO2 par an.

composants REL	**REL annuel (tCO2e)**
La déforestation non planifiée (RELUPLDEF)	2.100.051
Dégradation prévues (RELPLDEG)	2.472.695
Déforestation Prévue (RELPLDEF)	8.367.937
REL Agrégée de la Sangha et Likouala	12.940.683
Ajustement des REL (0,1% de 2010 Stock de carbone)	5.112.412
Total agrégé Sangha et de la Likouala REL dont ajustement HFLD	**18.053.095**

9. Système de Surveillance des Forêts

9.1 Description de la méthode et de la capacité de mesure et de rapport sur les prescriptions
Décrire l'approche proposée pour la surveillance et la notification des réductions d'émissions attribuables au programme de réduction proposé, y compris la capacité des entités du Programme ER proposé pour mettre en œuvre cette approche.

Le système MRV du programme ER dans la Sangha et la Likouala sera élaboré conformément à la décision 4/CP.15 de Copenhague sur les recommandations méthodologiques pour les activités relatives à la réduction des émissions résultant du déboisement et la dégradation des forêts, le rôle de la conservation, la gestion durable des forêts et l'augmentation de stocks de carbone forestier. La REDD+ Coordination nationale de la République du Congo suivra également:

- Les lignes directrices sur les bonnes pratiques établies par le GIEC en 2003;
- Lignes directrices 2006 du GIEC pour les inventaires nationaux de gaz à effet de serre;
- Recommandations techniques faites en 2009 par le Secrétariat exécutif de la CCNUCC;
- Les lignes directrices énoncées dans le Cadre méthodologique Fonds Carbone du FCPF.

Le système MRV se réunira les 5 principes clés du GIEC: la cohérence , la précision , la transparence , la comparabilité et l'exhaustivité .

Le système MRV sera composé de trois éléments clés:

1. Recueillir des données d'activité de système de surveillance de la terre par satellite;
2 . Recueillir des informations pour obtenir des facteurs d'émission, par l'inventaire forestier national , et
3 . Fournir des estimations des émissions et absorptions de l'inventaire national des GES.

Un système définitif pour le suivi du couvert forestier , la cession des changements du couvert forestier et la surveillance des changements des stocks de carbone dans les différents réservoirs de carbone forestier sera choisi dans la phase de conception . Les résultats seront déterminés par le processus national continue de formalisation de la définition des classes de forêt, des équations allométriques , et d'autres données d'activité et les facteurs d'émission .

La République du Congo fait parti du programme régional MRV soutenu par le Fonds des forêts du Bassin du Congo (FFBC) et la Banque mondiale , qui vise à développer le système national MRV . La FAO supervise la mise en œuvre globale du programme. L'Institut national de recherche spatiale (INPE) du Brésil est un partenaire de cette initiative et a déjà établi une relation forte avec la République du Congo. En conséquence du programme, la République du Congo compte avoir un système de MRV opérationnel au moment où le programme ER commence. La République du Congo envisage d'élaborer son propre système MRV en étroite collaboration avec l'INPE, ce qui serait très similaire à TerraCongo, développé en RDC .

En cas de retard de l'opérationnalisation du système MRV, une option d'appui serait de s'appuyer sur la capacité de l'Observatoire Satellital des Forêts d'Afrique Centrale (OSFAC) pendant la période de transition.

Dans la CN –REDD, un expert est dédié à la composante MRV du processus REDD+ . Cet expert est en contact régulier avec le programme régional MRV FFBC et évalue actuellement les modalités de coopération avec les organisations suivantes:

- Laboratoire de géomatique de CNIAF;
- L'Unité Technique de CNIAF;
- CN -REDD Décentralisée dans trois départements dont la Sangha et la Likouala;
- Le Centre de recherche géographique et de la cartographie de production (CERGEC) relevant du ministère chargé de la Recherche scientifique;
- Les cellules de planification de la gestion des forets des entreprises forestières;
- L'Université Marien NGOUABI où des experts travaillent dans le calcul de la biomasse;
- Les autorités départementales;
- La société civile (communautés locales et autochtones , les ONG nationales et internationales).

Un aspect essentiel du système MRV serait le strict respect d'un ensemble de procédures de contrôle qui seront mis en œuvre sur l'ensemble du paysage de la REDD+. Ce serait nécessairement inclure des procédures bien définie des standards exploitation (SOP) non seulement pour les techniques de collecte de données afin d'assurer la cohérence , mais aussi pour exiger également l'assurance rigoureuse de la qualité et des systèmes de contrôle de la qualité . Le système national combine la télédétection et la vérification sur le terrain avec des parcelles d'échantillonnage permanentes dédiées (PSP) afin d'assurer les inventaires nationaux de niveau 3. Un programme de la Banque mondiale continue l'appui de l'élaboration d'équations allométriques, qui seront utilisés à des fins d'inventaire forestier.

9. 2 Décrire comment le système de suivi du programme de ER proposée est conforme au système (émergent) de surveillance nationale REDD+.

Le programme ER s'appuiera sur le système MRV national, avec des exigences spécifiques si nécessaire pour la mise en œuvre du plan de partage des avantages. Il est prévu que la base stratifiée et / ou les images à haute résolution so**ient nécessaires afin de répartir correctement les avantages monétaires et non monétaires.**

9.3 Décrivez comment le système de suivi du programme de ER proposée est conforme aux directives de la CCNUCC disponibles à ce jour et avec le cadre conceptuel émergent du Fonds Carbone du FCPF.

Comme stipulé ci-dessus, le système MRV du programme ER, qui est en fait le système MRV national, sera conçu au cours de la phase de conception du programme ER et la République du Congo veillera à ce que le système soit compatible avec les directives disponibles de la CCNUCC et le cadre méthodologique du Fonds carbone du FCPF.

D'autre part, la République du Congo envisage de se conformer à la norme VCS juridictionnelle et au REDD+, qui est en pleine conformité avec les lignes directrices de la CCNUCC et du GIEC.

9.4 Décrire un rôle potentiel des peuples autochtones ou des communautés locales dans la conception ou la mise en œuvre du système de suivi du programme de ER proposé.

Les efforts de surveillance par les communautés, en particulier les communautés autochtones peuvent fournir une source d'information précieuse pour l'activité de surveillance continue du programme ER. Avec l'introduction de la technologie de communication mobile couplée avec les systèmes GPS, il est envisagé que les population indigène de la foret peuvent apporter une contribution précieuse aux systèmes de surveillance ER- P, y compris l'activité de surveillance de la biodiversité qui serait intégré dans le programme.

Les exploitants agricoles de petite taille et les communautés autochtones pourraient être formés à l'utilisation de dispositifs de transmission mobiles qui leur permettraient de déclarer des zones sensibles à la déforestation et la dégradation. Aujourd'hui, même un smartphone de base peut produire des géo photos de référence et identifier les endroits. Avec les réseaux mobiles existants, l'information peut être transmise en temps quasi réel aux systèmes centraux de MRV pour le programme ER (Voir l'annexe 9).

Les groupes autochtones et les communautés locales pourraient également jouer un rôle dans les activités de suivi du programme par des moyens plus traditionnels tels que participer à la surveillance de la PSP et de l'activité de projet. Cela pourrait inclure le soutien des activités d'inventaire forestier, le biochar et l'activité de surveillance de la pyrolyse et bien sûr l'utilisation de poêles de cuisine à haute efficacité et de la surveillance requise ultérieure qui serait nécessaire.

9.5 Décrire si et comment le système de suivi du programme de ER proposé inclut des informations sur les multiples avantages comme la conservation de la biodiversité ou les moyens de subsistance ruraux améliorés, les indicateurs de gouvernance, etc

Dans la mesure du possible, le système de surveillance comprendra le suivi des avantages et des impacts des activités de REDD+ non-carbone.

En ce qui concerne les questions sociales et environnementales, le système MRV de la RoC cherchera à être informé par le processus SESA en cours.

Le plan de partage des avantages du programme ER, qui sera le résultat de négociations complexes, peut nécessiter des exigences spécifiques en la matière.

Le suivi et controle de la biodiversité, en particulier dans les sites dédiés du projet sera également mené, probablement par les principaux partenaires de conservation WCS qui ont longtemps été impliqués dans cette activité et ont développé leur activité de contrôle, en particulier en ce qui concerne le processus en cours de la REDD+ en République du Congo.

10. Déplacement

10.1 Activités pour faire face aux risques de reprise de la réduction des gaz à effet de serre
Decrire les principaux risques de reprises anthropiques et non anthropiques de réduction des gaz à effet de serre (par exemple à partir du feu, l'expansion de l'agriculture dans la forêt, les changements dans les prix des produits de base). Décrire également les activités ou les caractéristiques de conception dans le programme de réduction proposé qui seront intégrées afin de réduire et / ou d'atténuer les risques anthropiques ou reprises, et comment ces activités sont compatibles avec les caractéristiques de conception de la stratégie nationale REDD+ (émergente) pour contrer les risques de renversement
.

Évaluation initiale de déplacement
Avec tout projet de carbone forestie, le déplacement est un risque, mais il faut toujours garder à l'esprit que le déplacement est possible à la fois positivement et négativement. L'approche du programme ER est de réduire les risques négatifs et de maximiser la quantité de fuites positives qui pourraient se produire. En tant que tel, la conception du projet du programme ER a recherché des synergies entre les pilotes, les acteurs et les marchés disponibles pour s'assurer que les stratégies d'atténuation des risques du programme ER, par rapport aux fuites ou déplacements, sont autant que possible intégrées dans le noyau du programme ER et conçues pour accueillir le paysage du nord de la République du Congo.

Déplacement minimum par la conception réfléchie
Le programme permettra d'assurer un minimum de reprises de déplacement grâce à la conception du projet et les activités critiques du projet portant sur les trois meilleurs pilotes de la déforestation et de la dégradation de la Sangha et de la Likouala. En outre, comme très peu d'activités de projet du programme induiront un déplacement physique des agriculteurs ou des travailleurs artisanaux, le déplacement devrait rester faible. Ces activités qui pourraient induire une activité itinérante de déplacement telles que les plantations agroforestières, ne pourront exercer leur activité que sur des terres déjà dégradées , et si possible l'utilisation d'une culture de l'ombre comme le cacao sera encouragée aussi . L'activité de projet de l'utilisation du biochar comme puits de carbone dans les systèmes agricoles, avec son avantage non - carbone de l'amélioration des rendements substantiels aidera également avec le risque de fuite car les agriculteurs auront non seulement la possibilité, mais aussi avec une base économique, acces à la transition à l'agriculture sédentaire.

Le programme ER mettra en place une surveillance des fuites pour chacune des activités du projet, les zones de fuite à l'extérieur de la zone du projet pourront être établies.

Risques de déplacement de l'activité de projet
La gestion durable des forêts (GDF) reduira continuellement, tant que le plan de gestion forestière connexion est suivi (et son approbation du suivi des normes de RoC AFD) , le déplacement basé sur les conditions du marché . Cela se fera lorsque le MEFDD approfondira ses engagements à l' APV-FLEGT, et fera des progrès pour améliorer sa capacité de surveiller et de faire respecter le Code forestier GDF de la République du Congo. Comme il n'y a pas de risque de déplacement physique des personnes dans les activités du projet AFD, aucune activité fuite de déplacement n'est prévue. En outre, l'amélioration des droits d'utilisation des terres de l'agriculteur local encouragera l'agriculture sédentaire qui fait partie d'un processus participatif plus large de planification de l'utilisation des sols.

Risque de déplacement dans l'activité de cacao est faible car il ya une faible densité de population et chaque concession a alloué suffisamment d'espace pour l'agriculture et l'agro-foresterie. En dehors de la concession, la faible densité de population signifie aussi qu'il ya suffisamment de terrains pour les agriculteurs. En outre, la mobilité est relativement faible au sein de la population et les risques de fuite de n'importe quel type d' activité itinérante est assez faible. Les activités d'atténuation qui mettent l'accent sur le régime foncier et la traçabilité des produits (ce qui contribuera également à atteindre une marque " commerce équitable ") seront incorporées. Il n'en est pas moins un risque de voir la croissance explosive du secteur du cacao augmenter les risques de déforestation et de dégradation. Ceci sera minimisé en encourageant les bonnes pratiques (utilisation des terres déjà dégradées) et la nécessité de maintenir 30 % de couverture forestière.

La fuite pour le bois de feu et le biochar pose peut-être le plus grand risque de déplacement en fonction du marché. La capacité de produire la même quantité de charbon de bois avec sensiblement une plus grande efficacité (avec la moitié de la quantité de bois qui a été utilisé dans le passé) saura potentiellement créer un grand intérêt pour la production de charbon de bois moins cher et de grandes quantités de biochar. Les stratégies d'atténuation comprennent la promotion de l'agroforesterie pour la création de bois de chauffage et les besoins de bois locaux associés à la dépendance sur les espèces secondaires à croissance rapide.

L'Évaluation initiale de déplacement du programme est défini à l'annexe 10

11. Reprises

11.1 Description des risques potentiels de déplacement des émissions (fuite) à la fois national et international

Decrire les Risques Potentiels de Déplacement à la fois nationales et internationales des Emissions des Activités proposées du Programme ER . Puis décrire aussi comment les activités proposées du Programme ER permettront de minimiser le risque de déplacement interne et le déplacement international (le cas échéant), en passant par la conception du programme de réduction proposé et les activités du Programme ER et la sélection d'emplacements . Pour Les programmes sous- Nationaux, faire particulierement attention à l'identification des Risques Domestiques de deplacement des émissions, des Activités proposées du Programme ER pour atténuer Risques, Qui, Autrement, auraient contribué à moins de réductions nettes d'emissions, comment ces activites sont conformes avec les caractéristiques de conception de la Stratégie nationale REDD+ pour gérer les risques de déplacement .

Une composante importante de tout projet REDD+, en raison de la non-permanence des forêts, est l'obligation de procéder à une analyse de risques appropriée pour chaque activité de projet afin d'évaluer des inversions futures. Le programme ER mettra en œuvre un système de pour tous les projets dans l'ensemble des juridictions. Chaque projet fera l'objet d'une analyse de risque de non-permanence afin de déterminer le nombre de crédits devrant être mis de côté. L'analyse des risques sera menée de nouveau à chaque nouvel évenement.

Chacune des activités du projet a été évalué en ce qui concerne les risques anthropiques et non anthropiques. Les risques non-anthropiques ont été divisés en trois catégories: les risques internes, les risques externes et les risques naturels. Les risques suivants ont été identifiés:

	Risques non anthropiques
	Risques internes
1	Gestion de projet (comprend la gouvernance)
2	Viabilité financière
3	Longévité de projet
	Risques externes
1	Fluctuation des prix de Marchandises

2	Régime foncier
3	Risques politiques
4	Engagement communautaire
	Risques naturels
1	Feu
2	Maladie ou Pestilence
3	Météo Extreme
4	Risques géologiques
5	Autre
	Risques anthropiques
1	Dégradation des forêts par les producteurs de cacao
2	La dégradation et la déforestation accrue si la production de charbon de bois devient grande
3	Augmentation de la dégradation des forêts que la récolte des espèces secondaires intensifie
4	Augmentation du braconnage dans les zones non perturbées
5	L'introduction d'espèces non indigènes
6	Augmentation de la dégradation des forêts que la récolte des espèces secondaires intensifie

Chaque activité du projet a été évalué en comparaison avec deux risques anthropiques et non anthropiques .

Trois principaux risques

L' évaluation initiale des risques (voir l'annexe 11) montre que le plus grand risque est, en ce qui concerne la gestion de projet , qui comprend la gouvernance , un puits. Le programme ER cherchera à minimiser ce risque par l' aide à la gestion de projet qui sera fourni par la CIB - Olam dans le cadre du PPP pour opérationnaliser le programme. Les questions de gouvernance seront abordées par la mise en œuvre d'autres partenariats avec le processus FLEGT, l'amélioration des systèmes d'assurance de la qualité ainsi que veiller à ce que les provisions de la Banque mondiale soient respectées. Le deuxième risque non anthropique le plus répandu était le risque politique. L'établissement de solides coalitions entre les acteurs gouvernementaux, tels que les différents ministères, les départements, les autorités au niveau du district, ainsi que la société civile et le secteur privé permettra d'atténuer ce risque. Le troisième risque le plus important est l'engagement de la communauté effectué d'une manière inappropriée. Un processus de consultation communautaire en cours se penchera sur cette question, même après l'opérationnalisation du programme . En outre, une structure de règlement des griefs sera mis en œuvre dans chaque activité de projet entreprise.

12. Réductions d'émissions attendues

12.1 Réductions d'émissions attendues (ERs)

Fournir une estimation de l'impact attendu du programme ER proposé sur le REL / FRL (en pourcentage des émissions à être réduite). Sur la base de ce pourcentage, estimer le volume de RE, exprimé en tonnes d'équivalent CO2, qui serait généré par le Programme ER:
a) jusqu'au 31 Décembre, 2020 (a la date de fin du FCPF)
b) pendant une période de 10 ans, et
c) la durée de vie du programme de réduction proposé, s'il est proposé de se poursuivre plus de 10 ans.

Les montants ci-dessous sont basés sur l'hypothèse de l'inclusion de trois concessions forestières et une concession minière qui achètera et mettra de côté une concession forestière supplémentaire. Lorsque tous les autres acteurs de projets basés sur les concessions ou non seront identifiés, il est prévu que les activités d'atténuation augmenteraient. Il convient de noter que, bien que les activités auront lieu dans les concessions, les activités seront essentiellement menées par les communautés à travers les plantations d'ici 2020 d'au moins:

- 6.400 hectares de cacao communautaire et
- 10.000 hectares d'agroforesterie communautaire.

L'introduction du biochar dans le sol est estimée à au moins 8.800 hectares de terres agricoles communautaires jusqu'en 2020.

Les volumes concernant toutes les activités sont répartis entre «moyen », « élevé» et « faible ». Les valeurs faibles représentent une réduction de 30 % des crédits au cas ou les activités ont un faible taux de succes. La notion "élevée" représente une augmentation de 30 % des crédits en raison d'une plus grande adoption de l'activité.

Production de cacao – Evitement de la deforestation non planifiée

Le montant moyen des réductions est supposé être de 5% par rapport au niveau de référence. Ce taux est prévu sur la base du nombre d'hectares de culture sur brûlis évité, multiplié par le montant du stock de carbone dans la forêt qui est enregistré. Le succès dépendra de la provision des incitations nécessaires aux communautés pour éviter l'agriculture itinérante et sa déforestation correspondante.

Le Biochar pour l'amelioration de la fertilite des sols et de la sequestration de carbone

Le taux moyen de la réduction est supposé être de 2% par rapport à la reference de base. Les taux d'emission de carbone seront tirés du nombre d'hectares de la déforestation évitée grace à l'augmentation des moyens de subsistance en raison de la fertilité améliorée.

Amelioration de l'efficacité de la production de charbon

La quantité moyenne de réductions est supposée être de 1% par rapport à la reference de base. Les taux d'emissions de carbone seront dérivés sur la base de la réduction de la biomasse de bois qui, autrement, serait nécessaire pour produire la même quantité de charbon de bois. La technologie proposée réduira de moitié la quantité de matière première de bois qui serait autrement nécessaire, diminuant ainsi le taux de la déforestation proportionnellement.

Gestion des forets durable: Déforestation à impact reduit

Cette activite ne produira pas des taux d'emissions significatifs pour l'instant.

Gestion des forets durable: Conversion des forets exploitées en forets protegées

La quantité moyenne de réductions est supposée être de 3,5% par rapport à la ligne de base. Le succès des résultats en évitant la dégradation prévue est due en grande partie à la capacité du programme ER à convaincre les sociétés d'exploitation forestière actuelles à mettre en jachère une partie de leurs activités normales de récolte pour la conservation et l'origination de carbone. Une faible valeur représente donc moins de surface réservée que celle prévue pour la zone de projet ainsi que la réduction de l'adoption de pratiques supplémentaires de gestion durable des forêts. La valeur élevée représente donc le succès de l'augmentation de la quantité de surface réservées.

Exploitation miniere ecologique (espaces protégés)

La quantité moyenne de réductions est supposée être de 3,5% par rapport à la ligne de base. Les taux de réduction des émissions de carbone provenant de cette activité dépendra de la taille de la concession que le Congo Iron achetera de la République du Congo pour mettre de côté à des fins de conservation.

Afforestation/Reforestation (incluant l'agroforesterie communautaire)

Le montant moyen de la réduction est supposé être négligeable et est donc exclu. Les activités de boisement / reboisement et d'agroforesterie ne produit généralement que de petites quantités d'emission de carbone dans les premières années de l'activité.

Fours/Foyers à haute efficacité

Le taux moyen de la réduction de cette activité est supposé être négligeable et est donc exclu.

Toutes les valeurs peuvent changer au fur et à mesure que le programme ER se developpe and inclut des activités de project additionelles.

Toutes les valeurs en tonnes de CO2								
Activités de Mitigation	Estimation de la réduction des emissions par an			Estimation des emissions en % du REL annuel		Estimation des reductions des emissions jusqu'en 2020	Premiers 10 ans	Estimation des reductions des emissions jusqu'en 2050
	Moyen	Faible	Haut	Faible	Haut			
Eviter la déforestation imprévue								
Pour la production du cacao	902.655	593.311	1.101.862	3,29%	6,10%	10.171.038	19.139.050	68.736.531
Biochar	361.062	243.915	452.985	1,35%	2,51%	1.576.652	3.301.652	14.514.152
Amelioration de l'efficacité de la production de charbon	180.531	56.172	104.319	0,31%	0,58%	481.470	882.695	2.969.065
Fours/Foyers à haute efficacité	3.611	Pas Significatif						
Eviter la dégradation prevue								
SFM – Exploitation à faible impact		Pas Significatif						
SFM-Conversion des forets exploitées en forets protégées 270.796		188.720	350.480	1,045%	1,94%	1.695.600	2.966.000	9.185.600
Exploitation Miniere verte 631.858		436.100	809.900	2,416%	4.49%	3.738.000	6.230.000	22.428.000
Reservoirs								
Afforestation/Reforestation (Incluant l'agroforesterie communautaire		Pas Significatif						
Totals 2.350.513		**1.518.217**	**2.819.546**	**8,41%**	**15,62%**	**17.662.760**	**32.519.397**	**117.833.348**

12.2 Volume proposé pour le Fonds Carbone du FCPF
Expliquer la portion des RÉ attendus qui seraient proposés au Fonds carbone, et si d'autres prestataires de services financiers de carbone ou des acheteurs ont été identifiés à ce jour, les parties des RE attendus qui seraient offerts.

La République du Congo prévoit que toutes les réductions d'émissions originées pourraient être vendus au Fonds Carbone du FCPF jusqu'en 2020. La République du Congo prévoit un paiement initial du Fonds Carbone du FCPF pour un montant de 10% de la valeur nominale de l'ERPA à être payé en trois versements échelonnés sur une période de trois ans.

Actuellement, aucun autre acheteur de crédits n'a été identifié, mais ce n'est que le resultat d'aucun effort de marketing à ce jour comme le projet ER-PIN n'a été en cours d'élaboration formelle que durant moins d'un an. Comme indiqué dans le ER-PIN, la République du Congo chercherait à créer des liens internationaux avec d'autres programmes de GES régionales afin de permettre l'accès aux marchés étrangers réglementés aux crédits carbone de la RoC. En outre, comme l'ER-P cherchera la validation et la vérification dans le cadre du programme VCS JNR, des acheteurs volontaires supplémentaires seront recherchés.

13. Évaluation préliminaire du programme ER proposé dans le cadre national de l'Évaluation stratégique environnementale et sociale (SESA) et le Cadre de gestion environnemental et social (ESMF)[1]

13. 1 **Progrès sur SESA / CGES**
Décrire les progrès du pays dans la mise en œuvre de SESA et le développement du CGES, et leur contribution ou relation au Programme ER proposé.

La CN-REDD a embauché un expert en développement social en Juillet 2013, responsable du processus SESA . Sa mission sera de coordonner l'ensemble des activités liées à des mesures d'évaluation des risques et d'atténuation pour les activités REDD+ ayant un intérêt dans la production de la SESA, le CGES et les cinq cadres associés d'ici Juin 2015. Cet expert bénéficiera de l' appui d'un cabinet international dont le contrat est en cours de négociation. BRL Ingénierie et ONF International seraient normalement en mesure de commencer la mission initiale de mai 2014. La méthodologie de travail proposée par le cabinet de consultants combine les travaux analytiques, la consultation et les processus de participation dans le domaine . Pour chacune des étapes importantes dans le processus, une validation sera conduite à travers des ateliers participatifs et inclusifs.

D'autre part, le travail s'appuiera sur les expériences observées en RDC. Depuis son recrutement, l'expert en développement social pour le CN -REDD est régulièrement en réunion avec ses collègues de la RDC.

[1] The SESA is the assessment process to be used in FCPF REDD+ countries during R-PP implementation and REDD+ readiness preparation. The ESMF is an output of SESA that provides a framework to examine the issues and impacts associated with projects, activities, and/or policies/regulations that may occur in the future in connection with the implementation of the national REDD+ strategy but that are not known at the present time.

13.2 Incorporation des effets et / ou des résultats SESA dans le programme de réduction proposé
En se basant sur le progrès décrit au paragraphe 7.1, décrire la façon dont le programme de réduction proposé fera usage des produits et / ou des résultats du processus SESA. Fournir une analyse de la façon dont les activités prévues dans le cadre du programme de réduction proposé s'appuieront sur les mesures et les procédures retenues ou à être incluses dans le CGES. Existera t-il des lacunes ou des questions relatives à la conformité des activités du Programme ER proposé aux normes de sauvegarde applicables, y compris les garanties de la CCNUCC?

Tous les instruments de sauvegarde qui découleront du processus SESA s'appliqueront à toutes les activités REDD+ dans le cadre du Programme ER. Le respect de ces instruments sera un critère d'admissibilité pour faire partie du plan du Programme ER de partage des bénéfices.

La République du Congo, durant la phase de préparation à la REDD+, développera un système d'information sur les mesures de protection, qui sera relié au registre national . En effet, la République du Congo cherche à rendre tous les renseignements liés à REDD+ activités publiques. Cela inclut le respect de ces activités sur les normes sociales et environnementales nationales à être développées dans le cadre du processus SESA.

Il est prévu que toutes les activités proposées au sein du programme seront couvertes par les instruments de sauvegarde à être produits dans le processus de SESA.

Aucunes lacunes ou questions ne sont prévues en ce qui concerne la conformité des activités du Programme ER proposées aux normes de sauvegarde applicables, y compris les garanties de la CCNUCC. Ceci parce qu'aucune des activités entreprises aura un impact significatif sur les aspects environnementaux et sociaux (exploitation à impact réduit , la protection des zones exploitées , les projets communautaires menés pour l'agroforesterie et les composants de cacao , etc).

Il est d'une importance critique de rappeler que le processus SESA sera mené en parallèle avec la finalisation de la stratégie nationale REDD+. Ces processus seront en mesure s'alimenter. Chaque option stratégique retenue aura été filtrée par les mesures de protection.

13.3 Mécanismes de recours et de plaintes
Décrire le mécanisme (s) qui sont ou seront mis en place pour régler les différends relatifs au Programme ER proposé.

Les Mécanismes de recours et de plaintes (FGRM) seront développés lors de la conception du programme ER et seront financés par les subventions et conventions REDD+ existants. Ils s'appuieront sur les mécanismes existants, tels que ceux que l'on trouve dans les concessions certifiées dans la Sangha et de la Likouala.

Plus d'un mécanismes seront élaborés au niveau national, mais aussi au niveau local afin de veiller à ce que les populations les plus éloignées (en particulier les peuples autochtones) soient en mesure d'avoir une plate-forme pour exprimer leurs préoccupations et commentaires sur les questions liées au programme et à ses activités .

Les FGRMs seront développés au plus tard en Février 2015 pour être opérationnels au cours de la phase de conception du programme ER et la négociation du plan de partage des avantages, qui devrait être conclu en Décembre 2015. Les FRGMs devront permettre aux peuples d'être en mesure d'atteindre les décideurs. Au cours de la phase de conception, ils seront gérés par la CN -REDD et durant la mise en œuvre du programme ER, seront gérés par la gestion du programme de réduction des émissions supervisé par les conseils de mise en œuvre locaux et nationaux.

Les mécanismes de règlement des griefs incluront des procédures spécifiques pour la réception, la documentation, le suivi, les enquêtes et les rapports de chaque question. Afin d'assurer la conformité avec les instruments de sauvegarde à mettre au point dans le cadre du processus SESA, un programme d'amélioration des FGRMs des concessions devra être entrepris pour assurer un processus transparent qui comprendra :

- Des délais prévisibles pour le traitement des demandes,
- Un organisme totalement indépendant

- Personnel qualifié
- Agir au niveau départemental
- Cohérence avec les normes nationales et internationals

14. Terres et ressources d'occupation

14.1 Droits à des territoires et aux terres, et les avantages d'atténuation
Décrire le contexte d'occupation et de l'utilisation des terres du Programme ER proposé, et si et comment les droits à des territoires et des terres ainsi que l'atténuation des avantages de la REDD+ sont pris en compte dans les pratiques traditionnelles et codifiées dans les cadres juridiques et / ou réglementaires.

Le domaine forestier congolais est composé du domaine forestier de l'Etat et le domaine forestier privé (Code forestier, art. 3) . Le domaine forestier de l'Etat est divisé entre le domaine forestier non permanent et le domaine forestier permanent. Le domaine forestier permanent comprend les terres allouées pour les forêts et les habitats de la faune sauvage (article 5, Code forestier) et comprend les domaines de forêt privés de l'Etat, des municipalités, communautés locales ou domaines forestiers territoriaux et domaines forestiers appartenant à des personnes morales (article 6 , Code forestier).

Les forêts du domaine privé de l'Etat comprennent les forêts classées pour la protection, la conservation des forêts naturelles, forêts récréatives , les forêts expérimentales et les forêts de production (article 8 , Code forestier).

Le domaine forestier permanent de l'Etat en République du Congo comprend 30 unités d'aménagement forestier (UAF ou UFA) , qui constituent les unités de base pour l'exécution des tâches de planification, de gestion, la conservation , la valorisation et la production . Certaines UFA sont sous- divisées en unités forestières d'exploitation forestière (FLU ou EFU). Certaines UFA sont répertoriées comme des forêts de production et d'autres comme des zones de conservations. Dans le cadre du code forestier, les plans de développement doivent être préparés pour les UFA . Les ayants droit signent une convention avec le MEDFF, qui définit les obligations de l'entrepreneur ainsi que les spécifications générales , y compris un plan de développement, les installations industrielles, la formation professionnelle et l'infrastructure sociale et l'exploitation forestière.

L'autorisation d' exploitation des forêts naturelles dans le domaine permanent est obtenu grâce à la signature d'une convention de transformation industrielle (CTI ou Convention de transformation industrielle) ou une gestion et convention de traitement (CAT ou Convention d'Aménagement et de transformation) (article 65, de la foresterie code) . Les deux types d'accords comprennent l'obligation de préparer un plan de gestion pour la zone autorisée.

Les concessions minières sont similaires, mais elles doivent aussi préparer une étude d'impact environnemental complète (EIE)avant les opérations d'engagement.

Les concessions forestières dominent dans le Nord du Congo.
La grande majorité des départements administratifs de la Sangha et de la Likouala a été divisée en concessions forestières à grande échelle, généralement les concessions constituent des centaines de milliers d'hectares. La carte ci-dessous montre la mesure de la façon dont à partir de 2014, il y'a [nombre] de concessions dans les deux départements qui comprennent 5.420.000 ha.

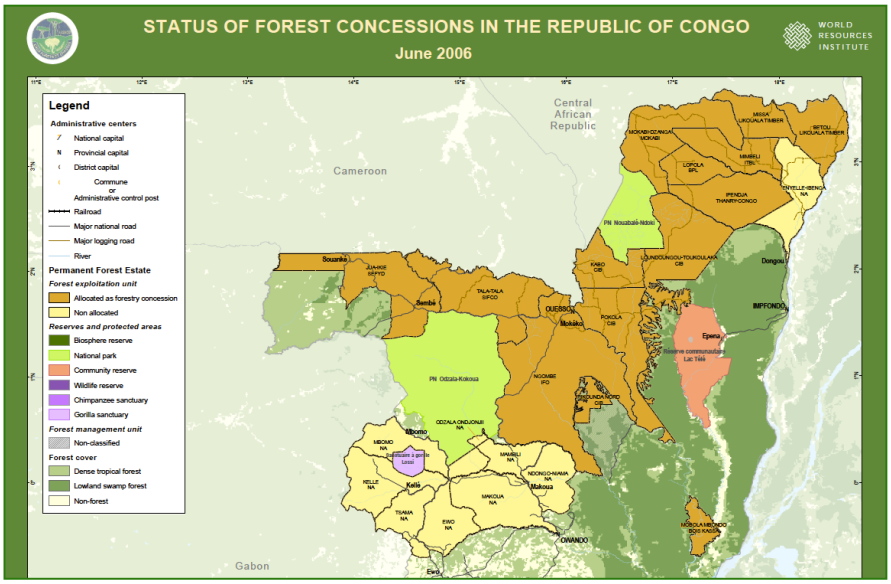

Les concessions forestieres du Nord Congo (WRI 2006)

La vue cartographique de la Sangha et de la Likouala est dominée par les concessions forestières légales et en raison du contexte de l'utilisation des terres dans le nord de la République du Congo, est largement dominée par les industries du bois.

Petits Agriculteurs / Contexte communautaire

Après l'industrie forestière dans le Nord, le paysage économique est dominé par l'agriculture de subsistance. Mais en raison du fait que la plupart des forêts du nord sont sous le contrôle d'une concession, presque tous les petits propriétaires vivent sur une concession et pratiquent l'agriculture dans les zones agricoles désignées.

La plupart des petits exploitants ont de petites parcelles et déplacent leur production vers une nouvelle aire dégagée tous les 3 ans. Les petits exploitants ne detiennent généralement pas le titre de propriété de la terre qu'ils cultivent. Il n'existe pas de système cadastral en place. Le résultat est que le titre officiel d'acquisition des terres en dehors des villes au Congo est rare. En tant que citoyens de la République du Congo, chacun ont un droit légal à leur disposition d'acquérir un titre officiel à leurs terres, mais il est au-delà des moyens de la plupart des petits exploitants.

Droits Coutumiers

Les usages coutumiers de l'homme sont reconnus par la loi congolaise et les lois forestières mentionnées ci-dessus actuelles.

Loi REDD+

En République du Congo, il n'existe actuellement aucun droit formel au mécanisme REDD+, la R-PP indique le développement et l'adoption d'une loi REDD+ avec les autres politiques existantes, y compris le Code forestier mentionné ci-dessus, et conformément à la stratégie nationale REDD+.

La République du Congo va continuer à faire des progrès pour une loi REDD+, qui se conformera à toutes les composantes nécessaires pour assurer la légalité d'un ERPA tels que les droits de carbone sous-jacents à des réductions d'émissions sont juridiquement crédibles.

15. le partage des bénéfices

15.1 Description de l'arrangement de partage des avantages prévu par le programme de réduction proposé.
Décrire les modalités de partage des avantages qui sont envisagées pour ce programme de réduction proposé.

Les accords de partage des avantages seront élaborés en conformité avec les critères de l'encadrement méthodologique FCPF 29-33 et s'appuieront sur des mécanismes similaires de succès au sein de la République du Congo (c.-à- CIB , Congo fer , etc)

Les principes généraux seront conçus dans le cadre du processus de préparation REDD+ avec une date d'achèvement prévue en Mars 2015. Le plan spécifique de prestation de partage qui sera conçu pour le programme ER s'appuiera sur les principes généraux du processus de préparation et sera achevé avant la signature d'un accord de paiement, mais pas plus tard que Décembre 2015.

Les bénéficiaires potentiels sont toutes les parties prenantes ayant un rôle dans la mise en œuvre de l' ER- programme et de ses activités connexes. Cela comprend :

- Les organismes gouvernementaux en charge de la maintenance de la stratégie nationale REDD+ dans le cadre de la mise en œuvre, les conseils nationaux et locaux de mise en œuvre, responsables de la surveillance du programme ER
- Direction du programme ER en charge de la gestion et de l'exploitation quotidienne du programme ;
- Les développeurs du projet , y compris les communautés ainsi que les concessionnaires .

Lors de la livraison des réductions d'émissions vérifiées, une part du produit sera retenue par le gouvernement pour couvrir les coûts fixes liés à l'entretien du cadre national de mise en œuvre de la REDD+ , la surveillance du programme et sa gestion quotidienne continue .

Afin de déterminer la nouvelle division des avantages monétaires et non monétaires de la vente de crédits de carbone au Fonds Carbone du FCPF , il y aura un niveau initial de négociations (les négociations seront entre tous les bénéficiaires potentiels , à savoir les acteurs du projet et le gouvernement) pour déterminer le niveau du chiffre d'affaires net attribué au gouvernement et le reste pour les acteurs dans le domaine . Dans l'article 7 ci-dessus , la République du Congo a clairement fixé le point de départ des négociations prévues en affirmant un chiffre d'affaires net sur une période de 8 ans (2016-2023) d'un montant d'environ USD $ 50,000,000 soit 6,25 millions de dollars américains par an.

Le reste (estimé à 92 millions de dollars américains de plus de 8 ans) sera ensuite discuté entre les bénéficiaires concernés se livrant à des activités de projet. Des discussions appropriées seront menées de manière transparente et participative au contexte de la Sangha et de la Likouala.

Les bénefices pour les bénéficiaires au sol, à savoir les peuples autochtones, les communautés locales, les groupes de femmes, etc, seront soit non monétaires ou monétaires. Dans le cas des avantages non monétaires, il est prévu de s'appuyer sur la direction du programme ER pour mettre en œuvre les services (éducation, santé, intrants agricoles, formation, etc) qui résulteront des négociations.

En général, les avantages monétaires et non monétaires seront normalement livrés sur la performance réelle liée à la diminution observée des émissions, mesurée par rapport au niveau de référence. Cependant, il est également nécessaire de considérer les incitations à l'investissement pour les bénéficiaires les plus pauvres, afin qu'ils soient en mesure d'entrer dans le cycle des flux monétaires avec préfinancement.

Quand il s'agit de performances observées, les différentes modalités de mesure et de surveillance pourraient être envisagées. Pour les grands réalisateurs de projets, cela pourrait se faire par des mesures de carbone contre les lignes de reference de base stratifiées et des stocks spécifiques au site. Mais pour des activités et des acteurs de projet plus petits, des procurations peuvent être utilisées, à savoir le nombre de plants de cacaoyers plantés.

Le respect continu des instruments de sauvegarde sera un critère d'admissibilité entre autres.

15.2 Lien entre le système de partage des avantages prévu et les activités dans le programme de réduction proposé.

Expliquer comment les arrangements de partage des avantages devraient soutenir les activités identifiées dans la section 5.3 visant à s'attaquer aux facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts. Identifier, si possible, à ce stade, des questions ou des contraintes potentielles qui pourraient survenir dans le développement du programme de réduction et pourraient avoir besoin de développement supplémentaires afin de mettre en œuvre efficacement les mécanismes de partage des avantages.

Le mécanisme de partage des bénéfices envisagé est d'abord porté sur la possibilité de soutenir les communautés en ce qui concerne l'agriculture durable. Cela comprend les services de vulgarisation améliorés qui soutiennent l'agriculture sédentaire, le micro-financement mis à disposition pour les petits exploitants afin qu'ils puissent améliorer leur accès aux outils agricoles et intrants. Il pourrait également inclure un soutien technique et financier pour les techniques de pyrolyse à haute efficacité et des programmes de biochar, ainsi que le programme cuisinier de foyers à haut rendement. En outre, le programme de partage des avantages pourrait aider à sensibiliser les communautés à des alternatives à la culture sur brûlis, ainsi que les dangers de la déforestation et de la dégradation.

Comme les consultations communautaires sont un processus continu, et peuvent ainsi soutenir la volonté des communautés pour s'assurer que leur voix et leurs besoins soient entendus, il est prévu que les communautés elles-mêmes fassent des propositions spécifiques à leur situation et leurs besoins particuliers.

15.3 Progrès sur les arrangement de partage de bénéfices

Décrire les progrès accomplis à ce jour dans la discussion et la préparation des ententes de partage des avantages, et quelle a été la participation à ce processus.

Dans la CN-REDD, il est un spécialiste du développement rural qui a été engagé depuis Novembre 2013. Sa mission est de développer et de produire des principes généraux pour tout futur plan de partage des avantages dans le cadre de la REDD+. La méthodologie de travail est en cours de conception. Un expert international, financé par le Programme ONU-REDD, aidera à l'élaboration de ces lignes directrices qui seront produites d'ici Mars 2015. Il est prévu que ces deux experts collaborerent étroitement avec l'expert CN-REDD responsable du processus SESA. Le budget de cette activité a été obtenu.

17. Avantages non carbone

16.1 Avantages sociaux et environnementaux attendus

Décrire les Avantages Environnementaux et sociaux autres que les réductions d'émissions que le programme de réduction prévoit réaliser, et d'autres façons que le programme de réduction contribuerait au Développement durable en général.

Le Programme de réduction des émissions REDD+ Congo fournira en plus de des réductions D'émissions, les avantages non-carbone substantiels visant à promouvoir et à faciliter des questions de développement durable.

Avantages non de carbone	Bénéficiaires		
	Communautés locales (y compris les peuples autochtones)	**Gouvernement**	**Sector Privé**
Conservation de la Biodiversité	- Protection de la faune - Accès à la non ligneux produit - L'accès aux médicaments issus de la forêt	- Surveillance de la faune améliorée	- Amélioration de la réputation internationale
Gouvernance & Droits	- Amélioration de la participation communautaire directe - Renforcement de la propriété foncière - La démocratisation des ressources forestières - Commentaires, les mécanismes de règlement des plaintes	- Le renforcement de la gouvernance forestière - Augmentation des capacités de surveillance des forêts	- Renforcement des liens avec les communautés locales - Intégration avec les efforts nationaux de planification de l'utilisation des terres
- Bénéfices économiques	- Amélioration des rendements agricoles - L'accès aux marchés internationaux pour le cacao, le café et d'autres produits négociables - Augmentation des emplois et des revenus - Amélioration des compétences - Un accès accru à l'éducation et les soins de santé	- Rétablissement de la filière cacao - Possibilité de réhabiliter la filière café - Possibilité de renforcer la production agricole nationale - Diversification de l'économie agricole - Diversification de l'économie forestière	- Accès à de nouvelles opportunités d'affaires - Les flux de revenus alternatifs de opérations commerciales existantes - Amélioration de la réputation internationale
Adaptation au Changement Climatique	- Techniques agricoles résistantes au Changement climatique - Une meilleure connaissance des besoins d'adaptation - Renforcement de la sécurité alimentaire	- Amélioration de l'accès au financement de l'adaptation au changement climatique	- Stratégies commerciales résistantes au Changement climatique
Avantages pour la communauté	- Augmentation de l'équité dans les communautés - Amélioration des structures de partage des avantages	- Renforcement des liens avec les communautés	- Renforcement des relations et des partenariats communautaires

16.2 La diversité et l'apprentissage à valoriser
Décrire les caractéristiques innovantes du programme de réduction proposé et quelle valeur l'apprentissage du Programme ER proposé apporterait au Fonds Carbone du FCPF.

Le programme ER du Congo n'est pas seulement un projet pilote de compétence REDD+, mais il est une composante majeure de la vision du pays d' une économie verte qui à son tour sera la base du développement durable à long terme des secteurs forestier et agricole.

Partenariats avec le secteur privé

La caractéristique la plus innovante du programme ER du Congo est le partenariat entre le secteur public et le secteur privé afin de traiter les questions de changement climatique d'une manière qui favorise la croissance du pays, à la fois en termes économiques et sociaux. En collaboration avec le secteur privé dans la REDD+, le Congo sera en mesure de tirer parti des mécanismes existants et les capacités qui sont plus fréquentes dans le secteur privé. Cela est particulièrement vrai des concessions dans la Sangha et de la Likouala où le secteur privé et le gouvernement travailleront ensemble pour trouver des solutions au changement climatique ainsi que l'adaptation, l'atténuation et l'amélioration des moyens d'existence des communautés non-autochtones et autochtones à travers les activités du programme ER. Le FCPF sera capable d'apprendre à partir des résultats de cette coopération étroite entre le secteur public et privé en ce qui concerne une meilleure gestion durable des forêts, l'agriculture durable et le rétablissement de cacao et d'autres produits agricoles, ainsi que l'introduction de nouveaux secteurs d'activité, c'est à dire des PFNL, l'utilisation accrue des essences de bois pour la consommation domestique, etc.

Les premiers efforts à grande échelle démontreront l'efficacité du biochar pour le stockage de carbone et l'amélioration du rendement de l'agriculture

Le développement d'un système de biochar pour les petits exploitants dans la Sangha et de la Likouala sera peut-être le premier effort de biochar à grande échelle pour relever les défis associés à l'insécurité alimentaire et du changement climatique. En raison des grandes quantités de déchets de bois qui sont normalement associés à des concessions forestières (brulis, dommages, grumes inappropriées aux commerces, déchets de scierie, etc) , et le fait que toutes les concessions au Congo ont consacré des zones agricoles , le biochar que le programme produit ne visera pas seulement à réduire les émissions associées à la piscine de bois mort , mais sera un intrant agricole utile et facilement accessible. En outre, le programme sera en mesure de financer les activités de biochar avec les revenus de carbone associés aux capacités de stockage de carbone stable dans le sol à long terme. Ceci fournira à des petits agriculteurs de la technologie pour limiter, voire éliminer la nécessité de changer des pratiques agricoles. La valeur de l'apprentissage de cette partie du programme fournira à la communauté internationale une expérience précieuse dans le déploiement à grande échelle de cette technologie.

REDD+ comme un outil de développement durable

Le Programme ER-Congo envisage d'utiliser une large gamme de mesures de réduction des émissions REDD+ non seulement pour lutter contre les réductions d'émissions, mais aussi et surtout pour promouvoir la viabilité à long terme dans le secteur agricole, du bois et même du secteur minier. L'amélioration de rendement agricoles à travers le biochar, la réduction de la quantité de bois nécessaire pour le charbon de bois, la réhabilitation du secteur du cacao, des cuisinières plus efficaces, la poursuite de l'expansion de l'AFD comme la norme pour le secteur de bois feront tous partie de l'économie verte du pays. Cependant, ce qui est plus important est que ces efforts, initialement financés au financement carbone, doivent être en mesure de continuer durablement à l'avenir avec la possibilité de financement supplémentaire de carbone limité ou absent.

Produits ligneux récoltés

La promotion des essences secondaires domestiques au Congo pour remplacer le béton , l'acier et de l'aluminium pour l'habitat domestique et le mobilier demandera un changement dans les attitudes culturelles à l'utilisation de matériaux de construction en bois . Il faudra aussi une re-formation des architectes, des ingénieurs et du secteur de la construction afin de réussir à développer l'utilisation du bois . Les enseignements tirés de cette activité pourraient toutefois être utilisés dans d'autres pays où le bois est en mesure d' être utilisé comme un matériau de construction durable et possible pour réduire considérablement l'empreinte carbone des structures nationales .

17. Progrès sur les registres

17.1 Registre National

Inclure une brève description de la relation entre le programme de réduction proposé et les arrangements de gestion des activités de la REDD+ national, et si le programme de réduction proposé fera partie d'un système de suivi de la REDD+ ou d'autres activités de réduction des émissions (par exemple, un registre REDD+).

Un REDD+ Registre national sera mis en place afin de

1. Permettre à l'État d'identifier les activités REDD+ nationales;
2 . S'assurer que les financements REDD+ ne s'entreposent pas ou, au contraire;
3 . S'assurer de la cohérence avec la stratégie nationale REDD+, et ,
4 . S'assurer que le registre REDD+ serait compatible ou lié au système MRV national.

La vision actuelle de la République du Congo est d'avoir le Registre national REDD+ soit en tant qu'un système de gestion gouvernemental de base de données pour tous les projets du programme ER dans le pays. Le Registre national REDD+ visera également à assurer l'intégrité de l'environnement, la responsabilité, la transparence et l'efficacité. Le principal objectif de la base de registre sera d'empêcher le double comptage des projets du programme ER et en même temps assurer la transparence et la cohérence . Le registre sera soumis à vérification par un tiers si nécessaire.

Les éléments clés de la base de données nationale REDD+ seront les suivantes:

1. Processus d'approbation du projet;
2 . Régions des activités des projets mises à jour;
3 . Niveaux de référence;
4 . Composantes MRV;
5 . Rapports de suivi et,
6 . Prestations des régimes de participation et rapports.

Il est considéré un lien entre le registre, le système national d'information sur les garanties et les evaluations,et le mécanisme de réparation des griefs(s).

Le Registre national REDD+ sera intégré au système national MRV. Ce sera particulièrement important en ce qui concerne les niveaux de référence et les exigences de surveillance des activités de projet. Dans le cas où un mécanisme international REDD+ se développe à travers la CCNUCC, le registre national REDD+ devra également pouvoir être intégré dans le système international au fur et à mesure qu'il est développé . Ainsi, tout registre qui est développé doit être évolutif et être en mesure d'interagir avec d'autres registres dans l'avenir.

Actuellement, il ya un manque de capacité technique et d'expérience pratique pour que le Registre national REDD+ soit aussi un registre des transactions. Comme la République du Congo a l'intention de construire un système REDD+ à long terme qui serait en mesure de faire partie d'un VCS ou autre programme normalisé, il n'y a pas un besoin immédiat de s'appuyer sur un registre national dédié aux transactions. Au lieu de cela, et au moins pour commencer, la République du Congo s'appuiera sur un troisième registre de transactions (externe) pour sérialiser et émettre des crédits de réduction des émissions. Le registre des transactions externe serait également en mesure de rendre compte de la gestion des risques des questions de non-permanence (crédits de gestion de risques) et faire face à la gestion des postes et des règlements des opérations de crédit

18. Liste des sigles utilisés dans le ER-PIN

Inclure une explication des acronymes institutionnels ou autres utilisés. Ajouter des lignes si nécessaire.

Acronyme	Signification
AGB	Biomasse au dessus du sol
ARR	Afforestation / Reforestation
ASD	Activité de Déplacement
AUD	Éviter la déforestation et de la dégradation imprévue
BGB	Biomasse du sol
BPL	Bois et placages Lopola
CACO-REDD+	Plate-forme de la société civile sur la REDD +
CAT	Convention d'Amenagement et de Transformation
CBFP	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
CERGEC	Centre de recherche géographique et de la cartographie de production
CIB	Congolaise Industrielle des Bois
CNIAFF	Centre pour les enquêtes et la gestion des ressources forestières et de la faune
CN-REDD	Équipe nationale de coordination de la REDD +
CNSEE	Centre national de la statistique et des études économiques
CODEPA-REDD+	Comités départementaux REDD +
COMIFAC	Commission des forêts de l'Afrique centrale
CONA-REDD	Comité national REDD +
CRGM	Centre de recherche minière et Géologique
CTI	Convention de Transformation Industrielle
DGE	Direction générale de l'environnement
DGEF	Direction générale de l'économie forestière
DMDB	Direction générale du développement durable
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIA	Énoncé des incidences environnementales
EMAS	Les émissions et les absorptions liées à la REDD +
ERPA	Accord de réductions d'émissions de paiement
ER-PIN	Note de Projet de réduction des émissions
ERs	Reduction des Emissions
ESMF	Cadre de gestion environnemental et social
ESMF	Cadre de gestion environnemental et social
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FGRM	Le mécanisme de recours des commentaires et griefs
FIPAC	Forum des peuples autochtones d'Afrique centrale
FLEGT	Accord de partenariat volontaire
FLU or UFE	Unités d'exploitation forestière
FMP	Plan de gestion forestière
FMT	L'équipe de gestion du Fonds
FMU or UFA	Unités d'aménagement forestier
FRA	Évaluation des ressources forestières
FRA	Évaluation des ressources forestières
FRL	Niveaux de référence des Forêts
FSC	Intendance forestière Certifiée
GEF	Fonds pour l'environnement mondial
GLI	GreenLaw International
HIPC	Pays pauvres très endettés
HWP	Produits en bois
ID	Déplacement international
IFO	Danzer Group
INPE	Agence spatiale brésilienne
JNR	REDD + Juridictionnelles
LIL	Exploitation à faible impact
LtHP	Forêts à faible productivité aux forets à haute productivité

MD	Déplacement du marché
MEFDD	Département du Ministère de l'Economie Forestière et durable
MoU	Protocole d'entente
NPR+	REDD+ du Nord Pikounda
OLAM	OLAM International Ltd
PAN	Le Plan d'action national
PDSA	Plan de développement du secteur agricole
PFAN	Le Plan d'action forestier national
PFDE	Projet de Diversification de l'économie forestiere
PNAE	Le Plan d'action national pour l'environnement
PNAT	Plan d'affectation des terres national
PND	Programme national de développement
PPA	Activités du projet primaires
PPP	Partenariat public-privé
PRODES	Une expertise particulière dans le suivi et la surveillance du couvert forestier
PRONAR	Programme National d'Afforestation et de Reforestation
PRSPs	Documents de stratégie de réduction
PSP	Placettes d'échantillonnage permanentes
REDD+ CODEPA	Comité Départemental REDD +
REL	Niveau de Référence des émissions
RIL	Exploitation à faible impact
R-Package	Dossier de préparation
R-PP	Proposition de Préparation
SCSTA	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des forêts
SDC	Série de développement communautaire
SESA	Évaluation stratégique environnementale et sociale
SFM	Gestion durable des forêts
SIFCO	Société Industrielle des forêts du Congo
SNAT	L'équipe nationale de planification
SNDR	Le Système national pour le développement rural
SOPs	Standard des Procédures opérationnelles
SPA	Activités du projet secondaires
SREA	Notification et déclaration des absorptions et des émissions liées à la REDD +
STC	Societé Thanry Congo
SVEA	Système de vérification des émissions et des absorptions liées à la REDD +
UNFCCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
VCS	Normes de Carbone Verifié
WCS	la société de conservation de la faune

Bibliographie

Anonymous , 2011 : « Vers une stratégie de développement de l'industrie de transformation du bois au Bassin de Congo : Enjeux, défis et perspectives pour la République du Congo » -colloque de Brazzaville- mars 2011.

Anonymous, Code forestier du Congo.

Anonymous, 2000 : L'etude prospective du secteur forestier en Afrique (FOSA)

Anonymous, 2012 : Situation des forêts du monde. FAO

Anonymous, 2012 : Synthèse des études sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en République Démocratique du Congo. MECNT, UN REDD Programme. 44p.

Acharya K.P., Dangi R.B., Acharya M. 2011 : Comprendre la dégradation des forêts au Népal Unasylva Vol. 62, 2011/2 pp 31-38.

Atlas interactif des forêts du Congo : éditions 2007 et 2013

Bassi A. 2012 : Définition d'un Cadre de Politique de l'Economie Verte dans le Contexte de l'Adaptation au Changement Climatique : République du Congo - Politique, Stratégie, Plan d'Action, Programme d'Investissement et Méthodologie. KnowlEdge Srl. 123 p.

Bisiaux F., Peltier R., Muliele J.C. 2009 : Plantations industrielles et agroforesterie au service des populations des plateaux Batéké, Mampu, en République démocratique du Congo. *Bois et Forêts des Tropiques* 301 : 31-32.

Bodart, C., Eva, H.D., Beuchle, R., Raši, R., Simonetti, D., Stibig, H.-J., Brink, A., Lindquist, E. et chard, F. (2011). Pre-processing of a sample of multi-scene and multidate Landsat imagery used to monitor forest cover changes over the tropics. *ISPRS J.Photogram. Remote Sens.* 66: 555–563.

Brown S. *et al*. 2005 Impact of selective logging on the carbon stocks of tropical forests : Republic of Congo as a case study WINROCK 21p.

CIB (2012) Bilan d'exploitation de l'unité forestière de production n° 1, 2007-2011. 47 p.

CN-REDD Congo, (2011). Proposition pour la preparation à la REDD+ (RPP) République du Congo. Vesion finale. 214 p.

DDEF Niari (2012). Rapport annuel d'activité de la direction départementale de l'économie forestière du Niari, exercice 2011. 58 p. + annexes

Defourny P., Delhage C., Kibambe Lubamba J.P. 2011 Analyse quantitative des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en république démocratique du Congo. FAO-RDC Coordination nationale REDD N°UNJP/DRC /041/01/2009. UCL 105 p.

Delloye C., Stephenne N., Ifo S., van Duren IC., Vrieling A., Mertens B., Mane L. (2013). Rapport sur les techniques existantes optimales de validation et d'incertitude, sous-chapitre 2, Rapport intérmédiare2.1 "Users requirement". Projet REDDiness, 29 p.

Desclée B, Bogaert P, Defourny P (2006) Forest change detection by statistical objectbased method. *Remote Sensing of Environment,* 102, 1-11.

de Wasseige C., de Marcken P., Bayol N., Hiol Hiol F., Mayaux Ph., Desclée B., Nasi R., Billand A., Defourny P. et Eba'a Atyi R 2010. Les forêts du bassin du Congo - État des forêts 2010. Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne. 280 p.

Doetinchem N., Megevand C. 2013 : Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo ; Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt. Document de travail n°2 : Exploitation forestière. COMIFAC. 42p.

Dubiez E. , Vermeulen C., Tonneau J.-P., Yamba Yamba T., Mvolo B. et Larzillière A. 2013 : Le paysage comme outil des aménagements des terroirs villageois. *Bois et forêts des tropiques* 315 : 13-22.

Durrieu de Madron L. 2010 : Rapport d'inventaire 2010 des plantations d'eucalyptus EFC. TEREA/EFC. 21p.

Durrieu de Madron L., Bauwens S. *et al*. 2011 : Première approche de l'impact des différents modes d'exploitation forestière sur les stocks de carbone en Afrique centrale. *Bois et Forêts des Tropiques 308, 75-86.*

Durrieu de Madron L. 2013 : Appui aux projets pilotes REDD+ et aménagement forestier durable au Cameroun FORAFAMA 3.1. : Développement d'une approche méthodologique pour l'estimation ex-ante et le suivi des réductions d'émissions de GES du projet REDD+. TEREA 37 p.

Ernst C, Mayaux P, Verhegghen A, Bodart C, Christophe M, Defourny P. 2013 National forest cover change in Congo Basin: deforestation, reforestation, degradation and regeneration for the years 1990, 2000 and 2005. Glob. Change Biol. 19, 1173–1187. (

ESA 2013 : Monographies départementales. CERAPE SOFRECO

Estève J. 1983 : La destruction du couvert forestier suite à l'exploitation forestière en foret dense tropicale humide africaine ou américaine. Bois et Forêts des Tropiques 201 : 77-84

FAO, 2009 : Vers une définition de la dégradation des forêts : analyse comparatives des definitions existantes par M. Simula. Évaluation des ressources forestières – Document de travail n° 154. Rome

FAO, (2010). FRA2010, Évaluation des ressources forestières mondiales 2010 – Rapport national – République Démocratique du Congo. Rome, 2010, 43p.

FAO 2010 : Foresterie urbaine et périurbaine en Afrique. Quelles perspectives pour le bois-énergie en Afrique Document de travail sur la forestierie péri urbaine n° 4. FAO ? 95 p.

http://www.fao.org/docrep/013/i1973f/i1973f00.pdf

FAO, (2011). Assesssing forest degradation : towards the development of glabally applicable guidelines. Working paper. Rome.

FAO, (2013). Changements d'utilisation des terres forestières mondiales 1990-2005. Etude FAO : Forêts 169. 43p.

Friedl, M. A., McIver, D. K., Hodges, J. C. F., Zhang, X. Y., Muchoney, D., Strahler, A. H., Woodcock, C. E., Gopal, S., Schneider, A., Cooper, A., Baccini, A., Gao, F., and Schaaf, C. : Global land cover mapping from MODIS: algorithms and early results, Remote Sensing of Environment, 83(1-2), 287–302, (2002).

Geist HJ., Lambin EF., (2002). Proximate causes and underlying driving forces of tropical *deforestation*. BioScience, 52:143–150.

GIEC, (2003) - Recommandations en matière de bonnes pratiques pour le secteur de l'utilisation des terres, changements d'affectation des terres et foresterie.

Gally M. Bayol N. 2013 : Situation de l'aménagement et de la certification au Congo au 30 janvier 2013. PAGEF. 19p.

Giostra 2011 : Etat sur l'industrialisation du secteur bois au sud Congo. Présentation à la conférence IFIA-ATIBT-FAO de Brazzaville ; vers une stratégie de développement de l'industrie du bois dans le bassin du Congo ; défis et perspectives pour la république du Congo. 22 – 23 mars 2011.

Gond V ., Fayolle A., Pennec A., Cornu G., Mayaux P., Camberlin P., Doumenge C., Fauvet N., Gourley-Fleury S. (2012). Vegetation structure and greenness in Central Africa from Modis multi-temporal data. Phil Trans R Soc B 368

Hamel O. 2013 : Contraintes et opportunités des mécanismes finnciers liés au « carbone » dans le contexte des pays du bassin du Congo. CIRAD, 231 p.

Hansen, M. C., Roy, D. P., Lindquist, E., Adusei, B., Justice, C. O., and Altstatt, A.: A method for integrating MODIS and Landsat data for systematic monitoring of forest cover and change in the Congo Basin, Remote Sens. Environ., 112, 2495–2513, (2008).

Herold M., Román-Cuesta R.M. Mollicone D., Hirata Y. Van Laake P., Asner G., Souza C., Skutsch M., Avitabile V., MacDicken K. 2011 : Options for monitoring and estimating historical carbon emissions from forest degradation in the context of REDD+. Carbon Balance and Management 2011, 6 :13.

Karsenty, A., Ongolo S. 2012 : Can 'Fragile States' Decide to Reduce Their Deforestation? The Inappropriate use of the theory of incentives with respect to the REDD mechanism. *Forest Policy and Economics* 18 (*2012*) 38–45.

Karsenty A., Vogel A., Angerand S., Castellanet C. 2013 : « Le mécanisme REDD+ et les Paiements pour Services Environnementaux permettront-ils de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation ? http://www.amisdelaterre.org/Payer-pour-l-environnement-Le.html

Laporte N. et al. 2010 : Une première estimation de la biomasse ligneuse aérienne d'Afrique sur la base d'images satellites et d'inventaires forestiers. Proceedings of the conference on carbon stock and fluxes. COMIFAC Brazzaville march 2010 : pp 58 – 65. http://www.observatoire-comifac.net/docs/confCOMIFACcarbon/Proceedings_COMIFAC_Conf%20web.pdf

Karsenty A. et Ongolo S. 2012 : Can "fragile states" decide to reduce their deforestation ? The inappropriate use of the theory of incentives with respect to the REDD mechanism. *Forest Policy and Economics* 18 (2012) 38–45.

Lescuyer, G., Yembe-Yembe, R. I. et Cerutti, P. O. 2011 : Le marché domestique du sciage artisanal en République du Congo : Etat des lieux, opportunités et défis. Document Occasionnel 71. CIFOR, Bogor, Indonésie.

Lewis S.L. 2009 Increasing carbon storage in intact African tropical forests. *Nature* 457, 1003-1006.

Linard C, Gilbert M, Snow RW, Noor AM, Tatem AJ (2012) Population distribution, settlement patterns and accessibility across Africa in 2010. *PLoS ONE*, **7**(2), e31743.

Mahonghol D. 2012 : Analyse qualitative des causes et agents de la déforestation et de la dégradation des terres forestières dans une RDC post – conflit (Rapport Technique) Données recueillies : Septembre 2009 à Octobre 2010. Evaluation Environementale post – conflit (EEPC). RDC, UNEP. 53p.

Maley J 1990. L'histoire récente de la forêt dense humide africaine : essai sur le dynamisme de quelques formations forestières. *In* Paysages quaternaires de l'Afrique centrale atlantique. ORSTOM pp. 367-383.

Maley J 1992. - Mise en évidence d'une péjoration climatique entre 2500 et 2000 ans B.P. en Afrique tropicale humide. *Bull. Soc. géol. France* tome 163. n° 3 pp. 363-365.

Maley J. 2001. – Si la forêt m'était contée. Canopée n° 19 : 6-9

Malhi Y, Adu-Bredu S, Asare RA, Lewis SL, Mayaux P. 2013 African rainforests: past, present and future. Phil Trans R Soc B 368: 20120312. http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2012.0312

Matota R. 2011, PME et groupements de petits entrepreneurs de bois en République du Congo

Mayaux P, Pekel J-F, Descle´e B, Donnay F, Lupi A, Achard F, Clerici M, Bodart C, Brink A, Nasi R, Belward A. 2013 State and evolution of the African rainforests between 1990 and 2010. Phil Trans R Soc B 368: 20120300. http://dx.doi.org/10.1098/rstb.2012.0300

Megevand C. 2013 : Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo - Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt. Banque mondiale. 201 p.

Meoli M. 2005 : Impact de l'exploitation sur l'écosystème forestier dans les concessions de la Congolaise Industrielle des Bois (CIB) 224p.

Ministère des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat. 2012 : Etude sur les opportunités de la filière bois. Groupement pour l'Etude et la Conservation de la Biodiversité pour le Développement (GECOBIDE) 106p.

Missamba lola A. 2005 : Typologie et méthodes de réhabilitation des forêts secondaires et dégradées de Youbi (région du Kouilou – Congo). Mémoire de maitrise de l'université Marien Ngouabi – UR2Pi. 85 p .

Mbile, STRENGTHENING TRACEABILITY OF EMISSIONS FROM FOREST COVER CHANGE TO ALLEVIATE GOVERNANCE CONCERNS OF REDD-PLUS (WRI) Unpublished

Musampa Kamungandu C. 2009 : Etudes de cas sur l'évaluation de la dégradation des forêts - la dégradation des forêts en république démocratique du Congo. Document de travail n° 169. FAO Rome.

Ndoye O. et Chupezi Tieguhong J. 2007 : Cameroun : Impact de l'exploitation Forestière sur la disponibilité des produits forestiers non ligneux dans le bassin du Congo – Cifor

Ngoya-Kessy A. 2011 : Etat des lieux de l'industrie de transformation des bois dans le Bassin du Congo et en République du Congo.

Nkoua M., Besse F., Matondo R. Hervé G. 2008 : Trafic d'approvisionnement en bois-énergie de la ville de Pointe-Noire : Rapport d'enquête sur les flux du 13 au 26 juin 2006. UR2Pi. Republique du Congo.

Nkoua, M., Besse, F., Matondo, R. et Hervé, G. 2009 Approvisionnement en produits ligneux d'usage local de la ville de Pointe Noire : Rapport d'enquête flux du 13 au 26 juin 2006. Rapport interne, UR2PI, Pointe Noire

Nonouka Gomat A. 2008 : La réhabilitation forestière des zones forestières dégradées au Congo : cas de la forêt de Youbi. Mémoire de fin d'étude AgroParisTech Montpellier 75p.

OI-FLEG - République du Congo - Évolution du contrôle et des sanctions de l'exploitation forestière illégale en République du Congo. Rapport annuel janvier 2008 – mars 2009. REM. 44p.

OI FLEG – République du Congo 2010 ; Rapport de synthèse avril 2009 – septembre 2010. Forest Monitor/REM. 43p.

OSFAC - Forêts d'Afrique centrale évaluées par télédétection (FACET), (2010). Étendue et perte du couvert forestier en République démocratique du Congo de 2000 à 2010. Publié par l'université d'État du Dakota du Sud, Brookings, Dakota du Sud, États-Unis d'Amérique Observatoire satellital des forêts d'Afrique centrale, 2010

Paustian, K., Ravindranath, N.H. et van Amstel, A. (2006). Forest land. *In* H.S. Eggleston, L. Buendia, K. Miwa, T. Ngara et K. Tanabe, eds. *IPCC guidelines for national greenhouse gas inventories*, Volume 4. Hayama, Japon, Institute for Global Environmental Strategies (aussi disponible sur www.ipcc-nggip.iges.or.jp)

Patapov, Turubanova, Hansen et al, Quantifying forest cover loss in Democratic Republic of the Congo, 2000–2010, with Landsat ETM + data (2012)

PNUD FAO 2004 : Evaluation de la consommation en bois énergie et ses dérivés dans les villes de Brazzaville et Nkayi. 106 p.

REDDiness, (2013) – rapport sur les techniques existantes optimales de validation et d'incertitude – sous-chapitre 2 – rapport intermédiaire 2.1 « Users requirement » 29p.

Schure J, Marien J, de Wasseige C., Drigo R., Salbitano F., Dirou S. Nkoua M. 2010° : Contribution du bois énergie à la satisfaction des besoins énergétiques des populations d'Afrique centrale : perspectives pour une ressource durable d'une ressource disponible. Chapitre 5 de l'état des forêts 2010. OFAC. 14 p.

Simula M. 2009 : Vers une définition de la dégradation des forêts : analyse comparative des définitions existantes. FAO. Evaluation des ressources forestières. Document de travail n° 154 66p.

Soares Filho B.S., Nepstad D.C., Curan L.M., Cerqueira G.C., Garcia R.A., Ramos C.A., Voll E., Mac donald A. Lefebvre P. Schlesinger P. 2006 : Modelling conservation in the Amazon basin. *Nature* Mar 23;440(7083):520-3.

Taty P. 2012 : Contribution à la co-élaboration d'un plan simple de gestion à vocation de production de bois énergie dans un finage villageois – cas du village Mabaya, département du Pool, Rep. du Congo. Mémoire de fin d'études AgroParisTech. 110p.

Unasylva, (2011) – Mesurer la dégradation des forêts. FAO, Vol. 62-283, 2011/2

Yembe-Yembe R. 2007 : Organisation de la filière bois énergie en zones forestières au Congo. Etude du cas des villages de la périphérie du parc national de Conkouati Douli. mémoire de fin d'études I.D.R Université Marien Ngouabi. 66p.

Zapfack, et al (2013) Deforestation and Carbon Stocks in the Surroundings of Lobéké National Park (Cameroon) in the Congo Basin.

Zhang, Q., Justice, C., Desanker, P., Townshend, J., 2002. Impacts of simulated shilfting cultivation on deforestation and the carbon stocks of the forests of Central Africa. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 90(2):203–209.

Annexe 1 - Lettre du Ministère de l'économie forestière et du développement durable

MINISTERE DE L'ECONOMIE FORESTIERE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CABINET

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité – Travail - Progrès

000317

N°_____/MEFDD/CAB-CN-REDD

Brazzaville, le 08 MARS 2014

Le Ministre

A

Monsieur Le Secrétaire Exécutif du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier

Washington

Objet : Lettre de transmission du pour le développement du Document ER-PIN de la République du Congo

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Dans le cadre de la mise en œuvre du processus REDD+ en République du Congo, je viens par la présente vous transmettre les notes d'idées du programme de réduction des émissions dans la zone pilote de la Sangha et la Likouala (programme dit « ER-PIN »).

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

Henri DJOMBO

Annexe 2 : Grands mammifères protégés présents dans le nord du Congo (Poulsen et Clark, 2005)

Nom commun	Nom local (Lingala)	Nom scientifique	CITES Statut	IUCN Status[2]
Bongo	*Mbongo*	*Tragelaphus euryceros*	Pas repertorié au Congo	NT
Chevrotain aquatique	*Mbenguéné*	*Hyenoschus aquaticus*	Pas repertorié	LC
Hippopotamme	*Ngoubou*	*Hippopotamus amphibius*	Annexe II	VU
Leopard	*Koyi*	*Panthera pardus*	Annexe I	NT
Le blaireau	*Kwokwoto*	*Mellivora capensis*	Non repertorié au Congo	LC
Pangolin géant	*Kélépa*	*Manis gigantea*	Annexe II	NT
Mangabey agile	*Tamba*	*Cercocebus galeritus agilis*	Annexe I	LC
Chimpanzé Robuste	*Soumbou*	*Pan troglodytes*	Annexe I	EN
Guereza	*Kalou*	*Colobus guereza*	Annexe II	LC
Uhehe Colobus rouge	*Niaou*	*Colobus badius*	Non repertorié	EN
Gorille de plaine	*Ebobo*	*Gorilla gorilla gorilla*	Annexe I	CR
Elephant africain de forêt	*Njokou*	*Loxodonta cyclotis*	Non repertorié mais peut être converti à l'annexe II	VU
Aardvark	*Kpigna*	*Orycteropus afer*	Non repertorié	LC

Grands mammifères protégées présents dans le Nord du Congo (Poulsen et Clark, 2005)

[2] IUCN Red List of Threatened Species, Version 2011.1.

Annexe 3 - Pilotes de la déforestation dans le Département de la Likouala

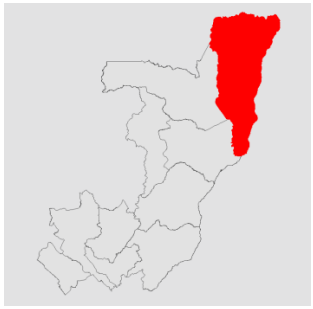

Département de la Likouala

Superficie : 65 841 km²

Chef lieu : Impfondo

Districts : Impfondo, Dongou, Epéna, Enyellé, Bétou, Bouanela et Liranga

Population : 170 000 hab. Densité : 2,5 hab./km². Taille moyenne des ménages ruraux : 6,3 pers.

En décembre 2013, selon les données de CENAR (Comité National d'Assistance aux Réfugiés), dans l'UFA Bétou, on compte actuellement 2516 familles et 7258 réfugiés de la République Centrafricaine, les réfugiés de la R.D.C sont en phase de rapatriement et les données exactes ne sont pas disponibles. Mais on estime à plus de 10 000 les réfugiés dans l'UFA Bétou (Matoko, présente mission).

Les évènements de janvier 2014 en RCA, ont dû apporter un flot supplémentaire de réfugiés venant de Centrafrique.

Accroissement annuel de la population

5,1 % (RGPH, 2007)

Consommation énergétique

Non connue

Production agricole

L'agriculture est pratiquée dans tout le département, notamment dans les districts d'Impfondo, de Dongou et d'Epéna. La mécanisation est inconnue. L'agriculture d'autoconsommation est prédominante. L'activité productive s'effectue essentiellement en zone forestière.

Les principales spéculations agricoles cultivées sont : le manioc, la banane plantain, le taro, l'ananas, le cacao et le café. Le manioc est surtout utilisé pour l'autoconsommation.

Des tentatives d'introduction de cultures d'arachide, de pomme de terre, de maïs et de soja ont déjà été réalisées avec succès à Impfondo.

La très grande majorité des ménages vit près de ses champs : 65% d'entre eux sont à moins d'un km. Cette proximité témoigne d'une abondance de terres que l'on ne retrouve pas dans les autres départements. 90% champs se trouvent à moins de 1 km de la route principale, ce qui facilite l'accès aux champs et l'évacuation des produits agricoles pour la vente (ESA, 2013).

Les agriculteurs utilisent très rarement des intrants, si ce n'est des semences.

L'absence de structures de vente d'intrants agricoles freine la valorisation des immenses potentialités agricoles du département.

13 % des exploitants agricoles affirment avoir bénéficié de l'assistance technique des services et institutions habilités (ESA, 2013).

L'activité agricole animée par les réfugiés de la R.D.C - population très active par rapport à d'autres populations présentes - est très présente. Des plantations ont été observées à plus de 30 km de toute agglomération, en bord de route (Matoko, présente mission).

Des sciages artisanaux ont été observés le long de la rive droite de l'Oubangui au niveau des camps des refugiés de la R.D.C. qui se sont installés sur l'axe fluvial Boyélé – Dongou, notamment les campements Talangaï et Goma.

En dehors des plantations des particuliers sur le long des routes et pour la majorité autour de Bétou, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage en partenariat avec la F.A.O, encadrent des projets agricoles, notamment le projet PRODER3, le projet PADI à Bétou et ses environs.

En dehors, du ministère de l'agriculture, l'ONG AARREC qui travaille en partenariat avec UNHCR pour l'assistance des réfugiés et leur intégration locale, vise à mettre sur pied un projet agricole pour les réfugiés.

Ce projet vise la formation de cent groupements agricoles pour les cultures vivrières et quarante groupements pour les cultures maraîchères.

Chaque groupement sera composé de dix personnes et à chaque groupement une superficie de 1 ha sera affectée soit **140 ha** pour 140 groupements (Matoko, présente mission).

L'agriculture itinérante qui se fait souvent le long des routes publiques, les routes forestières d'exploitation est la cause principale de la dégradation et de la déforestation dans la zone dite d'étude.

Couverture de forêt

95,06 % en 1990 et 94,66% en 2010. Cela correspondrait à 6 258 800 ha de forêt en 1990 et 6 232 500 ha en 2000, avec un seuil de 10 % de couvert.

Types de peuplements

62 % du département sont couverts de forêts, 32,8 % de forêt inondable et 4,2 % par de la prairie aquatique.

Concessions forestières

Sociétés forestières	UFA concédées	Superficie UFA concédées (ha)
Likouala-Timber	Bétou	300.000
	Missa	243.376
Mokabi S.A	Mokabi-Dzanga	586.330
SCTB	Mimbeli-Ibenga	669.589
BPL	Lopola	195.510
Thanry-Congo	Ipendja	451.245
CIB	Loundoungou-Toukoulaka	571.100
Bois Kassa	Mobola-Mbondo	105.000
		3.122.150

Les UFA Enyéllé-Ibenga et Oubangui-Tanga ne sont pas encore en exploitation.

Par ailleurs en novembre 2010 a été créé l'UFE Doumanga, située dans l'UFA Oubangui-Tanga, en précisant les modalités de sa gestion et de son exploitation :

- l'Unité Forestière d'Exploitation Moungouma, d'une superficie totale d'environ 30 600 hectares ;
- l'Unité Forestière d'Exploitation Bonvouki, d'une superficie totale d'environ 106 472 hectares ;
- une zone de protection et de conservation est mise en place, sa superficie totale est d'environ 1 222 720 hectares. (ESA, 2013)

Aires protégées

On compte la Réserve communautaire du Lac Télé et le Parc national de Nouabalé-Ndoki.

Projets agro-industriels

Le cacao a été introduit vers 1935, dans le Sud du pays tout d'abord, avant d'être planté dans les départements du Nord : Sangha, Likouala, Kouilou et Cuvette. A la fin des années 80, il occupait environ 1 800 ha dans la Likouala.

Intrants, boutures et semences

Tentatives d'augmentation de rendement par l'introduction de nouvelles boutures de manioc (variété Eroukou-Oyemba) par le projet Congo Sécurité alimentaire et nutritionnelle (Congo-SAN) et boutures saines (PRODER 3).

L'ONG Agence d'assistance des rapatriés et des réfugiés au Congo (AARREC) appuie et assiste tous les maraîchers dominés par des étrangers, en particulier des rwandais ,constitués en groupement d'Impfondo et Bétou par la distribution de semences, produits phytosanitaires et en matériel aratoire.

Dans le district de Dongou, le maraîchage commence à se développer avec l'aide du PNUD/ FAO qui a permis de créer un groupement de maraîchers afin, entre autres, de diversifier l'alimentation des populations (ESA, 2013).

Café et cacao

Les cultures de café et cacao qui, à l'époque, faisaient la fierté des planteurs du département, en accroissant de manière substantielle leurs revenus ont été délaissées suite à l'arrêt de la commercialisation par l'Etat. Une seule société étrangère, Diamond International, est aujourd'hui active dans ces filières.

L'irrégularité de la commercialisation du cacao a contraint les paysans du district d'Epéna à transformer 154 ha de cacaoyers en champs de manioc et de bananes. Les cacaoyers abandonnés sont à l'origine de la prolifération de la pourriture brune dans toutes les zones de production. A ce jour, rien n'est entrepris au niveau des pouvoirs publics pour relancer cette culture. Certaines initiatives récentes et privées peuvent toutefois être interprétées comme les signes annonciateurs d'une certaine reprise de la culture du cacao (ESA 2013).

Palmier à huile

Le constat est identique pour la culture du palmier à huile, quasiment arrêtée de nos jours ; un seul privé installé à Ibenga, Tasspalme, étant actif dans la filière. On note aujourd'hui un engouement des cadres du département pour la création de palmeraies. Toutefois, le problème de dimensionnement et de gestion de celles-ci par rapport aux moyens dont disposeraient les promoteurs se pose. Il est important de concevoir et de mettre en œuvre un plan départemental de développement pour soutenir ces initiatives des originaires du département (ESA, 2013).

Projets de reboisement

Le projet national de reboisement du Congo mené par la Société Nationale de Reboisement (SNR) touche également le département de la Likouala via des unités de production telles que :

- l'Unité Pilote d'Aménagement, de Reboisement et d'Agroforesterie (UPARA. I.T.B.L) ;
- une Station Forestière (STATION ENYELLE) constituée de plantation en forêt dense dont les principales essences sont le Sipo et le Sapelli.

Mines

D'après le cadastre minier de la partie nord du Congo, remis à jour en juin 2011, le département de la Likouala n'est couvert que de permis expirés, sans qu'il n'y ait eu d'activité notable (ESA, 2013).

Déforestation observée

Déforestation brute entre 1990 et 2000	Déforestation brute entre 2000 et 2010	tendance	Deforestation Nette 1990 - 2010 (%)
0,42	0,33	baisse	0,43

Entre 2000 et 2010, avec une déforestation brute de 0,33 %, cela équivaudrait à une perte de 26 600 ha de forêt (sans compter la reforestation). Cette déforestation a diminué lors de la dernière décennie.

D'après les classes de changement d'affectation des terres et l'interprétation des *raster* des données du GAF, les changements d'affectation des terres sont de 39,6 % vers l'agriculture, pour 27,8 % vers des infrastructures et 19,2 % vers les prairies-savanes, entre 2000 et 2010.

Dégradation forestière observée

- Méthode Paysage Forestier Intact : on observe une baisse de 6,88 % de forêt non fractionnée, soit 6665 km² fractionnés.
- Méthode buffer autour des routes et pistes forestières : augmentation de 0,92 % entre 2003 et 2007. Cela correspondrait à une dégradation de 57 600 ha de forêt.

Déforestation due à l'activité forestière

28 600 ha déforestés + 57 600 ha dégradés (buffer) entre 2001 et 2010 (cependant trouées et pistes de débardage difficilement cartographiables).

Déforestation due à l'activité forestière illégale/artisanale

12 500 ha (estimation)

Déforestation /dégradation due à l'approvisionnement en bois de feu/charbon

La déforestation due à la production de charbon de bois est considérée comme négligeable, les centres urbains étant de taille trop modeste (Impfondo) ou trop éloignés (Brazzaville). Il est de notoriété publique que du bois de feu est exploité par des congolais de RDC, mais étant donné les défrichements produits par ces réfugiés, ce bois est très probablement issu des futurs champs ou des jachères.

Déforestation/dégradation due aux activités minières

Néant

Déforestation/dégradation due aux activités agricoles

La déforestation due à l'agriculture aurait une superficie de 8 000 ha, d'après les classes de changement d'affectation des terres et l'interprétation des *raster* des données du GAF.

Les projets d'aide à l'agriculture ne concernent pas de superficies significatives hormis un groupement sur 140 ha.

Déforestation/dégradation due aux activités agro industrielles

Néant car pas encore de véritable reprise de la culture de cacao ou de palmier à huile.

Déforestation/dégradation due aux infrastructures

La municipalisation a eu lieu dans ce département en 2005.

D'après le traitement des données issues du GAF, 27,8 % de la déforestation est due aux infrastructures ce qui correspondrait à une superficie de 5 700 ha. Ce chiffre peut comprendre un certain nombre de routes forestières.

Perspectives et interactions générales entre les différentes causes sous jacentes

L'activité forestière est importante

On peut simplement effectuer une hiérarchisation des causes de déforestation dans ce département :

- l'exploitation forestière ;
- l'agriculture ;
- les infrastructures.

La remise en état des plantations pérennes et la présence de réfugiés en nombre significatif risque de provoquer une déforestation relativement importante.

Annexe 4 - Pilotes de la déforestation dans le département de la Sangha

Département de la Sangha

Superficie : 57 788 km² (calcul SIG)

Chef lieu : Ouesso

Districts : Ouesso, Mokéko, Sembé, Souanké, Pikounda, Ngbala

Population : 103 420 habitants (RGPH, 2007) ; Densité : 0,83 hab./km²

Accroissement annuel de la population : 2,8 % (RGPH, 2007).

Consommation énergétique
Non connue

Production agricole

Un effort de développement est impulsé par la Société Congolaise Industrielle de Bois (CIB) et les organisations internationales et nationales. La CIB en est le maître d'œuvre sur la base du Fonds de Développement Communautaire (FDC) qu'elle a constitué à partir d'une contribution de 200 FCFA par m³ de bois. La société forestière entreprend ainsi diverses réalisations communautaires au bénéfice des populations par la mise en œuvre des infrastructures de base.

Un comité de gestion de ce Fond siège régulièrement pour accorder des financements aux groupements et aux ONG qui présentent des projets de développement.

Les groupements de Ouesso et de la Communauté urbaine de Pokola, sont environ 50 et les programmes d'activités sont orientés sur une pluralité de secteurs, notamment : l'agriculture, l'élevage, la pêche, la protection de l'environnement, la conservation, le développement culturel, la gestion durable, le renforcement des capacités etc. D'autres activités des groupements agricoles sont diversement appuyées par le PDARP et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Le programme concerté Pluri Acteurs a sollicité des financements en faveur de plusieurs groupements de Pokola

Le Programme de Développement Rural (PRODER) a fourni aux ménages de Kabo, des nouvelles boutures de manioc pour lutter contre la mosaïque du manioc.

De même, la société IFO a initié le même type de fond de Développement Local en faveur des populations de l'UFA Ngombé pour financer les microprojets communautaires dont en premier lieu l'agriculture. IFO travaille avec les ONG locales (APETDS, SAM…), et internationales (WCS, WWF). En partenariat avec IFO, ces ONG organisent des séminaires sur le renforcement des capacités des communautés riveraines de l'UFA Ngombé.

Couverture de forêt

98,38 % en 1990 et 98,34 en 2010. Cela correspondrait à 5 685 200 ha de forêt en 1990 et 5 682 900 ha en 2000, avec un seuil de 10 % de couvert.

Types de peuplements

82,9 % du département sont couverts de forêt dense humide et 11,5 % de forêts inondables et 5,2 % par du complexe rural (mélange culture et autres peuplements) (cf. tab. 2).

Concessions forestières

Sociétés forestières	UFA concédées	Superficie UFA concédées (ha)	UFE concédées	Superficie UFE concédées (ha)
CIB	Kabo	296.000		
	Pokola	452.200	Pikounda Nord	93.970
IFO	Ngombé	1.159.643		
SIFCO	Tala-Tala	621.120		
SEFYD	Jua-Ikié	671.336		
Total	5	3.200.299	1	93.970

Projets agro-industriels

Cacao

Devant la mauvaise qualité du cacao proposé et des difficultés de transport dans de bonnes conditions de conservation et du coût de ce transport vers Pointe Noire, les quantités de cacao ont progressivement chuté pour devenir très faibles. Aujourd'hui, seuls un petit nombre d'acheteurs camerounais achètent à bas prix des quantités assez faibles. On estime qu'en 2004, la production de cacao, circonscrite au département de la Sangha (Sembé et Ngbala) aurait été de l'ordre de 750 tonnes, alors qu'elle était encore de 1 500 tonnes en 1990. (ESA, 2013).

Palmier à huile

- Vers 2007, Sangha Palm avait 5 000 ha de plantations, dont 1 000 ha à Mokéko et 4 000 ha à Kandéko (tous les deux situés dans le département de la Sangha). Mais ces plantations avait déjà été décrites en 2002 comme suit : "Les palmeraies abandonnées se trouvent ainsi envahies totalement par le recru forestier, livrés aux incendies et aux dégradations de tout genre", en soulignant que le risque de manque d'entretien était en train de transformer l'huilerie de Mokéko en un simple dépôt de ferraille. Fermée en 1990 avant de réouvrir en 1994, la Sangha Palm a cessé encore ses activités en 1997[3].
- FRI-EL GREEN, société italienne, associée avec RWE, a signé en 2008 un protocole d'accord pour planter 30 000 hade palmier à huile dans la Sangha. De plus, cette société devait également reprendre les actifs des deux sociétés Sangha palm et Régie nationale des palmeraies du Congo (RNPC). Mais la société italienne n'a pas honoré ses engagements vis-à-vis de l'État congolais. Par conséquent, le gouvernement a rompu le contrat. C'est **Eco-Oil Énergie SA Congo** qui a alors bénéficié le 11 juin 2013 d'un contrat de concession avec le gouvernement, pour la reprise des activités des anciens complexes de Sangha Palm et de la RNPC[4].
- La zone d'implantation de la société ATAMA Plantations (Malaisie) se situe entre autre dans le département de la Sangha (district de Mokéko) avec 67.363 hectares. La société agro-industrielle Atama Plantation prévoit d'investir sur 15 ans environ 300 millions de dollars, soit l'équivalent de 150 milliards de F CFA, pour mettre en valeur à terme 470 000 hectares de terre dont 180 000 hectares de palmeraies, pour une production totale estimée à 90 000 tonnes d'huile de palme par an. Ce complexe agro-industriel de palmiers à huile va permettre la création de 20. 000 emplois. La production serait exportée en grande majorité.

  Les 180 000 ha de palmeraies seront répartis en deux concessions :

  - 140.000 ha dans la Cuvette ;
  - 40.000 ha dans la Sangha.

  Dans la Sangha, ATAMA est installée depuis juillet 2011. Dans la pratique, ATAMA n'a obtenu une autorisation d'exploitation que de 5 000 ha dans la Sangha et 5 000 ha dans la Cuvette. Dans la Sangha, on en est dans le premier bloc de 5 000 ha. Au 30 octobre 2013, 554,5 ha ont été déboisés et occupés comme suit :

3 (source : http://oilpalminafrica.wordpress.com/2010/08/19/congo-r/)

4 http://www.adiac-congo.com/content/industrie-agroalimentaire-eco-oil-energie-relance-la-filiere-huile-de-palme-au-congo

- 300,82 ha plantés en palmiers ;
- 200,32 ha sont en opérations préparatoires à la mise en place des plants ;
- 34,2 ha de plants en pépinière ;
- 15,46 ha réservés à la scierie ;
- 0,67 ha réservé à la construction des bureaux de douanes et services forestiers.

Pour les cadres d'ATAMA, il est difficile de faire une projection sur les dix années à venir.

- La relance des cacaoyères par CIB : CIB a lancé en 2012 un programme de relance des cacaoyères dans trois départements : la Sangha, la Cuvette et la Likouala. Beaucoup de champs de cacaoyers se sont reforestés par abandon. La surface des plantations varie de 0,1 à 20,5 ha avec une superficie moyenne de 2,1 ha.

  On observe une faible qualité du cacao et faible capacité de production, avec un matériel végétal dépassé (la moyenne d'âge des plantations de cacao est de 35 ans) et malade (plus de 80% des plantations). Les services techniques et le Ministère Agriculture n'ont pas d'action concrète.

  L'objectif du programme de relance de la CIB en partenariat avec le Gouvernement est dans un premier temps de permettre le reboisement des anciennes plantations de cacao, puis dans un second temps de valoriser certaines jachères voir des terres agricoles à but spéculatif en travaillant avec les paysans qui déforestent continuellement avec le système de rotation d'abattis brûlis. Certaines jachères vont pouvoir ainsi être reforestées en agro-forêt à cacao avec du matériel génétique performant. Le cacaoyer sur un tiers de sa vie à besoin de 30% d'ombrage. Ces surfaces sont aujourd'hui encore majoritairement boisées. Avec une relance massive et non contrôlée il y a un risque de déforestation sur de nouvelle surfaces.

  Il s'agit en outre d'accompagner le développement des séries de développement communautaire en proposant une activité génératrice de revenu « sédentaire » en complément/association avec d'autres champs de culture vivrière…

  Une difficulté majeure observée est le coût de transport mais une évolution favorable est attendue d'ici 2-3 ans vers le Cameroun.

  L'augmentation des productions devrait permettre des économies d'échelles et il y a possibilité d'intégrer le programme cacao à une initiative de faible émission de carbone.

  Le défi est de relancer la cacao-culture par une approche durable pour développer une marque "cacao Congo" en réponse à la demande internationale du marché.

  Une pépinière de 10 000 m² a été aménagée à Pokola en mai 2013. Une distribution de matériels aratoires et des préfinancements ont été effectués en juin 2013.

  Des fèves de cacao hybrides ont été importés et le lancement de la pépinière a eu lieu en septembre 2013.

  On compte près de 1 660 producteurs pour 4 700 ha cultivés avec une production actuelle de 2 300 t/an. La répartition des cacaoyères par département est de l'ordre de 3500 ha (Sangha et nord de la Cuvette) et 1200 ha dans la Likouala.

Mines

Quatre sociétés opèrent dans le secteur minier dans la sangha. Il s'agit de :

- Congo Iron pour le site de Nabemba,
- Congo Mining pour le site de Badondo,
- Core Mining pour le site de Avima,
- SEFYD pour le site de Yangadou.

Congo Iron : la société dispose de 2 Permis d'exploitation : Ibenga (240 km²) et Nabemba (432 km²). Les infrastructures déja réalisées ont une superficie de 60 ha sans compter les voies secondaires selon les taxes de déboisement. Les surfaces à déboiser sont de 70 ha (rail, routes et annexes). La surface des mines à ouvrir reste à définir par l'étude faisabilité. La société a finalisé les travaux d'exploration et prévoit d'investir 600 millions de dollars dans le développement du projet. La mine à ciel ouvert, dont les réserves sont estimées à 210 millions de tonnes de fer à haute teneur, produira environ 21 millions de tonnes par an à partir de 2014.

Près de la frontière avec le Gabon, le projet Avima est conduit par Core Mining Congo, filiale de l'australien Core Mining. L'exploitation devrait démarrer en 2015, avec une production attendue de 20 millions de tonnes par an avec une cible d'exploitation de 690 millions de tonnes.

Le projet Badondo est développé par l'australien Equatorial Resources Ltd avec une cible d'exploration de 1,3 à 2,2 milliards tonnes.

Deux sociétés gèrent les carrières qui sont situées en milieu forestier dans le département :

- CRBC gérant les carrières de Liouésso et Barrage ;
- Sino Hydro gérant également deux carrières : Nzoulabouth et Biessi qui a déboisé 153 ha au cours des 4 dernières années selon les taxes de déboisement.

Une déforestation de 25 ha (estimation a vue d'oeil) a eu lieu ces derniers temps sur le site du projet du barrage de Liouesso, sans qu'aucune déclaration n'ait été faite à la direction départementale de l'Economie forestière.

L'impact des mines dans la dégradation des forêts de la Sangha est ainsi pour l'instant peu important car l'extension de ces activités est très réduite : elle est uniquement représentée par Congo iron et une société des chinois qui n'a pas d'activité importante.

Artisanat minier

L'artisanat minier semble s'exercer autour de Elogo (district de Souanké). Une centaine d'artisans s'activeraient pour cette activité dont les sites détruisent 5 mètres de part et d'autre des rivières. Des chinois sont suspectés également de procéder à l'orpaillage. La direction départementale de l'environnement déclare que les artisans étant dans l'informel; ils sont non maîtrisables.

Déforestation observée (GAF)

Déforestation brute entre 1990 et 2000	Déforestation brute entre 2000 et 2010	Tendance	Deforestation Nette 1990 - 2010 (%)
0,25	0,18	baisse	0,03

Entre 2000 et 2010, avec une déforestation brute de 0,18 %, cela équivaudrait à une perte de 10 200 ha de forêt (sans compter la reforestation). Cette déforestation a diminué lors de la dernière décennie.

D'après les classes de changement d'affectation des terres et l'interprétation des données *raster* du GAF, les changements d'affectation des terres sont de 23,8 % vers l'agriculture, pour 66,15 % vers des infrastructures, entre 2000 et 2010 (cf. tab. 10b).

Dégradation forestière observée

- Méthode Paysage Forestier Intact : on observe une baisse de 8.5 % de forêt non fractionnée, soit 3 822 km² fractionnés.
- Méthode buffer autour des routes et pistes forestières : augmentation de 1,83 % entre 2003 et 2007. Cela correspondrait à une dégradation de 104 000 ha de forêt.

Déforestation due à l'activité forestière

40 500 ha déforestés + 104 000 ha dégradés (buffer) entre 2001 et 2010 (cependant trouées et pistes de débardage difficilement cartographiables, et dans le cas présent,*).*

Déforestation due à l'activité forestière illégale/artisanale

14 600 ha (estimation)

Déforestation /dégradation due à l'approvisionnement en bois de feu/charbon

Négligeable ; les scieries présentes à Ouesso et Pokola permettent à des groupements de charbonniers de récupérer les déchets et de les transformer en charbon de bois. Ce charbon sert essentiellement pour la consommation dans la région.

Déforestation/dégradation due aux activités minières

La déforestation due aux mines ou aux carrières est pour l'instant négligeable (quelques dizaines d'ha) mais le développement des mines de fer va provoquer la déforestation de vastes zones à court terme (des dizaines de milliers d'ha).

Déforestation/dégradation due aux activités agricoles

La déforestation due à l'agriculture aurait une superficie de 2 400 ha, d'après les classes de changement d'affectation des terres et l'interprétation des données *raster* du GAF.

Déforestation/dégradation due aux activités agro industrielles

Cette déforestation concerne essentiellement les plantations ATAMA ; environ 550 ha ont été défrichés et environ 40 000 ha de plantations sont prévues.

Concernant les cacaoyères remises en état par la CIB, cela est très diffcile à estimer, car les superficies fournies par CIB ne sont pas fixées et l'état actuel des cacaoyères abandonnées est difficilement classable (forêt/complexe rural...).

Déforestation/dégradation due aux infrastructures

La municipalisation n'a pas encore eu lieu dans ce département.

D'après l'interprétation des données *raster* du GAF: 66,15 % de la déforestation est due aux infrastructures, cela parait énorme en pourcentage sans que la municipalisation ait eu lieu, mais il faut rappeler que la déforestation brute reste modeste dans ce département (0,18 % entre 2000 et 2010) et que ce chiffre comprend des routes et des pistes forestières faites pour l'exploitation de la forêt. Le déboisement dû aux infrastructures représenterait 6 750 ha.

Perspectives et interactions générales entre les différentes causes sous jacentes

Le secteur des mines n'a pas encore d'activité visible. L'activité forestière est très importante.

On peut simplement effectuer une hiérarchisation des causes de déforestation dans ce département :

- l'exploitation forestière ;
- les infrastructures
- l'agriculture ;
- l'agro industrie.

L'activité forestière est une grande créatrice de déforestation via ses infrastructures, les routes et pistes et les trouées d'abattage car ce département comporte les plus grandes sociétés d'exploitation et représente plus de la moitié de la production de grumes du Congo.

De grandes déforestations sont à prévoir que ce soit par les mines ou les plantations de palmier à huile.

Annexe 5: Résumé des diverses consultaions et ateliers organisés par la CN REDD entre 2013 et 2014

Nom de l'atelier	Lieu	Date	Objectifs	Nombre de participants
Atelier d'information et de sensibilisation pour les élèves de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie et des forêts	Brazzaville, ENSAF (Marien Ngouabi University)	19 avril 2013	Sensibiliser les étudiants ENSAF sur les outils utilisés par les processus REDD +, en particulier sur les motifs de la déforestation en RDC	Près de 100 participants
Atelier de sensibilisation pour les étudiants de la faculté des sciences, Université Marien Gouabi	Brazzaville, Faculté des Sciences, Université Marien Ngouabi	13 mai 2013	Sensibiliser les étudiants de la faculté des sciences sur les outils de processus REDD +, en particulier sur les motifs de la déforestation en RDC	Près de 80 participants
Atelier de validation des versions lingala et kituba du R-PP	Brazzaville (siège CN-REDD)	Du 17 au 18 mai 2013	L'évaluation et l'adoption par les parties prenantes des versions lingala et kituba (langues locales) du R-PP	60 participants
Atelier de sensibilisation pour les parties prenantes de la région de la Sangha sur la REDD + en RDC	Ouesso (dans la région de la Cuvette)	24 mai 2013	Sensibilisation et consultation des parties prenantes de la Sangha sur le processus REDD + et le ER-PA	60 participants
Atelier de sensibilisation du ministère de l'économie forestière et du développement	Brazzaville (Salle de conférence du ministère)	6 juin 2013	Statut de la REDD+	45 participants

durable sur le processus REDD +				
Atelier d'information pour les chercheurs et les étudiants de l'Université Marien Ngouabi	Brazzaville	7 juin 2013	Processus REDD en RDC	50 participants
Atelier national de validation du plan de stratégie et de communication pour le processus REDD + en République du Congo	Brazzaville (salle de conference MEFDD)	du 26 au 27 juillet 2013	Évaluation et validation de la stratégie de communication et d'un plan par les parties prenantes de la REDD +	90 participants
Atelier de sensibilisation pour les organisations de la société civile et des peuples autochtones dans le processus REDD + (CACO-REDD)	Brazzaville (salle de conference CN-REDD)	Du 24 au 25 septembre 2013	Communication de renseignements relatifs l'évolution de la REDD + au Congo	45 participants
Atelier de sensibilisation pour les parties prenantes de Pointe Noire (Département de Pointe Noire)	Pointe-Noire	du 24 au 26 novembre 2013	Éduquer et consulter les intervenants du département de Pointe-Noire sur le processus REDD les projets pilotes, les sauvegardes et le statut de la REDD +	45 participants
Atelier de sensibilisation pour les parties prenantes de Sibiti (département de la Lékoumou)	Sibiti	du 27 au 28 novembre 2013	Éduquer et consulter les intervenants de département de la Lékoumou sur le processus REDD +, y compris les projets pilotes, les sauvegardes	50 participants

			et le statut de la REDD +	
Atelier de sensibilisation pour les parties prenantes de Madingou (département de la Bouenza)	Madingou	Du au 30 novembre 2013	Éduquer et consulter les intervenants de département de la Bouenza sur le processus REDD +, y compris les projets pilotes, les sauvegardes et le statut de la REDD +	49 participants
Atelier de sensibilisation pour les parties prenantes de Dolisie (département du Niari)	Dolisie	Du 30 novembre au 2 december 2013	Éduquer et consulter les parties prenantes du département du Niari sur le processus REDD +, les projets pilotes, les sauvegardes et le statut de la REDD +	50 participants
Atelier de sensibilisation pour les points focaux clés REDD + départementaux	Brazzaville, Hôtel Saphir	Du 6 to 7 decembre 2013	Sensibiliser les points focaux clés REDD + départementaux sur l'état de ce processus	45 participants
Atelier de consultation et de sensibilisation du personnel du ministère de l'économie forestière et du développement durable sur le ER-PIN	Brazzaville, Hôtel Saphir	18 janvier 2014	Présenter le projet ER-PIN aux gestionnaires de projets du ministère de l'économie forestière et du développement durable pour un regard critique sur le document	28 participants
Soutien de la société civile dans le processus de revitalisation du Congo et de l'atelier de plaidoyer pour	Brazzaville, Hôtel Phoenix	1er mars 2014	Advisory Objective: a position paper of CACO-REDD must be produced, a draft of the CACO-REDD 2014 action plan must be produced, a clear roadmap draft	35 participants

(1) influencer l'examen des droits des communautés autochtones et locales et de la REDD + dans le processus politique, (2) de finaliser le développement de la proposition d'un programme de réduction des émissions (ER-PIN) en République du Congo.			for the development of position papers or contribution of CACO-REDD REDD+ must produced.	
Consultation et sensibilisation des représentants autochtones de la région de la Likouala	Impfondo (departement de la Likouala)	5 mars 2014	Partager des propositions avec les peuples autochtones sur le programme de réduction des émissions (ER-PIN) de pour recueillir des opinions critiques sur les perspectives de la lutte contre la déforestation	20 participants
Consultation et sensibilisation des chefs de villages de la région de la Likouala	Impfondo (departement de la Likouala)	7 mars 2014	Éduquer les chefs de village sur le processus REDD + et les propositions du programme de réduction des émissions (ER-PIN) pour recueillir des opinions critiques sur les perspectives de la lutte contre la déforestation	70 participants

Annexe 6 - Détails des valeurs de dégradation prévus utilisés pour les calculs RELPLDEG

Concession et volumes de récolte de la Likouala

Concessions de la Sangha	Exploitant	Etendue (ha)	Moyenne des volumes de récolte 2002-2010 (m3)	Total des volumes récoltés 2002-2010 (m3)	Volumes de récoltes estimés	Total des volumes récoltés 2000-2010 (m3)
Pokola	CIB	377 550	108 733	281 435	217 466	498 901
Pikounda Nord	CIB	92 530	0	-	-	-
Ngombe	IFO	1 351 600	198 179	1 783 613	396 358	2 179 971
Kabo	CIB	267 048	94 021	970 533	188 042	1 158 575
Tala-Tala	SIFCO	448 000	49 979	99 958	99 958	199 916
Jua-ikie	SEFYD	671 336	19 118	152 944	38 236	191 180
	Total	**3 208 064**	**470 030**	**3 288 482**	**940 060**	**4 228 542**

Concession et volumes de récolte de la Likouala

Concessions de la Sangha	Exploitant	Etendue (ha)	Moyenne des volumes de récolte 2002-2010 (m3)	Total des volumes récoltés 2002-2010 (m3)	Volumes de récoltes estimés	Total des volumes récoltés 2000-2010 (m3)
Bétou	Likouala Timber					
Missa	Likouala Timber	525 000	68 540	548 321	137 080	685401
Mokabi-Dzanga	Mokabi	370 500	79 287	713 580	158 574	872154
Mimbeli	ITBL	322 000	36 458	291 662	72 915.5	364578
Lopola	BPL	199 900	41 488	373 389	82976	456365
Ipendja	Thanry-Congo	461 296	32 894	263 149	65788	328937
Enyelle-Ibenga	Not Active	Not Active	0	-	0	Not active
Loundoungou-Toukoulaka	CIB	552 676	61 391	1 085 253	0	1085253
Mobola Mbondo	Bois Kassa	105 000	1 997	15 975	3994	19969
	Total	2 536 372	322 055	3291329	521327.5	3812657

Variables et facteurs utilisés pour calculer RELPLDEG

Variable	Value	Unit
Volume de bois extrait au cours de la période de référence	8,041,199	m3
La valeur de la densité de volume	0.6	Bois spécifique sans dimension par gravité
Valeur de la fraction de carbone par défaut	0.49	t/C
Tenez facteur de dégâts	0.7	t/Cm3extrait
La superficie totale des concessions forestières	5,744,436	Ha
Carbone en CO2 e facteur		
Ajustement pour les produits ligneux récoltés		
Grumes exportées	40%	Pourcentage de bois ronds
Grumes transformées	60%	Pourcentage de sciages
Facteur de récupération du bois d'oeuvre	40%	Pourcentage du volume de bois ronds post-transformation
	4,069,114	tCO2e
Les émissions de référence connectant (2000-2010)	20,657,840	tCO2e
Les émissions de référence 2000-2010)		
	24,726954	tCO2e
Total des émissions de référence 2000-2010	2,472,695	tCO2e

Tarifs 2000-2010 d'exportation et de transformation des bois récoltés dans la République du Congo

		Tonnes de DM	Tonnes de C	Récolte de bois 2000-2010 tCO2
Volume transformé en Pays (m3)	4,824,719.40	1,736,899	3,123,465	3,123,465
Bois ronds exportés (m3)	3,216,479.60	1,,929,888	945,649	945,649

Volume récolté et état des dommages (état dommages comprenant les succursales, les couronnes, les souches, les pistes de débusquage, les routes, pistes d'atterrissages, etc) 2000-2010

Volume récolté (m3)	Facteur de dégâts fixe	Dommages (tCO2e)
8,041,199	0.7	20,657,840.24

Annexe 7 - Détails des valeurs prévues de déforestation utilisés pour les calculs RELPLDEf

Les données d'activités pour la déforestation prévue dans la Sangha et de la Likouala

Le palmier à huile (ha)		
Sangha palm	58,000	Forêt secondaire
ATTAMA	189,489	Forêt primaire
Routes (km)		
Sangha	300	Forêt primaire
Likouala	200	Forêt primaire

Données sur les activités et les facteurs d'émission pour la déforestation prévue dans la Sangha et de la Likouala

Huile de palme	Taille de la concession	Classification de forêt	Convertis(ha)		Facteur d'émission (tC/ha)	tc	tCO2e
Sangha palm	58,000	Secondaire	27,000		118.6	3,202,200	11,752,074
Atama	189,489	Primaire	113,693		149.05	16,946,001	62,191,824.66
Roads (km)		Ha de deforestation par km					
500		5			149.05	372,625	1,367,533.75
						Total	75,311,342
Carbon to CO2 e factor	3.67					Perte moyenne annuelle entre 2011-2020	8,367,936.93

Les graphiques ci-dessous sont reproduits à partir de la PDSA du département SANGHA et montrent la croissance prévue du secteur de l'agriculture dans la Sangha jusqu'en 2035.

Evolution de la nécessité accrue de la surface consacrée au maïs et soja

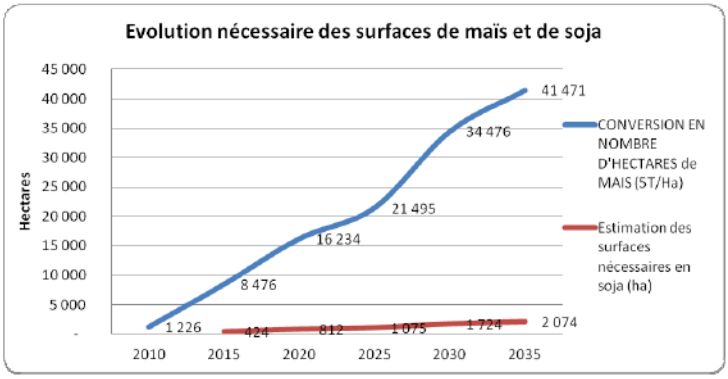

Figure 9 : Evolution de la progression des surfaces nécessaires de maïs

Evolution de la nécessité accrue de la surface d'exposition consacrée à l'huile de palme

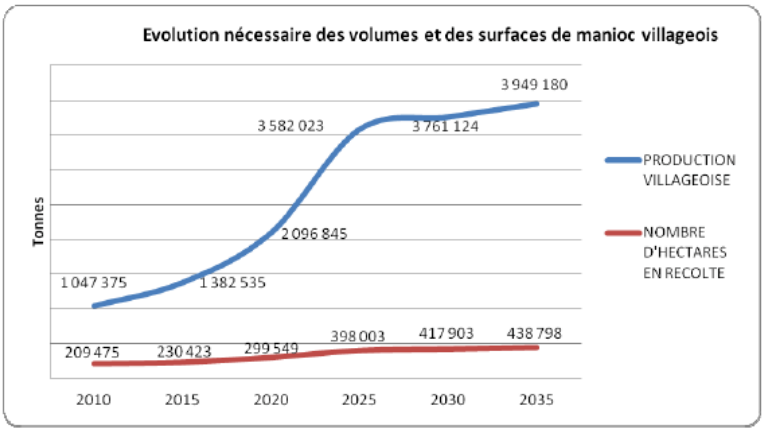

Figure 12 : Evolution des besoins de production de manioc

Le RGPH-2007 Population of the Départemnets accessed Mar 2014 http://www.cnsee.org/index.php?option=com_content&view=article&id=135:popdep&catid=43:analyse-rgph

	Likouala Population Estiamte			**Sangha Population Estiamte**			
2007	154,115.00			2007	85,738		
2008	159,509.03			2008	88,739		
2009	165,091.84	Growth Rate	3.50%	2009	91,845	Growth Rate	3.50%
2010	**170,870.06**			**2010**	**95,059**		
2011	176,850.51			2011	98,386		
2012	183,040.27			2012	101,830		
2013	189,446.68			2013	105,394		
2014	196,077.32			2014	109,083		
2015	**202,940.02**			**2015**	**112,901**		
2016	210,042.93			2016	116,852		
2017	217,394.43			2017	120,942		
2018	225,003.23			2018	125,175		
2019	232,878.35			2019	129,556		
2020	**241,029.09**			**2020**	**134,090**		
2021	249,465.11			2021	138,784		
2022	258,196.39			2022	143,641		
2023	267,233.26			2023	148,668		
2024	276,586.42			2024	153,872		
2025	**286,266.95**			**2025**	**159,257**		
2026	296,286.29			2026	164,831		
2027	306,656.31			2027	170,601		
2028	317,389.28			2028	176,572		
2029	328,497.91			2029	182,752		
2030	339,995.33			2030	189,148		
2031	351,895.17			2031	195,768		
2032	364,211.50			2032	202,620		
2033	376,958.90			2033	209,712		
2034	390,152.46			2034	217,052		
2035	**403,807.80**			**2035**	**224,648**		
2036	417,941.07			2036	232,511		
2037	432,569.01			2037	240,649		
2038	447,708.93			2038	249,072		
2039	463,378.74			2039	257,789		
2040	479,597.00			2040	266,812		
2041	496,382.89			2041	276,150		
2042	513,756.29			2042	285,815		
2043	531,737.76			2043	295,819		
2044	550,348.58			2044	306,173		
2045	569,610.78			2045	316,889		
2046	589,547.16			2046	327,980		
2047	610,181.31			2047	339,459		
2048	631,537.66			2048	351,340		
2049	653,641.48			2049	363,637		
2050	**676,518.93**			**2050**	**376,364**		

Annexe 8 - Détails des valeurs utilisées pour l'adaptation des REL

Pourcentage de la couverture forestière dans la Sangha et de la Likouala et facteurs d'émission correspondants

% of Forest Cover Type & Emission Factors		
Likouala		**Emission Factor (tC/ha)**
Primary Forest	39%	149.05
Secondary Forest	1%	118.16
Wetland/Swamp Forest	61%	88.49
Sangha		
Primary Forest	59%	149.05
Secondary Forest	2%	118.16
Wetland/Swamp Forest	39%	88.49

Perte de couverture forestière et des réductions d'émissions annuelles de déforestation des zones identifiées dans le Plan de développement du secteur agricole Sangha

Sangha							
Mining	**Forest Cover Loss**	**Primary Forest**	**Secondary Forest**	**Swamp Forest**	**Total tC**	**Total tCO2e until 2015-2020**	**Annual tCO2e Emissions 2015-2035**
Congo Iron (max 30 years of Deforestation, and all prior to 2020)	8,000	1,764	51	1,185	270,270	991,890	165,315
Agriculture							
Macro Agro Zone 1	133,253	78,370	2,261	52,622	2,000,913	4,043,351	2,202,167.56
Macro Agro Zone 2	67,144	39,489	1,139	26,515	6,047,107	2,192,883	1,109,644.15
Oil Palm Sembe	133,513	78,523	2,266	52,725	2,024,329	4,129,287	2,206,464.35
TOTALS	**336,910**					**11,357,411**	**5,567,870.57**

Annexe 9 - Exemple préliminaire de la façon dont les communautés autochtones peuvent participer à des activités de MRV

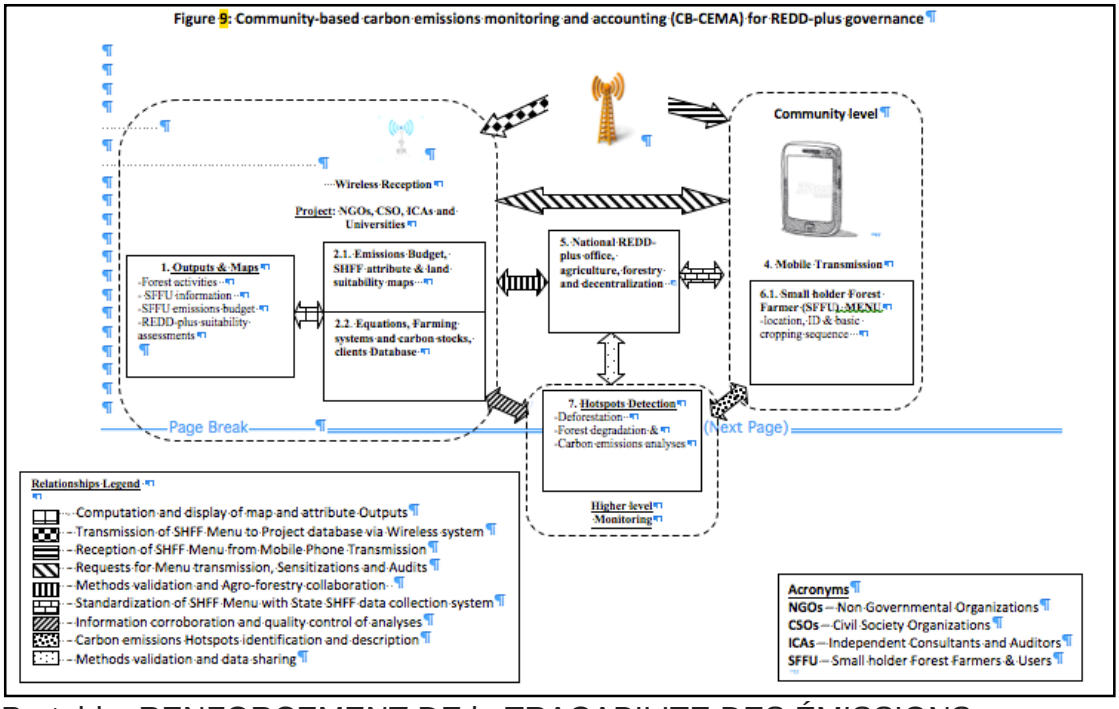

Portable, RENFORCEMENT DE la TRACABILITE DES ÉMISSIONS changement du couvert forestier pour PALLIER aux problèmes de gouvernance de la REDD-PLUS (WRI) inédit

Annexe 10 Déplacement - (fuites)

L'évaluation initiale de déplacement REDD + Congo Programme de réduction des émissions

Ce qui suit est l'évaluation de déplacement initiale menée par la République du Congo en vue d'analyser les risques de déplacement, à la fois positif et négatif pour les activités primaires et secondaires du projet

	Déplacement interne	Déplacement international (ID)	atténuation approche
Activités principales du projet (Activités ER-P)			
	Activity Shifting Displacement (ASD)	Déplacement international (ID)	atténuation approche
1. Cocoa Production	Aucun identifié	Identification d'un. Déplacement en raison de l'intensification des plantations de cacao au Cameroun et au Ghana voisins. Résultats de la dégradation et de la déforestation.	Identification d'un. Seulement cacao d'origine nationale sera autorisé à contribuer à l'ER-P. Vendeurs, à travers des contrats et l'inscription seront connus au programme. Sans être en mesure de retracer l'endroit où le cacao a été cultivé, il ne peut pas être accepté dans le programme.
	Marché Cylindrée (MD) MD a. Déplacement en raison de l'intensification des plantations de cacao de deux agriculteurs locaux et les agriculteurs migrateurs intéressés		

	à entreprendre une activité de cacao. Résultats de la dégradation et de la déforestation.		
	Marché Cylindrée (MD) MD a. Déplacement en raison de l'intensification des plantations de cacao de deux agriculteurs locaux et les agriculteurs migrateurs intéressés à entreprendre une activité de cacao. Résultats de la dégradation et de la déforestation.	aucune identification	MD a. Le programme sera en mesure de promouvoir la production durable de cacao qui ne comprend pas ou dégradants déforestation et fera en sorte que le cacao qu'elle achète est traçable à un agriculteur enregistré. Agriculteurs enregistrés seront fournis renforcement des capacités, l'accès aux intrants, possibilité d'enregistrer leurs revendications territoriales, etc et ainsi de leur est un avantage d'être immatriculé
	Activity Shifting Displacement (ASD)	Déplacement international (ID)	approche d'atténuation

2.Amélioration de la production et de l'utilisation du biochar	aucun identifié	Identification d'un. Déplacement se dû à l'intensification de la production de charbon de bois par des individus dans les environs Ghana, le Cameroun, la RCA et de la RDC en raison de la nouvelle demande de biochar.	Identification d'un. - Déplacement international dans les pays voisins peut être évitée par la construction d'un élément de traçabilité de charbon de bois simples dans le programme afin de disposer d'une méthode de vérification de l'origine de charbon de bois.
	Marché Cylindrée (MD)		
	MD a. Déplacement du à l'intensification de la production de charbon de bois par les habitants et les migrants en raison d'une plus grande efficacité et une nouvelle demande de biochar.	aucune identification	MD a. - L'ER-P cherchera à inclure autant industrielle abattage déchets de bois que possible dans le charbon de bois et de la chaîne de production de biochar dans le nord du Congo.

	MD b. Déplacement survenu à la suite de l'augmentation de la clairance de la forêt comme les agriculteurs locaux des terres clairement plus en raison de l'augmentation de la valeur qu'ils reçoivent de l'intensification des cultures.	MD b. - Bien que la croissance de l'agriculture expansive est possible, le programme va se développer et de promouvoir plus de sustain techniques agricoles capables de limiter l'impact d'un tel déplacement.	aucun identifié
3. SFM- Reduced Impact Logging	Activité Déplacement Déplacement (TSA)	Déplacement international (ID)	approche d'atténuation
	ASD a. l'intensification de la récolte à d'autres domaines au sein des opérations du promoteur du projet et / ou sous sa gestion	Parce que les taux de production de bois ne diminuera pas nécessairement, déplacement international n'est pas prévu mais sera surveillé	ASD a.

	ASD b. - Déplacement de la récolte à d'autres domaines au sein des opérations du promoteur du projet et / ou sous sa gestion	aucun identifié	ASD b. - Harvesting intensity will be limited by FMP - Improvements to Forest Governance will be undertaken (i.e. FLEGT-VPA) - Enhancement to MEFDD's ability to monitor FMPs
	Marché Cylindrée (MD)		
	Parce que les taux de production de bois ne diminueront pas nécessairement, le déplacement du marché n'est pas prévu, mais sera néanmoins surveillé	Aucun idntifié	Aucun identifié
. 4 GDF - Conversion de forêts exploitées de forêts protégées	**Activity Shifting Displacement (ASD)**	Déplacement international (ID)	**Approche d'atténuation**
	ASD a. l'intensification de la récolte et / ou le déplacement de la récolte à d'autres domaines au sein des opérations du promoteur du	ASD a. l'intensification de la récolte et / ou le déplacement de la récolte à d'autres domaines au sein des opérations du promoteur du	ASD a. l'intensification de la récolte et / ou le déplacement de la récolte à d'autres domaines au sein des opérations du promoteur du projet et / ou sous sa gestion...

	projet et / ou sous sa gestion	projet et / ou sous sa gestion...	
	Marché Cylindrée (MD)		
	Parce que les taux de production de bois ne diminuera pas nécessairement, le déplacement du marché n'est pas prévu mais sera nonetheless be monitored	aucune identification	aucune identification
5. Boisement / reboisement (y compris la communauté agroforesterie)	Activité Déplacement Déplacement (TSA)	Déplacement international	atténuation approche
	aucun identifié	aucun identifié	aucun identifié
	Marché Cylindrée (MD)		

	Parce que les taux de production de bois ne diminuera pas nécessairement, le déplacement du marché n'est pas prévu, mais sera néanmoins surveillé	Parce que les taux de production de bois ne diminuera pas nécessairement, le déplacement du marché international n'est pas prévu	aucun identifié
Activités du projet secondaires (activités ER)			
1. Haute efficacité cuisinières	Activité Déplacement Déplacement (TSA)	Déplacement international	Approche d'atténuation
	aucun identifié	aucun identifié	aucun identifié
	Activité Déplacement Déplacement (TSA	Déplacement international	atténuation approche
2. Cogénération	ASD a. Intensification de l'agriculture sur brûlis comme zones communauté	aucun identifié	aucun identifié

	agroforestiers se disputent l'espace disponible n'est pas prévue dans le nord du Congo		
	Marché Cylindrée (MD)		
3. D'exploitation minière écologique (zones protégées)	Activité Déplacement Déplacement (TSA)	Déplacement international	atténuation approche
	aucun identifié	Identification d'un. Déplacement vers les pays voisins (Ghana, Cameroun) en raison de la réglementation minière moins onéreuses alors en République du Congo avec exploitation à faible impact.	sera un ID. Déplacement international surveiller
	Marché Cylindrée (MD)		
	aucun identifié	aucun identifié	aucun identifié

Annexe 11 - Section 11 Reprises (évaluation des risques non-permanence)

Activités primaires et secondaires du projet	Risques non anthropiques	Risques non anthropiques	Risques non anthropiques
Émissions primaires Activités de réduction			
1. Cocoa Production	- Dégradation des forêts par les producteurs de cacao		Expansion des plantations de cacao ne sera dans la forêt qui n'a pas été dégradée pour le cacao
		risque interne	
		- Gestion de projet	Une surveillance appropriée, les systèmes d'AQ / CQ, les sauvegardes
		risque externe	
		- Produits de base de fluctuation des prix	n/a
		- Régime foncier	Micro zonage basé concession de clarifier mandat
		- engagement communautaire	Consultations en cours et mécanisme de règlement des griefs
		- risques politiques	La création de coalitions entre les ministères et départements
		Risques naturels	
		- - Conditions météorologiques extrêmes	n/a

		- Maladie ou Pestilence	variété mixte d'espèces races robustes sera utilisé
02. Amélioration de l'efficacité de la production de charbon de bois et l'utilisation du biochar	- La dégradation et la déforestation accrue si la production de charbon de bois devient à grande		Concessions fourniront des déchets de bois en fonction des besoins
		risque interne	
		- Gestion de projet	Une surveillance appropriée, les systèmes d'AQ / CQ, les sauvegardes
		risque externe	
		- Engagement communautaire	consultations en cours et mécanisme de règlement des griefs
		- risques politiques	La création de coalitions entre les ministères et départements
		Risques naturels	
		Aucun	n/a
3. SFM Exploitation à faible impact	- Aucun		
		Risque Externe	
		- Gestion de projet	Une surveillance appropriée, les systèmes d'AQ / CQ, les sauvegardes
		- rentabilité financière	Modélisation financière appropriée
		risque externe	
		- engagement communautaire	Consultations en cours et mécanisme de

			règlement des griefs
		Risques politiques	La création de coalitions entre les ministères et départements
		Risques naturels	
		Aucun	n/a
4. SFM – Conversion des zones exploitées en forêts protégées	- Augmentation du bracconage dans les zones intactes		Réduire l'accès aux l a zones protégées
		risque interne	
		- Gestion de projet	Une surveillance appropriée, les systèmes d'AQ / CQ, les sauvegardes
		- Duree de projet	FMP sera modifiée et l'extension des licences peuvent être accordées à des fins de ER
		Risque interne	
		- engagement communautaire	Consultations en cours et mécanisme de règlement des griefs
		Risques politiques	La création de coalitions entre les ministères et départements
		Risques natureles	
		Aucun	n/a
5. SFM – boisement / reboisement (y compris la communauté d'agroforesterie)**)**	Durée du projet	Duree du projet	Veiller à l'utilisation d'espèces indigènes ne
		Duree du projet	
		Duree du projet	FMP sera Supervision

			appropriée, les systèmes d'AQ / CQ, les sauvegardes
		Duree du projet	FMP sera modifiée et l'extension des licences peuvent être accordées à des fins de ER
		risque externe	
		- - Risques politiques	La création de coalitions entre les ministères et départements
		Risques naturels	
		- Conditions météorologiques extrêmes	n/a
		- -Maladie ou Pestilence	FSC herbicides approuvé
Activités de reduction d'émissions secondaires			
1-Cuisinières de grande efficacité	- Aucun		
		Risque interne	
		- - Gestion de projet	Supervision appropriées, des systèmes d'AQ / CQ, les sauvegardes
		- rentabilité financière	Modélisation financière appropriée
		External Risk	
		- L'engagement communautaire	Sur les consultations en cours et mécanisme de règlement des griefs
		- Risque Politique	Creation d'une coalition entre les ministères et les départements
		Risque naturel	
		- Aucun	n/a

2. Gogeneration	Pas d'activité de projet ER-P		
3. Exploitation minière écologique (Aires protégées)	- Augmentation du braconnage dans les zones intactes		Minimiser l'accès à la zone protégée
		Risque interne	
		- Gestion du projet	Une surveillance appropriée, systèmes QA/QC, garanties
		- Durée du projet	Le FMP sera modifié et l'extension des licences peuvent être accordées à des fins de ER
		Risque externe	
		- L'engagement communautaire	Sur les consultations en cours et mécanisme de règlement des griefs
		- Risque politique	Creation d'une coalition entre les ministères et les départements
			Minimiser l'accès à la zone protégée
		Rique interne	
		- Gestion du projet	Une surveillance appropriée, systèmes QA/QC, garanties
		- Durée du projet	Le FMP sera modifié et l'extension des licences peuvent être accordées à des fins de ER